

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTS ET PROCES-VERBAUX

Session du vendredi 9 février 2018

Article L 3121-13 du Code général des Collectivités Territoriales

Les membres du Conseil départemental de la Haute-Marne se sont réunis le vendredi 9 février 2018, conformément à l'article L. 3121-9 du Code général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. Michel ANDRE, Mme Rachel BLANC, Mme Céline BRASSEUR, Mme Anne CARDINAL, Mme Karine COLOMBO, M. Nicolas CONVOLTE, M. Jean-Michel FEUILLET, Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT, M. Paul FLAMÉRION, M. Paul FOURNIÉ, M. Nicolas FUERTES, M. Bernard GENDROT, M. Laurent GOUVERNEUR, M. Gérard GROSLAMBERT, M. Luc HISPART, Mme Astrid HUGUENIN, M. Mokhtar KAHLAL, M. Nicolas LACROIX, Mme Marie-Claude LAVOCAT, Mme Laurence LEVERRIER, Mme Nadine MARCHAND, M. Stéphane MARTINELLI, Mme Véronique MICHEL, Mme Anne-Marie NÉDÉLEC, M. André NOIROT, M. Bertrand OLLIVIER, Mme Catherine PAZDZIOR, M. Jean-Michel RABIET, Mme Mireille RAVENEL, Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT, Mme Yvette ROSSIGNEUX, Mme Fabienne SCHOLLHAMMER, M. Bruno SIDO.

Était absente : Mme Anne LEDUC

La séance est ouverte.

M. le PRÉSIDENT : Mesdames, Messieurs les Vice-Présidents, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le 30 janvier, de très nombreux professionnels de santé ont manifesté leurs inquiétudes à propos de la situation dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Près d'un professionnel sur trois était déclaré gréviste et ce mouvement a rassemblé des milliers de personnes partout en France et en Haute-Marne. Dans le prolongement de cette mobilisation, le syndicat FO a souhaité donner lecture d'une déclaration avant le début de cette séance. Je laisse donc la parole à ses représentants.

Mme Dominique PERCHET : Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Notre intervention se fera en trois temps. Je prendrai tout d'abord la parole pour l'ensemble des salariés et citoyens de Haute-Marne, au nom de Force Ouvrière. Je représente l'Union Départementale Force Ouvrière et siège aux côtés de Jean-Claude MAILLY au niveau national. Je laisserai ensuite la parole à ma camarade Sandrine ROUSSEL, Responsable de l'ensemble des syndicats FO sur le département FO Santé. Je rappelle d'ailleurs que FO est la première organisation syndicale dans les établissements de santé en Haute-Marne. Je laisserai enfin la place à Nathalie CORTINOVIS, aide-soignante à l'EHPAD de Joinville.

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nous n'avons pas pour habitude d'investir votre hémicycle. Nous réservons ce type d'action aux dossiers gravissimes, lorsque nous n'avons plus d'autre solution pour nous faire entendre. C'est le cas aujourd'hui sur le dossier des EHPAD.

Nous essayons depuis des années d'alerter les pouvoirs publics et nos élus, en leur donnant des exemples concrets de maltraitance institutionnelle – qui sont loin d'être des fantasmes, comme nous avons pu le lire dans la presse dernièrement. Mais rien ne bouge. Au contraire, nous continuons la même politique d'austérité qui nous mène vers l'échec.

Nous sommes tous concernés par ce problème de société. Nous refusons de croire que nos interventions vous laissent indifférents. Cependant, les faits sont parlants. Nos élus sont, comme nos administrés, résignés. Certains d'entre eux sont Présidents des conseils de surveillance des EHPAD de leur commune. Pourtant, un seul a eu le courage, en Haute-Marne, de voter contre le Groupement Hospitalier des Territoires, qui concerne également les EHPAD.

Le Conseil Départemental est l'un des financeurs des EHPAD. C'est pour cette raison que nous sommes présents aujourd'hui. Nous attendons, Mesdames et Messieurs, que vous passiez à l'action après les constats. La situation était prévisible depuis longtemps. Qu'avez-vous fait pour l'éviter ?

Nous portons nos espoirs sur le nouveau Conseil Départemental, récemment renouvelé. Mesdames et Messieurs, vous ne pouvez pas accepter cette situation sans réagir violemment.

Vous êtes des femmes et des hommes généreux. Vous vous êtes mis au service des citoyens en acceptant de consacrer votre temps et votre santé pour améliorer le quotidien des Haut-Marnais. Assumez vos responsabilités s'il vous plaît. Dépassez les querelles des familles politiques, car la situation est la même partout en France, et plus grave ici encore qu'ailleurs.

A Force Ouvrière, nous sommes de fervents défenseurs de notre république sociale et nous revendiquons la présence d'élus locaux proches des citoyens.

Mme Sandrine ROUSSEL : Les personnels n'en peuvent plus de travailler dans ces conditions, de ne pouvoir prendre en charge dignement tous les résidents faute de temps et d'effectif suffisant. Il ne s'agit pas d'un problème de management ni d'un fantasme, lorsque seulement six agents sont présents pour prendre en charge les soins de nursing, l'aide aux repas et l'entretien des locaux de près de soixante-dix résidents. Il ne s'agit pas non plus d'un problème de management quand l'effectif est encore inférieur du fait d'un absentéisme non prévisible et que

nous sommes contraints de mettre au fauteuil les résidents un jour sur deux seulement et de réduire les toilettes au plus strict minimum.

Nous revendiquons l'application du plan Grand Age, qui a notamment pour objectif un taux d'encadrement d'un résident par agent. Aujourd'hui, loin d'être atteint – le rapport de la députée IBORRA le confirme –, ce taux d'encadrement anormalement faible engendre des conditions de travail de plus en plus déplorables. D'après le baromètre de l'absentéisme, réalisé par le cabinet-conseil Alma CG, celui-ci atteint en EHPAD un taux 1,3 fois plus important que dans le secteur sanitaire. L'indice de fréquence des accidents de travail est deux fois supérieur à la moyenne nationale, toutes activités confondues. Il est même supérieur au monde du bâtiment et des travaux publics. Les lombalgies et troubles musculo-squelettiques sont la première cause d'arrêt de travail et d'inaptitude, sans oublier l'épuisement professionnel impactant la vie privée des soignants.

Alors, où se situent les économies ? Les diminutions successives et imposées des dotations versées aux collectivités territoriales ainsi que la restriction des dépenses d'assurance maladie ont abouti à un financement insuffisant des EHPAD, ne permettant pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins de nos aînés. Le financement des EHPAD a été modifié en 2017 par la mise en place de la loi dite « Adaptation de la société au vieillissement », qui introduit de nouvelles règles pour le financement de la prise en charge de la dépendance. La section dépendance finance les dépenses de personnel à hauteur de 30 % des agents des services hospitaliers, 30 % des aides-soignants et aides médico-psychologiques, 100 % des psychologues, etc. Différents syndicats de Directeurs d'EHPAD précisent que cette nouvelle tarification fait apparaître des écarts de financements départementaux inconvenants, qui provoquent un tôle et appellent à la reconsidération des valeurs départementales inférieures à sept euros.

Le syndicat Force Ouvrière demande aux élus du Conseil Départemental de procéder à la revalorisation du point GIR qui était de 6,87 en 2017 vers un taux supérieur à 7 euros pour 2018, permettant de réaliser les recrutements nécessaires à la prise en charge adaptée des personnes âgées.

Nous saluons la proposition du Conseil Départemental qui sera soumise à votre approbation ce jour, concernant un plan innovant d'équipement des établissements, et nous nous permettons d'insister sur la nécessité absolue d'augmenter les effectifs au sein des EHPAD.

Je vous remercie de votre attention et passe la parole à Nathalie CORTINOVIS, aide-soignante à l'hôpital de Joinville et Secrétaire.

Mme Nathalie CORTINOVIS : Bonjour Mesdames et Messieurs les conseillers. Je tiens à vous faire part de notre inquiétude, car nous avons le sentiment que le Gouvernement ne

prête aucune attention aux problèmes hospitaliers. Les agents des EHPAD ne demandent pas un hommage national, mais de la reconnaissance et de la considération pour leur métier et leur dévotion.

Ils sont confrontés tous les jours au fait de devoir faire des choix dans leur organisation de travail. *« Aujourd'hui, vais-je faire une douche, ou une toilette rapide, au rabais ? Le résident aura-t-il un soin de bouche ou devons-nous le faire par nécessité ? Coupera-t-on les ongles, ferons-nous des shampoings, aurons-nous le temps ? Pourrons-nous procéder au levé de tous les malades ou serons-nous en procédure dégradée ? Pourrons-nous donner l'aide aux repas ou devons-nous laisser les résidents se débrouiller seuls avec leurs repas posés sur la table ? Les aides-soignantes distribueront-elles les médicaments, avec tout le lot inquiétant d'erreurs involontaires qu'entraîne cette opération ? Le personnel doit-il laisser les résidents seuls, dans l'indifférence totale, lorsqu'ils sont en fin de vie et qu'il n'y a pas le temps de les accompagner dans leurs derniers instants ? »* Voici le lot quotidien des soignants, qui ne supportent plus de telles conditions de travail. Il ne suffit pas d'avoir de beaux bâtiments et du matériel si le personnel est insuffisant.

Alors, Mesdames et Messieurs, réfléchissez bien lors du partage du budget, car un jour viendra où vous serez peut-être confrontés aux EHPAD.

Merci de votre attention.

Dominique PERCHET : Je vous remercie. Nous vivons tous des situations difficiles avec nos parents. Peut-être le vivez-vous également aujourd'hui.

Je vous en supplie, faites quelque chose pour stopper cette situation. Il est inadmissible qu'il soit demandé à une aide-soignante de lâcher la main d'un patient en fin de vie, pour lequel on ne peut plus rien et parce que des tâches plus importantes doivent être effectuées.

Merci.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Je souhaiterais tout d'abord excuser Madame LEDUC, qui a donné pouvoir à Monsieur GOUVERNEUR.

Merci pour vos interventions. Il ne s'agit pas d'engager un débat aujourd'hui, sur un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Mais je vous assure que le Département jouera tout son rôle pour apporter son soutien aux personnels des EHPAD. Nous essayons déjà de trouver des marges de manœuvre, notamment autour des emplois aidés – dont la suppression a été décidée par le gouvernement –, mais nous ne pouvons le faire que dans le respect de nos compétences. Ma priorité, vous le savez, repose sur le bien-être des aînés dans les établissements. Et pour le garantir, nous devons tous être mobilisés.

Je souhaite ici rappeler brièvement les compétences du Département. Il s'agit d'abord de l'aide sociale pour nos aînés qui n'ont pas les moyens de payer l'hébergement dans les EHPAD. Un Haut-Marnais sur quatre se retrouve dans cette situation. C'est ensuite la fixation du « prix de journée » pour les EHPAD habilités à l'aide sociale. Ils sont une vingtaine dans le département.

Mais pour le reste, le Département ne peut pas tout. L'ARS a pleinement son rôle à jouer. Les personnes qui arrivent aujourd'hui en EHPAD (n'oublions pas le « D ») sont de plus en plus dépendantes et nécessitent un encadrement de plus en plus médicalisé. Le tarif « soins » devient alors de moins en moins neutre.

A titre personnel, je crois que la situation dans les EHPAD doit être améliorée, mais également qu'il existe d'autres solutions. Je souhaiterais que nous réfléchissions à une prise en charge et un accompagnement personnalisés qui augmenteraient davantage le temps passé au domicile. Des dispositifs en ce sens existent. Cette réponse est aussi rendue possible grâce au déploiement de la fibre, c'est ce que l'on appelle la « *silver économie* ». Nous montrerions ainsi concrètement une avancée pour les Haut-Marnais.

Je vous remercie. Si vous le souhaitez, vous êtes les bienvenus pour assister au reste de la séance.

Après ces interventions et propos liminaires, j'ouvre notre séance plénière. Mais avant de nous engager dans les discussions autour des trente-six rapports à l'ordre du jour, je souhaiterais vous apporter certains éclairages ainsi que ma vision et celle que la majorité départementale souhaite porter avec le budget primitif qui sera débattu.

Je l'avais déjà indiqué en décembre lors de notre débat sur les orientations budgétaires, le contexte national pèsera fortement sur les choix que nous aurons à faire cette année.

Assurant le versement des aides individuelles de solidarité (AIS) pour le compte de l'Etat, le Département est « dépendant » de la marge de manœuvre que lui laisse ou non ce dernier. Avec un budget de 92.4 millions d'euros pour le pôle solidarité, c'est de loin le premier engagement financier et politique du Département.

La difficulté que nous rencontrons tourne autour du fait que nous souhaitons avoir un budget primitif le plus sincère possible alors que nous ne pouvons avoir qu'une appréciation estimée des choix de l'Etat en matière de politique sociale. Ainsi, nous avons prévu un peu plus d'un million d'euros supplémentaires pour faire face à la hausse estimée des dépenses sociales en 2018. Cette hausse prend en compte l'augmentation des AIS, d'un certain nombre d'autres dépenses sociales, mais aussi du nombre de mineurs non accompagnés, au titre de la solidarité

nationale. En ce qui concerne les MNA, nous avons réaffirmé lors de la signature de la convention avec l'Etat en janvier dernier que nous attendions davantage de soutien, humain et financier, de la part de l'Etat. L'Assemblée des Départements de France, l'ADF, est à la manœuvre pour obtenir une plus juste participation de la part de l'Etat pour les Départements, comme le Gouvernement VALLS l'avait laissé entendre et comme le Premier ministre Edouard PHILIPPE l'a rappelé lors du Congrès national de l'ADF en décembre. Nous avons eu les promesses, nous attendons désormais les actes, sinon, nous ne pourrions plus accueillir les MNA et nous n'aurons pas d'autre choix que de les renvoyer vers d'autres départements.

Cette part toujours plus grande de l'action sociale et donc de la solidarité départementale dans notre budget démontre bien que le Département demeure la structure de proximité du quotidien pour notre population. Cette position nous conforte dans notre rôle de collectivité centrale dans l'échiquier territorial de notre Département.

Mais le budget primitif qui vous est proposé n'est pas seulement le résultat de compétences que l'Etat a bien voulu nous laisser à travers la loi NOTRe. Un Département rural comme le nôtre ne peut se limiter au strict minimum : nous avons un devoir vis-à-vis de nos concitoyens. Alors peu importe si j'en fais trop, mais nous avons le devoir de rendre l'espoir : l'espoir que l'on peut grandir ici, y faire ses études, y travailler, y vivre et y voir ensuite grandir la génération suivante.

Nous devons être à la hauteur de cette légitime attente, en utilisant nos compétences, rien que nos compétences, mais toutes nos compétences. Pour paraphraser un ancien Premier ministre (à qui d'ailleurs, cela n'a pas réussi), si « *le Département ne peut pas tout* », il a le devoir de tout essayer. C'est toute l'ambition de ce budget que je veux partager avec vous.

Sans les reprendre un à un, les rapports qui vous seront présentés montreront la stratégie que nous voulons mettre en place, dans la droite ligne des exercices précédents, avec quatre lignes forces :

- Le maintien du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : alors que la pression fiscale est toujours plus importante, depuis près de dix ans, nous n'avons pas augmenté les taux pour la part qui nous revient. C'est un choix politique et budgétaire fort, mais, je le crois, nécessaire, alors que le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations de nos concitoyens.
- C'est aussi une maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Cette maîtrise est un travail au quotidien et il faut féliciter nos services qui y veillent avec un triple objectif que je leur ai assigné : 1) le maintien d'un maillage territorial efficient, 2) une masse salariale contenue, et 3) une meilleure valorisation des carrières et des compétences

avec la mise en place d'un nouveau régime indemnitaire RIFSEEP. Le dire est extrêmement facile. En réalité, c'est un subtil équilibre qu'il faut respecter. C'est un enjeu de cette seconde partie de mandat : redonner de l'attractivité à notre « maison ».

- C'est également le renforcement de l'aide aux communes avec un niveau d'engagement très élevé. Cet engagement est évidemment financier, mais il se retrouve aussi dans notre soutien technique. En matière d'audit, d'expertise, d'ingénierie, le Département est la collectivité de référence, c'est son cœur de métier, un marqueur politique fort. Nous allons d'ailleurs renforcer notre capacité à répondre aux sollicitations en recrutant des personnels spécifiques, qui pourront répondre présents, dans des délais courts avec rigueur et efficacité, lorsque le Conseil Départemental est sollicité. Je sais que certains verront dans mes propos l'enterrement du « syndicat » ou de « l'agence » longtemps espérés. C'était une idée séduisante, mais il faut reconnaître que nous avons peut-être mis trop de temps à nous rendre compte de sa pertinence. Aujourd'hui, les agglomérations sont organisées et les autres communautés de communes ne veulent pas porter seules son futur financement. Aussi, je laisserai à chacun le temps de réfléchir par rapport à la réalité de ses besoins et nous organiserons un tour de table au printemps pour décider de ce que nous ferons. En attendant, je souhaite que le Département réponde aux sollicitations légitimes des collectivités qui en ont le besoin et qui ont de réelles attentes.

- Le quatrième et dernier marqueur repose sur la poursuite d'une politique d'investissement dynamique, partout dans le Département. J'y reviendrai dans quelques mots.

Vous le voyez, nous sommes loin d'être fatalistes, bien au contraire devrais-je dire.

Mais ce volontarisme est aujourd'hui contraint puisque le Gouvernement a souhaité nous appliquer un taux d'évolution maximum des dépenses réelles de compte administratif à compte administratif de 1, 2 % (inflation comprise), sous peine d'amendes. Nous devons tous en être conscients. C'est plus vicieux et que le rabot et on ne peut être satisfait de ce coup d'arrêt mis à la décentralisation et à l'autonomie des collectivités avec l'étonnante bienveillance du Conseil constitutionnel.

Pour limiter ces pénalités en cas de dépassement, nous avons la possibilité de signer un « contrat de confiance » avec le représentant de l'Etat, c'est-à-dire Madame La Préfète. Pour qu'il y ait « contrat » et « confiance », il faut connaître précisément les conditions et ce n'est pas complètement le cas :

- Tiendra-t-il compte de l'évolution des AIS en cas d'augmentations décidées par l'Etat ?

- Quelle sera la prise en charge des nouveaux MNA arrivant sur le territorial départemental ?

- Quelle compensation sera faite en cas d'augmentation d'un point d'indice (même si cela n'en prend pas le chemin) ?

- Quel sera le coût du passage à 80 kilomètres par heure pour le Département ?

Je pourrais prolonger encore cette liste de questions restées sans réponse à ce jour. Vous le voyez, nous avons encore beaucoup d'interrogations. Comme je m'y suis engagé, je vous tiendrai informés des échanges que nous pourrons avoir à ce sujet. En attendant, nous avons un budget qui tient dans la limite fixée.

Comme je vous le disais, cette « toise » ne nous empêchera pas d'être actifs et de maintenir un haut niveau d'investissement dans tous les domaines d'intervention :

- C'est pour nos agents, la rénovation des centres d'exploitation et l'achèvement de la CAS de Joinville. Pour Chaumont, il y aura de nouveaux aménagements de la CAS, car les espaces dédiés aujourd'hui ne permettent plus de garantir un accueil digne pour les bénéficiaires et des conditions de travail normales pour les collaborateurs du Conseil Départemental. L'objectif est de la rapprocher à terme du centre-ville, en la rendant plus fonctionnelle et plus accessible aux familles. Ce sera sans doute sur le site de l'ancienne école Jean MOULIN et ce sera d'ailleurs pour nous, l'occasion de lancer une réflexion sur la rationalisation de notre patrimoine sur tout ce secteur qui appartient au Conseil départemental. J'ai déjà rencontré les représentants de l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour qu'ils nous fassent remonter leurs besoins réels et précis !

- C'est également les travaux du groupement de gendarmeries de Chaumont pour la partie qui nous concerne. L'arpentage est en cours pour délimiter précisément les terrains dont nous avons besoin. J'ai bon espoir que les premiers coups de pioche commencent avant la fin d'année.

- En matière de voirie, au-delà du schéma départemental routier dont les arbitrages sont encore en discussion, je souhaite mettre un coup d'accélérateur à la création du rond-point de l'entrée d'autoroute de Semoutiers. Beaucoup d'acteurs sont concernés (l'Etat, APRR, le Département), mais c'est aujourd'hui une question de sécurité routière et ce projet doit aboutir rapidement. Je rencontrerai d'ailleurs

prochainement les Président et Directeur d'APRR.

- Pour le déploiement de la fibre à la maison dans le cadre du plan régional, je souhaite que la part restant à la charge des intercommunalités soit entièrement prise en charge par le Département et le GIP. Mon message sera le même devant les instances du GIP (qui aura à en valider le principe). Nous avons les autoroutes fibrées et il nous faut maintenant avancer rapidement pour que les Haut-Marnais aient la possibilité d'avoir la fibre chez eux. Près de 7,5 millions d'euros y sont consacrés, et cette somme devrait être à la charge des intercommunalités. J'en profite pour vous dire un mot sur la téléphonie mobile. Nous n'avons plus au sens de la loi de 2001 de zone blanche. Mais je rencontrerai prochainement la Déléguée Régionale d'Orange pour lui demander non seulement d'accélérer sur les zones AMII pour la fibre, mais aussi de travailler à l'installation de nouveaux pylônes parce que la couverture et la portabilité doivent être améliorées sur notre territoire.

- Le plan « collèges » se poursuivra. Prauthoy et La Noue avancent. Joinville démarrera bientôt, puis Langres dans la foulée. Quelques mots sur ce dernier : mardi dernier, les troisième et sixième commissions se sont réunies pour se prononcer sur le choix de l'emplacement à partir de quatre scénarii que nous avons budgétisés : le maintien de deux sites, l'installation d'un collège unique à la BSMAT, une installation unique sur le site actuel du collège des Franchises et opération tiroir avec la Région pour regrouper les collèges aux Franchises et les lycées sur le site du Lycée Diderot. J'avais évidemment ma préférence, mais on ne décide pas seul d'un projet. Nous avons discuté avec les acteurs concernés que sont la Ville de Langres et l'Education nationale, voire la Région. J'ai rencontré Jean ROTTNER et il m'a fait savoir que des travaux pour un lycée à Langres n'étaient pas d'actualité. J'ai vu Sophie DELONG, qui m'a indiqué qu'elle avait un projet de ville autour d'une implantation à la BSMAT. J'ai eu de nombreux échanges avec Madame La Rectrice et Madame la Directrice d'Académie sur les projections des élèves. Celles-ci sont inquiétantes pour tout le département (avec moins 340 élèves attendus à la rentrée prochaine en primaire) et Langres ne fait pas exception. Un collège de 600 élèves leur paraît idéal. La commission commune s'est prononcée ce mardi à l'unanimité moins une voix en faveur de l'implantation à la BSMAT, Madame CARDINAL se prononçant pour le maintien sur les deux sites existants. J'ai réuni mercredi dernier tous les acteurs pour leur faire part de ce choix concerté. Maintenant, il faut aller de l'avant, faire de ce collège la vitrine des collèges du département, en termes de bâti, mais aussi en matière de pédagogie et d'enseignement. Un Comité de pilotage sera mis en place pour que nous construisions ensemble cet avenir, et je ne désespère pas que nos collègues de Langres, plutôt que de se focaliser sur le passé, se

joindront à nous.

- Ce budget voit aussi le projet Animal Explora faire un grand bond. Je vous annonce d'ailleurs que la procédure de concession ayant pour objet l'exploitation des équipements publics a été lancée. Nous attendons désormais la ou les offres dans les deux mois qui viennent. Là encore, nous avançons. C'est d'autant plus important que le projet de parc National avance lui aussi. Avec les parlementaires haut-marnais, j'ai d'ailleurs rencontré la Directrice de Cabinet de Nicolas HULOT lundi dernier. Je lui ai rappelé notre engagement en faveur de ce parc et elle nous a confirmé que le ministre suivait le projet avec la plus grande attention que la version de la charte sur laquelle travaille le GIP, avec les représentants des agriculteurs, des chasseurs, et des forestiers, serait la dernière avant sa validation. Ce parc sera une chance pour notre territoire, qui, avec moins de dix habitants par mètre carré, a besoin de réagir. Il faut travailler sur la question du développement économique et de l'aménagement du territoire. Le Département sera présent pour prendre sa part et je souhaite avec mon collègue François SAUVADET que nous soyons moteurs dans son développement, dans le respect de la population et de son savoir-faire, car nous ne ferons pas le parc contre ses habitants.

- Enfin, pour terminer sur cette partie investissement, la SEM Immobilail a choisi SOMIFA, du Groupe FAYAT, pour la construction de la future nouvelle usine des Forges de Bologne sur la zone d'activités Plein'Est à Chaumont. Une fois encore, nous ne sommes pas seuls. Nous travaillons main dans la main avec le Groupe LISI pour que le projet Forges 2020 soit une réussite.

Je veux terminer mon propos en vous disant que cette année s'annonce intense pour nous tous, au regard des enjeux qui touchent notre Département. En tant que Président, je suis amené en votre nom à tous, à me prononcer sur des sujets très différents. Je tiens à les partager avec vous. Ainsi :

- Il faudra d'abord définir notre niveau d'intervention dans le cadre des dégâts occasionnés par les inondations du mois de janvier, car je souhaite que la solidarité départementale joue tout son rôle. Nous ferons ce travail en lien étroit avec l'Etat, qui détermine les communes classées en catastrophe naturelle (comme en 2016).

- Nous sommes également aux côtés de nos amis Auboisi en nous mobilisant pour le maintien de la centrale de Clairvaux. J'ai d'ailleurs cosigné un courrier avec mon collègue Président du Conseil départemental de l'Aube et de nombreux élus, demandant de revenir sur cette fermeture. Alors que la situation dans les prisons est au bord de l'explosion, personne ne comprend qu'on investisse près de 20

millions d'euros pour fermer une centrale aujourd'hui saluée pour ses capacités opérationnelles et la qualité du travail des agents.

- Il faudra aussi définir ensemble notre politique de soutien à la ruralité et à l'agriculture. Je la souhaite innovante et respectueuse du cadre fixé par la loi NOTRe. Nous avons beaucoup d'échanges avec les représentants du monde agricole et je suis sûr que nous aurons prochainement une issue positive. Le Département sera aux côtés des agriculteurs, soyez-en certains !

- 2018 sera sans doute aussi l'année du retour du rassemblement « Vie et Lumière » à Semoutiers avec 20 000 gens du voyage et 8 000 caravanes. Sachez que j'ai écrit à Gérard COLLOMB pour lui signaler mon refus d'accueillir ce rassemblement, tant pour des raisons de fond que de forme. L'Etat ne peut pas, sans discussion, avec très peu de compensation et même sans préparation, nous imposer d'accueillir tous les deux ans cette manifestation. Je ne peux croire qu'il n'existe plus que Semoutiers et Grostenquin en Moselle pour recevoir ce rassemblement.

- Nous aurons également dans quelques jours un COPIL sur l'avenir du 15/18 à Chaumont. Sur ce sujet, je serai très clair avec l'ARS : il nous faut une vision globale et pas des coups de rabot qui tombent sans prévenir.

- Le maintien du 15/18 est majeur, alors que le projet CIGEO prend un nouveau virage. J'ai rencontré Sébastien LECORNU le 29 janvier à Saudron. Il faisait un premier tour de table sur le sujet : sécurité, zone d'activités, fiscalité, grands projets... C'est un sujet majeur pour le Département. Nous aurons l'occasion de rentrer dans les Détails prochainement puisqu'un Comité de haut niveau se tiendra en mars.

Les sujets sont nombreux, nous les aborderons ensemble lors d'un grand séminaire de mi-mandat qui aura lieu fin mars. Ce sera l'occasion de remettre à plat nos politiques publiques, de nous réinterroger sur notre périmètre d'actions avec nos partenaires et sur notre image. J'en profite d'ailleurs pour vous dire que la campagne de notoriété qui sera abordée dans les tout premiers rapports se poursuivra avec une réflexion plus introspective, parce que l'attractivité repose tout autant sur le regard que nous portons sur nous-mêmes que sur celui des autres. Cette campagne se poursuivra sous des formes diverses, mais toujours avec une seule idée en tête : provoquer l'événement et être présents là où l'on ne nous attend pas.

Ayons confiance en nous, car l'optimisme est de volonté. J'ai encore pu le constater mardi en voyant les volleyeurs du CVB remporter leur demi-finale de Coupe de France contre

Nantes. Nantes-Métropoles comprend 620 000 habitants, soit trois fois et demie la population du département de la Haute-Marne. Nantes a été balayée en trois sets, comme pour nous prouver qu'« à cœur vaillant, rien d'impossible ».

Voilà pour le paysage. Merci de votre attention. Le match est ouvert.

Y a-t-il des demandes de parole ?

[Applaudissements]

M. Nicolas FUERTES : Merci Monsieur Le Président.

Vous avez conclu sur la victoire du CVB et je souhaite débiter mon propos sur ce sujet. Il faut vraiment féliciter les joueurs, l'encadrement et les fidèles supporteurs du CVB 52 pour leurs résultats brillants, pour ne pas dire exceptionnels. En moins d'un an, se sont enchaînés une qualification à une finale de Coupe européenne, le titre de champions de France, la super Coupe et mardi dernier, la qualification pour la finale de la Coupe de France. Ce sont toutes des premières historiques pour le Club et pour la Haute-Marne. Nous souhaitons une très belle fin de saison au CVB 52, pour sortir des poules de la Ligue des Champions. Nous leur souhaitons de remporter la Coupe de France le 10 mars prochain à Paris et confirmer ainsi, leur titre de champions.

Merci à Monsieur le premier Vice-Président, Gérard GROSLAMBERT, pour son initiative de mardi dernier qui a permis à de nombreux élus de cette assemblée d'être présents pour supporter le CVB 52 lors de leur très belle victoire en demi-finale contre Nantes.

Merci Monsieur le Président d'avoir accepté cette initiative, qu'il faudra renouveler au moins une fois par an. La victoire du CVB permet de faire voir Chaumont et la Haute-Marne au niveau national, voire européen, tout comme dans leurs domaines respectifs, le judo club de Saint-Dizier et le club d'haltérophilie de Langres. Demain seront d'ailleurs présents plus de cent Haut-Marnais au tournoi international de judo à Bercy. Beaucoup viendront de Saint-Dizier et de clubs plus ruraux. Pour ma part, je serai présent à leurs côtés, avec ma colistière.

Il ne faut pas oublier d'encourager également les clubs amateurs, dont la Haute-Marne a également besoin. Les victoires de ces derniers et des clubs professionnels véhiculent l'image d'une Haute-Marne victorieuse. Nous devons nous en féliciter et les aider, dans la mesure de nos moyens, à conforter et prolonger leurs résultats – qui sont exceptionnels pour la ville de taille moyenne qu'est Chaumont et pour le Département.

Nous approuvons aussi la politique de communication que vous menez depuis que vous êtes Président pour montrer ce qu'apportent toutes nos actions à nos concitoyens. Le grand public ne sait pas toujours tout ce que fait le Conseil Départemental, il s'agit donc d'une très

bonne initiative qu'il nous faut continuer.

Par contre, nous devons vous mettre en garde au sujet de certaines de vos prises de parole publiques. Je fais ici allusion à votre opposition, que vous avez réitérée ce matin, à l'accueil du rassemblement « Vie et Lumières » à Semoutiers, et à votre affirmation selon laquelle aucun collège ne sera fermé sous votre Présidence, qui peut laisser croire aux Haut-Marnais qu'ils échapperont à certaines fermetures de collèges publics, contrairement aux départements voisins de la Meuse et de la Haute-Saône, où des fermetures sont déjà en cours.

En confondant vitesse et précipitation, vous avez acté mercredi dernier, sans concerter les principaux acteurs concernés, la décision de fermer les deux collèges actuels pour les fusionner en un seul, d'une capacité d'accueil de 600 élèves, sur le site de l'ancienne BSMAT, suivant ainsi le désir de Madame DELONG, Maire de Langres et véritable fossoyeuse de notre cité depuis dix ans.

Par cet acte, vous commettez quatre graves erreurs – l'erreur urbanistique sera évoquée lundi soir au conseil municipal. Il s'agit tout d'abord d'une erreur pédagogique puisque seront concentrés 600 élèves et une centaine d'adultes tel un élevage de poulets en batterie, sur un site étroit, dans des casernes qui rappellent plus le collège du XIXe que du XXIe siècle, avec notamment un gymnase et un plateau sportif qui risquent fort d'être inadaptés. Fini les collègues à taille humaine à Langres. Il s'agit également d'une erreur sur le plan social, puisque des suppressions de postes seront opérées par l'Education nationale, ce qui explique son soutien au projet de fusion. Ce phénomène accentuera notre déclin démographique, du fait de la diminution des emplois publics. Vous commettez aussi une erreur sur le plan économique, car, contrairement à vos allégations, le projet de fusion ne sera pas le moins coûteux des quatre scénarii présentés pour notre collectivité. D'une part, les risques réels risquent fort de s'envoler par rapport aux coûts estimés. 100 000 euros supplémentaires sont déjà intervenus depuis mardi dernier, avec le rajout du mur d'escalade. D'autre part, même en considérant les estimations chiffrées pour exactes, le projet nécessitera une importante contribution du Conseil Départemental pour aider la ville de Langres à requalifier ses deux collèges actuels et à réaliser les travaux onéreux d'accessibilité et de VRD depuis l'Avenue du 21^e régiment d'infanterie. In fine, ce seront les contribuables haut-marnais qui devront payer. Pour terminer, vous commettez une erreur politique. Par cet acte, vous sciez la branche sur laquelle vous êtes assis, car vous sacrifiez Langres au profit du Montsaigeonnais où se situe le collège de Prauthoy, redimensionné à la hausse de 350 élèves pour faire plaisir à votre ami le sénateur, Charles GUENE. En affirmant qu'un collège de 600 élèves n'est pas un gros établissement au niveau national – à noter que c'est trois fois la taille moyenne de nos collèges haut-marnais – et qu'il serait favorable à l'épanouissement de nos élèves, vous ouvrez la boîte de Pandore en condamnant de nombreux collèges du département que vous ne pourrez plus objectivement maintenir d'ici la fin de la prochaine décennie.

Gouverner, c'est prévoir. Qui peut croire que le collège de Colombey, moins de 130 élèves alors que la prison de Clairvaux n'a pas encore fermé définitivement ses portes, les collèges de Froncles et de Bourbonne, moins de 150 élèves actuellement et moins à l'avenir, ou par ricochet, celui de Montigny – non réhabilité contrairement à celui de Bourbonne - pourront demeurer longtemps ouverts sans fusion après 2021 ? Idem pour le collège du centre-ville de Chaumont, Camille Saint-Saëns, qui présente le même profil que le collège Diderot et qui connaît en plus une chute d'effectif. Vous le condamnez par vos arguments en faveur de la fusion des collèges langrois. Démentir sa fermeture n'y changera rien. Les élus chaumontais et les acteurs concernés apprécieront.

Pour conclure, tromper nos concitoyens nourrit l'abstention et les votes extrêmes, tout comme l'injustice et le deux poids deux mesures (entre Langres et le reste de la Haute-Marne) peut nourrir un sentiment de rejet dangereux pour le devenir de notre collectivité. C'est pourquoi au lieu de jouer aux pompiers pyromanes, nous vous demandons solennellement, ainsi qu'à votre majorité, de la cohérence et de la justice par un traitement identique et équitable. Nous vous annonçons, en qualité de conseillers départementaux et municipaux de Langres, l'organisation dans environ quinze jours d'une réunion publique où tous les principaux acteurs seront conviés pour venir s'exprimer après la présentation de tous les scénarii et des éléments dont nous avons connaissance.

Je vous remercie.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur FUERTES.

Je constate tout d'abord que vous ne respectez pas le choix des collègues ici présents qui ont majoritairement voté en faveur du site de la BSMAT. Il vous faudra un jour accepter la décision.

Votre réunion publique sera probablement celle des opposants. Toutefois, libre à vous de l'organiser.

Vous évoquez ma proximité avec le sénateur du Montsaigeonnais. Je vous signale tout de même que ce n'est pas moi qui aie voté le plan Collèges et que ce dernier est acté depuis longtemps.

Vous parlez de vitesse et de précipitation. Or, nous attendons ce collège depuis vingt ans, et avec des élus comme vous, nous risquons d'attendre encore longtemps. J'ai donc décidé de prendre les choses en mains.

Vous avez votre position, nous ne reviendrons pas dessus. Les commissions ont statué. Je choisis de ne pas regarder dans le rétroviseur, je souhaite avancer.

Vous parlez de politique politicienne, mais je ne sais pas ce que vous entendez par là. Vous déclarez de faux procès à tout le monde. Je fais confiance aux individus qui ont mené des études et chiffré, aux collègues des deux commissions et de l'assemblée qui se sont positionnés pour la BSMAT.

Je vous avais proposé de vous approprier le projet en tant que conseiller départemental de Langres, vous n'avez pas souhaité prendre cette main tendue. Et vous continuez aujourd'hui. Le collègue sera positionné sur le site de la BSMAT, votre opposition m'est égale.

Vous estimez que je commets une erreur pédagogique. Madame la Rectrice m'a pourtant fait savoir que ce projet était le plus pertinent. L'Inspectrice d'Académie s'est également inscrite en faux par rapport à vos propos. Vous êtes le seul à porter cette réflexion. J'entends votre opinion, mais je n'ai pas pris la décision seul.

Vous contestez chacune de nos propositions, ce n'est pas grave. Ce projet se fera et j'en serai fier, ainsi que mes collègues.

Vous avez abordé très brièvement l'accueil des gens du voyage. Vous vous êtes exprimés dans la presse ce matin, mais vous ne connaissez pas le dossier, car il ne s'agit pas de votre territoire. Je vous laisse vous rapprocher du maire et des habitants de Chaumont. Il est facile de porter ce genre de propos lorsque vous ne vivez pas la situation, 30 000 touristes ! Je ne souhaite pas me résigner à accueillir ce rassemblement tous les ans ou tous les deux ans. Le ministre de l'Intérieur ne peut pas nous prévenir un mois avant leur arrivée, nous promettre des compensations qui ne sont jamais obtenues. Je vous laisse demander aux sapeurs-pompiers, aux agents de la ville de Chaumont, de l'agglomération, du conseil départemental, aux services de Police, aux services de gendarmerie quelles compensations ont été reçues.

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Bruno SIDO : Vous allez dire que je suis hors sujet mais je ne pense pas, il y avait eu un projet au Sénat, initié par un ancien collègue François FORTASSIN, qui excédé par la longueur des discours, avait proposé qu'il était interdit de lire son discours, ce qui permet d'être plus percutant et réactif. On pourrait ainsi proposer à nos collègues de dire tout ce qu'ils ont à dire mais de ne pas lire leur discours.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je souhaiterais parler d'Animal Explora et du parc national. Je savais que la délégation de service public était en préparation. Je me réjouis qu'elle soit officiellement sortie et consultable sur les sites concernés. Je me réjouis également de votre intervention avec les sénateurs et les élus de Côte d'Or auprès de la secrétaire du cabinet de Nicolas HULOT. L'Etat s'est clairement positionné comme favorable à la création de ce parc, mais

n'accepte pas la deuxième version (qui a été légèrement bousculée par les naturalistes). Néanmoins, tous les travaux en préparation et en attente de validation correspondent à l'attente des ministères. En tant qu'habitante de la Haute-Marne, je ne peux que me réjouir de l'impact positif qu'auront ces deux projets, qui sont totalement complémentaires.

Je souhaite rappeler le positivisme dont a toujours fait preuve la Haute-Marne. Nous avons accueilli l'autoroute, qui a pourtant défiguré nos paysages, en espérant qu'elle favoriserait le tourisme. Les Châtillonnais ont refusé l'autoroute et la gare TGV et se trouvent maintenant éloignés de tout. Ne commettons pas les mêmes erreurs que nos voisins, soyons unanimes, travaillons pour le développement de la Haute-Marne et ne nous focalisons plus sur le passé.

M. Michel ANDRÉ : Une allusion a été faite précédemment, comparant les enfants à la volaille. Il est vrai que les enfants ne sont pas du bétail et la proximité des collèges aux centres-bourgs est importante pour notre territoire.

M. Stéphane MARTINELLI : Je souhaiterais intervenir au sujet du dossier sur les gens du voyage. C'est un dossier que je connais particulièrement bien pour m'en être occupé à l'agglomération de Chaumont entre 2008 et 2012 et avoir suivi le rassemblement de 2010 où je représentais Luc Châtel chaque matin au débriefing.

Les difficultés posées par ces rassemblements sont réelles. Elles apparaissent notamment en amont du rassemblement. Les services de l'Etat n'apportent aucun accompagnement. Les besoins d'électricité et d'eau ne sont pas organisés sur les zones sur lesquelles les gens du voyage s'installent. Les réseaux d'eau et d'électricité sont systématiquement saccagés. L'Etat ne nous accompagne jamais dans la remise en état très coûteuse de nos réseaux, qui ne sont pas assurés.

Ces rassemblements ont également des impacts négatifs sur les communes. Le surplus de population entraîne des dégradations – bien souvent causées par une minorité. Ces dégradations sont subies par les maires et les populations.

Concernant les parcelles agricoles, je vous invite à venir voir les champs de maïs après le passage des 30 000 Tziganes. Il s'agit d'un problème que tout le monde élude, je vous assure pourtant que vous ne serez pas déçu du voyage. C'est également vrai pour les fossés et les bois.

Sur les compensations, je ne peux que confirmer les propos énoncés précédemment. Aucune des compensations que nous avons demandées ne nous a été versée. Nous sommes obligés de demander à nos services de l'agglomération (qui sont mutualisés avec les services de la ville de Chaumont) de renoncer à leurs congés pour assurer un effectif suffisant pour faire face aux difficultés rencontrées. C'est une réalité, tout comme la remise à niveau des dommages

causés par ces rassemblements.

Je connais parfaitement la cause tzigane. J'ai eu l'occasion d'échanger au plus haut niveau avec les responsables tziganes. Je comprends qu'ils aient besoin de ces rassemblements, mais je partage l'avis de Monsieur le Président. Il ne peut y avoir que deux sites en France pouvant accepter ces rassemblements des gens du voyage, qui par ailleurs préféreraient se rassembler dans le sud de la France (où la météo est plus clémente). Or, en août, le sud accueille des millions de touristes et les communes ne souhaitent pas accueillir les rassemblements.

Vous m'en voyez désolé, mais nous n'avons pas à servir de variable d'ajustement parce que nos territoires sont moins touristiques – nous souhaitons d'ailleurs les développer. Je m'inscris d'ailleurs en faux, Monsieur Fuertès, avec vos propos : je conçois que la venue des gens du voyage puisse avoir un impact économique. Néanmoins, on ne peut parler d'impact touristique.

Il faut savoir que ce rassemblement est religieux. Pour m'être rendu à plusieurs reprises sur les sites, ce rassemblement ne comprend rien d'autre que des cérémonies religieuses. Ce n'est pas un rassemblement traditionnel. Une branche de l'Église protestante propose à ses fidèles de rassembler à un endroit, et rien d'autre. Il ne faut donc pas parler de tourisme, car ce n'en est pas.

Enfin, je souhaiterais aborder un dernier sujet. Je pense qu'il faut parfois savoir faire preuve de retenue. Je vous ai entendu, après votre élection au département, contesté fortement la subvention du Chaumont Volleyball. Vous avez ensuite changé d'avis, arguant l'adage selon lequel il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. J'ai donc espoir et ne doute pas qu'un jour, vous reconnaîtrez les bénéfices apportés par le projet Animal'Explora. Je ne souhaite pas être offensant, mais je pense que les imbéciles changent également d'avis.

M. Nicolas FUERTES : M. MARTINELLI, vos derniers propos sont inqualifiables. Pour ma part, je n'attaque jamais les personnes, seulement les idées.

Vous êtes soi-disant un expert, mais le tourisme religieux est une forme de tourisme. Lourdes, l'un des principaux pôles touristiques mondiaux, en est la preuve. Je vais vous rappeler la définition du touriste, à savoir un individu qui se déplace sur un autre territoire que son lieu d'habitation pour 48 heures a minima. On peut même être touriste d'affaires. Les 30 000 Tziganes sont donc des touristes, même si leur rassemblement est religieux.

Vous fustigez ensuite les services de l'Etat et vous plaignez de l'absence d'accompagnement et de compensation. Madame La Préfète ou Monsieur Le Préfet nous rend visite une fois par an et nous n'entendons pourtant presque jamais de plainte contre l'Etat. Je rappelle que cette décision relève de la compétence de l'Etat. Il lui appartient d'assumer ses responsabilités. Libres à vous de vous plaindre, de taper du poing sur la table et ne pas suivre les

carences de l'Etat. Les élus du Sud ont par exemple compris et se montrent plus fermes. Nous devons établir un rapport de force avec l'Etat si celui-ci n'assume pas ses responsabilités, et plus particulièrement le versement des compensations aux agriculteurs, pompiers, services de gendarmerie, et aux services administratifs.

J'entends que le rassemblement ne se fait pas sur mon territoire. Mais je suis élu du Département et jusqu'à preuve du contraire, Semoutiers en fait partie et je m'y intéresse donc. Je suis donc pour l'accueil du rassemblement Vie et Lumière. Il serait effectivement appréciable que d'autres possibilités soient trouvées, mais il nous appartient d'agir afin que l'Etat ne se défausse pas trop facilement sur nous.

Pour terminer sur le collège, j'entends que vous porterez les mêmes arguments que vous avez fournis en faveur des 600 élèves, pour les autres collèges du Département.

Mme Yvette ROSSGINEUX : Je souhaite intervenir au sujet du rassemblement Vie et Lumière.

A la communauté de communes concernée par ce rassemblement, à la demande des maires concernés, nous avons fait une motion pour demander que ce rassemblement n'ait pas lieu cette année. Il n'apporte aucun tourisme, mais que des désagréments pour toutes les communes environnantes, d'autant qu'elles ne reçoivent aucune compensation, malgré les engagements de l'Etat.

Je souhaite aussi évoquer le sujet du parc national. J'ai toujours été favorable à ce projet. Je souhaiterais tout de même que nous soyons attentifs à ne pas trop valoriser l'aspect écologique au détriment de l'aspect économique. Ce dossier étant complémentaire avec celui d'Animal'Explora, j'espère que nous avancerons ensemble pour qu'ils aboutissent tous les deux.

M. le PRESIDENT : Merci. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose de passer au premier rapport.

Approbation du procès-verbal des séances plénières des 24 novembre et 15 décembre 2017

Rapport n° I – 1

M. le PRESIDENT : L'article L.3121-13 du code général des collectivités territoriales prévoit que le procès-verbal de chaque séance plénière est arrêté au commencement de la séance suivante.

Ainsi, vous avez reçu le procès-verbal relatif à notre séance du 24 novembre 2017, dédiée plus particulièrement aux représentations dans les instances internes et organismes

extérieurs, qui n'a pu être approuvé lors de la séance précédente, et le procès-verbal de notre séance du 15 décembre 2017 relative à la décision modificative n° 4 et au débat d'orientation budgétaire.

Une fois les procès-verbaux arrêtés, ils seront signés par le secrétaire de séances, notre collègue Gérard Gros Lambert, Vice-Président questeur. Les procès-verbaux seront bien entendu disponibles au secrétariat de séances pour toute personne en demandant la communication. Ils seront en outre mis en ligne sur notre site internet.

J'ai une petite observation au sujet du procès-verbal du 24 novembre sur la modification des effectifs. Le projet avait recueilli 33 votes pour (contre 0 abstention et vote contre). Y a-t-il d'autres demandes ?

M. Paul FOURNIE : On me fait également dire que je travaille au collège Louise Michel, ce qui n'est plus le cas. J'y ai enseigné, mais je travaille maintenant au collège La Rochotte.

M. le PRESIDENT : C'est noté.

S'il n'y a pas de demandes d'interventions, je vous propose de passer au vote. Unanimité, je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable

Rapport n° I – 2

M. Gérard GROSLAMBERT : Conformément à la loi dite « Grenelle II », j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Ce document est l'occasion de vous présenter le bilan des actions engagées par le conseil départemental au cours de ces dernières années et précise les perspectives susceptibles d'être formalisées à court ou moyen terme, au regard des cinq grandes finalités du développement durable, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- et les dynamiques de développement des modes de production et de consommation responsables.

Il s'inscrit à ce titre à la fois dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens dans le sens et dans la discussion qui amorce la préparation du Budget Primitif 2018.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a recueilli un avis favorable de la 1^{er} commission le 22 janvier dernier.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur Groslambert. S'il n'y a pas de demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote. Unanimité, merci.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du conseil départemental de la Haute-Marne

Rapport n° I – 3

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du conseil départemental.

Comme les communes de plus de 20 000 habitants et les Régions, les Départements sont amenés à établir et présenter ce rapport annuel préalablement aux débats sur le projet de budget, conformément au décret n° 2015-761 du 24 juin 2015.

Cet exercice conduit le Département à dresser à la fois l'état des lieux et le bilan de sa politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce rapport doit aussi faire état des politiques conduites sur son territoire par la collectivité, afin de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ce rapport annuel avait été présenté pour la première fois lors de la séance plénière

du 15 décembre 2016 et s'appuyait alors sur le rapport social de la collectivité établi pour l'année 2015.

À noter que la Haute-Marne faisait partie des seulement 25 départements ayant élaboré ce rapport égalité femmes-hommes en 2016, comme a pu le souligner l'État.

Dans la continuité des éléments présentés l'année passée, ce nouveau rapport illustre la préoccupation et les efforts de la collectivité, afin d'intégrer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cet objectif se traduit aussi bien au niveau des promotions, des avancements et de l'accès aux postes à responsabilité en interne, que dans les politiques menées sur le territoire haut-marnais, par le biais d'actions de solidarité et en faveur du monde associatif.

Ces positionnements démontrent la volonté de valoriser les parcours professionnels, quel que soit le sexe, en reconnaissant avant tout les compétences.

Le Département pourra présenter un rapport plus approfondi qui s'appuiera sur le bilan social 2017 à l'occasion du vote du budget 2019.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1^e commission qui s'est tenue le 22 janvier 2018.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur Gros Lambert. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Heureusement que nous avons voté la loi sur la parité, messieurs.

Mme ROBERT-DEHAULT : Ce n'est déjà pas simple de recruter, notamment au niveau de l'encadrement. Pourvu que cela ne complique pas les choses.

M. le PRÉSIDENT : S'il n'y a pas d'autres demandes d'interventions, je sou mets cette proposition au vote. Unanimité, je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Information sur les dossiers contentieux en cours

Rapport n° I – 4

M. LE PRESIDENT : En application de l'article L.3221-10-1 du code général des collectivités territoriales et par délibération du conseil départemental en date du 6 novembre 2017, vous m'avez délégué pouvoir pour tous les contentieux relevant des ordres administratif et judiciaire et quel que soit le niveau d'instance (première instance, appel et cassation).

A ce titre, je peux intenter, au nom du Département, les actions en justice, et défendre le Département dans les actions intentées contre lui.

Je me suis engagé à informer l'assemblée départementale de l'exercice de cette compétence.

Aussi, vous sont présentées dans ce rapport les listes des dossiers contentieux en cours ou ayant fait l'objet d'une décision de justice.

Les tableaux annexés distinguent les contentieux portés devant la juridiction administrative, d'une part, et les contentieux portés devant les juridictions civiles et pénales, d'autre part. Vous constaterez que ces contentieux sont essentiellement liés aux compétences sociales du Département.

Ce rapport d'information ne donne pas lieu à un vote.

M. le PRESIDENT : S'il n'y a pas d'autres demandes d'explication, je vous propose de passer au rapport suivant.

Désignation des membres et approbation du règlement intérieur de la commission d'appel d'offres

Rapport n° I – 5

M. LE PRESIDENT : A la suite du décès de Francis ARNOUD, un siège de membre suppléant est devenu vacant au sein de la commission d'appel d'offres. Je vous rappelle que la commission est constituée de cinq titulaires (Messieurs Paul FOURNIÉ, Stéphane MARTINELLI et Bertrand OLLIVIER, Madame Anne LEDUC et Monsieur Luc HISPART) et de cinq membres suppléants (dont Mesdames Fabienne SCHOLLHAMMER, Anne-Marie NÉDÉLEC, Anne CARDINAL et Catherine PAZDZIOR). J'ai reçu la candidature de Monsieur Michel ANDRE. Y a-t-il d'autres candidatures ? J'insiste sur le fait que le poste requiert une disponibilité importante et une présence assidue.

En l'absence de candidatures supplémentaires, je vous propose de procéder au vote

de la candidature de Monsieur Michel ANDRE.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	1 (M. Michel ANDRE)

M. le PRESIDENT : Par ailleurs et s'agissant de la commission d'appel d'offres, il vous est proposé de vous prononcer sur la mise en place de règles internes de fonctionnement.

En effet, la réglementation des marchés publics mise en œuvre depuis le 1er avril 2016 a réformé la commission d'appel d'offres en introduisant plus de souplesse, notamment concernant les procédures adaptées.

Le principe de transparence des procédures rend cependant nécessaire la fixation de règles de fonctionnement claires.

Le projet de règlement joint au rapport énonce les règles internes de fonctionnement de la commission d'appel d'offres qui ne sont pas fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Ce projet a été présenté pour information aux membres de la commission d'appel d'offres lors de la réunion du 25 janvier 2018.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la 1^e commission, lors de sa réunion du 22 janvier 2018.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

M. le PRESIDENT : Je vous propose maintenant de passer à la deuxième commission.

Attractivité des territoires et communication

Rapport n° II – 1

Mme Anne-Marie NEDELEC : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2018 de l'attractivité des territoires et de la communication.

Le budget « communication » 2018 du Conseil départemental présente une stabilité globale par rapport aux engagements votés en 2017.

Il se décompose en 2 volets principaux. Le premier concerne la communication de la collectivité afin de valoriser auprès des Haut-Marnais, les politiques votées par notre Assemblée. Différents supports seraient utilisés :

- le magazine Ligne directe distribué chaque trimestre dans toutes les boîtes aux lettres du département (88 000 exemplaires sont imprimés à chaque numéro).
- des insertions presse, notamment dans le Journal de la Haute-Marne, La Voix de la Haute-Marne, L'Affranchi.
- un affichage grand format type 4x3 pour des grands projets ou événements, voire d'autres supports définis en fonction de la thématique et de l'objectif.

Le service communication orchestre la communication des différents services de la collectivité, en veillant à véhiculer une image cohérente, moderne et dynamique du Département auprès des Haut-Marnais. Il intervient comme « service ressources » et gère les relations presse du Département, en lien étroit avec le Cabinet du Président. Par ailleurs, il est mutualisé avec le SDIS ce qui assure la cohérence de nos communications.

Pour 2018, l'objectif serait d'augmenter la visibilité de nos actions (investissements sur les routes, gestion des collèges, politique sociale, etc.), avec la mise en place d'une stratégie dédiée. Un travail sera également mené afin d'intégrer, de manière systématique, dans les règlements d'utilisation des moyens du Département et d'aide aux associations, une obligation de mise en avant du soutien de la collectivité avec la mise à disposition de kits de communication.

Le projet de budget pour mener à bien ces actions serait de 430 000 €.

Le second volet concerne la campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne à destination des Franciliens.

Suite à notre premier séminaire, une première campagne de notoriété et d'attractivité de la Haute-Marne a été engagée fin 2016, puis reconduite fin 2017 avec notamment un large affichage dans le métro parisien. Il s'agissait d'une campagne de territoire en partenariat avec les acteurs locaux pour lancer la marque de territoire « Haute-Marne ». Des comptes Facebook et Youtube dédiés ont été mis en place. Un réseau d'ambassadeurs a vu également le jour, entièrement composé de bénévoles.

Avec 1500 habitants en moins cette année, l'enjeu est clair et ambitieux : participer à l'inversion de la courbe démographique. Les objectifs sont d'attirer de nouveaux habitants et de nouvelles activités – nous avons notamment un défi à relever dans la transmission/reprise d'entreprise – et de renforcer la notoriété de la Haute-Marne au plan national. Mais il s'agit aussi de valoriser, auprès des habitants, les atouts du territoire, de faire de chaque Haut-Marnais un ambassadeur de nos atouts. Il est également envisagé de faire vivre la marque de territoire « HM La Haute-Marne respire et inspire ! » en s'appuyant sur le réseau d'ambassadeurs Haut-Marnais (habitants, entreprises, chambres consulaires, etc.).

Parce que ce type de démarche n'est efficace qu'en s'inscrivant dans le temps, il vous est proposé de reconduire en 2018 une nouvelle campagne de notoriété et d'attractivité. Le plan de communication comprendrait de l'affichage sur les quais du métro parisien, l'organisation de nouveaux voyages presse thématiques, des encarts dans des magazines ciblés, une participation accrue à des salons professionnels avec nos partenaires. Sur la partie digitale, le développement, l'animation et les campagnes de communication sur les réseaux sociaux seraient prévus tout au long de l'année, tout comme le site internet respirez-inspirez.com avec de nouveaux témoignages d'ambassadeurs.

Un budget prévisionnel de 300 000 € (identique à 2017, voir détails en annexe) serait nécessaire pour que la campagne ait un réel impact.

Enfin, le budget « communication » intègre, dès le BP, pour plus de clarté, la partie de subvention attribuée au CVB au titre de la valorisation de l'image du Département.

Lors de la saison sportive 2015-2016, le club a terminé à la troisième place de la saison régulière de ligue A et s'est qualifié pour la coupe d'Europe. Depuis la saison 2012-2013, le CVB52 HM évolue à ce niveau. Au terme d'une saison exceptionnelle, le club est devenu champion de France en 2017 : il connaît une visibilité médiatique croissante dont aucun autre sport collectif haut-marnais ne peut se prévaloir. Le club haut-marnais participant activement au développement de la notoriété de la Haute-Marne en France et en Europe, le Conseil départemental souhaiterait s'appuyer sur le vecteur de communication du CVB tout au long de la nouvelle saison sportive 2017-2018. 220 000 € seraient consacrés pour cette année au développement de l'image de la Haute-Marne par le biais du club chaumontais, ce qui correspond au montant des subventions cumulées attribuées en 2017.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la II^e commission.

M. le PRESIDENT : Merci Madame Nédélec. Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

M. Nicolas FUERTES : Je tiens à saluer cette pérennisation de la campagne ainsi que la présentation du budget dès le début d'année, qui permet d'avoir plus de clarté sur les opérations à mener et d'être le plus opérationnel possible. Nous continuerons donc à soutenir cette campagne.

M. le PRESIDENT : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme ROBERT-DEHAULT : Quelles sont les relations entre les services communication du Conseil départemental et du Grand Est ? Je pense qu'il nous faut également nous intégrer dans une vision régionale en matière de communication. Nous communiquons beaucoup auprès des Franciliens, mais je pense qu'il serait intéressant de se rapprocher du directeur de la communication du Grand Est, François de Hédouville, qui est originaire de Haute-Marne. Je suis certaine que nous pourrions ainsi accroître notre notoriété au sein de cette région, qui nous connaît peu.

En matière de véhicule de communication, le CVB 52 est une idée pertinente. Je souhaite rappeler que le club de judo de Saint-Dizier Marnaval est un excellent club. Il pourrait également être un vecteur de notoriété pour notre Département.

M. le PRESIDENT : Madame Nédélec va répondre.

Mme Anne-Marie NEDELEC : En ce qui concerne le Grand Est, il faut savoir que l'équipe communication du Conseil départemental est relativement restreinte et réalise déjà un énorme travail (notamment du fait de cette campagne de notoriété, qui est très lourde). Les deux cibles ont été clairement sélectionnées dès le départ, à savoir les Haut-Marnais – je pense en effet que nous ne pourrions mener de véritable campagne de notoriété sans l'appui des Haut-Marnais eux-mêmes – et les Franciliens (plus grand vivier de tourisme et forte envie de partir). Bien entendu, nous n'avons aucune objection à travailler avec le Grand Est. Toutefois, une stratégie communication en ce sens ne nous est pas parue évidente dans un premier temps. Après de grandes réflexions et après avoir étudié plusieurs possibilités, l'Île-de-France est apparue pour l'année 2018 encore, comme la cible principale. Tout rapprochement avec les services du Grand Est n'est absolument pas à exclure, d'autant qu'ils disposent d'une agence sur Chaumont. C'est donc une piste à privilégier.

Le CVB 52 n'est pas le seul support de communication pouvant permettre d'accroître la notoriété de la Haute Marne. Il faut néanmoins reconnaître que les résultats de ce vecteur sont très importants. Tout support de communication pouvant être favorable à la notoriété Haute-Marne mérite d'être étudié.

M. le PRESIDENT : Merci.

M. Bertrand OLLIVIER : Comment avez-vous prévu de mesurer l'impact de ces opérations de communication ? Le cabinet vous accompagne-t-il sur ce point ?

Mme Anne-Marie NEDELEC : J'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer au sujet de l'évaluation. Une évaluation au coup par coup est impossible. Pour ancrer l'image de la Haute-Marne et mener une véritable campagne de notoriété, dans le but de participer à l'inversion de la courbe démographique, la campagne ne peut être menée que dans la durée. La campagne, démarrée à la fin de l'année 2016, a été prévue pour trois années (2017 à 2019). Une évaluation ne sera réalisable qu'à partir de 2020.

Nous avons en revanche des retours, notamment de la part de nos partenaires ou par les réseaux sociaux ou le site internet. La campagne d'affichage dans le métro parisien touche les individus. Elle intervient par ailleurs aux alentours du mois d'octobre, lorsqu'en même temps, de nombreux magazines spécialisés invitent les Franciliens à quitter Paris à travers leurs articles et que se tiennent les salons de la mobilité ou de l'entrepreneuriat. La campagne a donc réellement un impact. Les Franciliens suivent le tunnel de communication : ils nous voient dans le métro, nous trouvent dans les salons ou lisent un article de presse au sujet de la Haute-Marne puis entrent en contact avec nous.

Jusqu'à présent, les retombées de la campagne d'affichage dans le métro parisien semblent positives pour l'image de marque de la Haute-Marne. La campagne surprend et suscite des interrogations. Nous attendons maintenant les vraies retombées concrètes sur le terrain.

M. le PRESIDENT : Merci.

M. Luc HISPART : Il conviendrait également de prendre en compte le sujet de l'accès au territoire, même si je sais qu'il n'est pas de la compétence du Département. Une voie digne de ce nom permettant de traverser la Haute-Marne, du Nord vers le Sud, permettrait d'augmenter l'attractivité industrielle et touristique du Département. Etant donné qu'il ne s'agit pas d'une compétence départementale et que nos élus ne semblent pas enclins à défendre ce sujet vis-à-vis de l'Etat, je me demande si le Département a des moyens pour pouvoir discuter avec l'Etat.

M. Bruno SIDO : Nous avons rencontré Monsieur le Secrétaire d'Etat auprès de Monsieur HULOT, chargé de suivre le projet Cigéo. Alors qu'il me parlait du contrat de territoire que chaque Département doit établir, je lui ai indiqué que nous n'avons besoin que d'une chose, à savoir la mise à deux fois deux voies de la nationale 67, reliant Saint-Dizier à Chaumont. Cette promesse nous a été faite cinquante ans auparavant, mais n'a jamais été réalisée.

M. le PRESIDENT : L'attractivité d'un territoire ne passe effectivement pas que par les campagnes de promotion. Elle dépend également de l'accessibilité, du maillage ferroviaire, de l'offre de logements. Il s'agit d'une politique globale, mêlant attractivité économique, estudiantine,

culturelle, sportive, etc. Vous avez raison, il nous faut actionner différents leviers simultanément.

Mme Anne-Marie NEDELEC : Nous le constatons lors des salons, les individus sont de plus en plus demandeurs d'un accompagnement global, en matière d'éducation, de logement, de loisirs. De nombreux Départements proposent déjà des offres en ce sens et il peut être intéressant de s'en inspirer.

M. le PRESIDENT : Je souhaite à nouveau remercier Anne-Marie NEDELEC pour le travail innovant et essentiel qui est effectué. Je remercie également l'ensemble des élus qui travaillent avec elle. Ces derniers sont très motivés, se déplacent énormément pour s'enrichir des exemples voisins.

M. Nicolas FUERTES : Suite à la remarque de Monsieur le Sénateur, je souhaite également évoquer l'axe important de Langres – Fayl-Billot - Vesoul, essentiel pour nos usines du Sud du Département.

M. Bruno SIDO : Le sujet Cigéo s'occupe prioritairement de la zone de proximité, située au nord du Département, d'où ma demande. Il n'en demeure pas moins que la déviation de Langres-Vesoul est importante. Le projet avance d'ailleurs plus rapidement et se réalisera (puisque Bruxelles a enfin permis l'adossement aux autoroutes existantes, ce qui était interdit auparavant).

M. le PRESIDENT : Pour clore ce sujet, j'ajouterais que la Région travaille aujourd'hui sur un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Pour être force de propositions dans le cadre de la déclinaison et de l'application du SRADDET, il faudra y inscrire des routes d'intérêt régional, dont celles que nous venons d'évoquer.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je vous propose donc de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	2 (M. Nicolas CONVOLTE et Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

Infrastructures numériques

Rapport n° III – 1

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2018 des infrastructures numériques.

La construction du réseau Haute-Marne Numérique (HMN), actée en 2010 et débutée en 2011, est en voie d'achèvement. Ainsi, ce réseau permet à l'ensemble des Hauts-Marnais, particuliers comme entreprises, de disposer des meilleurs services du Haut Débit.

Ce vaste réseau numérique dont le montant de l'investissement est de 70 millions d'euros TTC, compte 1 900 kilomètres d'infrastructures optiques sur lesquels sont raccordés 240 nœuds de raccordement d'abonnés, dont 168 sites de montée en débit.

Ces équipements permettent à l'ensemble des usagers de la zone d'initiative publique de disposer de débits allant jusqu'à 100 Mb et de la télévision par internet sans parabole.

66 pylônes de téléphonie mobile, propriété ou financés par le Département, sont « adductés » au réseau HMN et permettent aux opérateurs qui le souhaitent de fibrer leurs équipements (cela permet l'implantation de répéteurs 4G).

Il en est de même pour la totalité des communes hors zones d'initiative privées, soit 518 communes clochers sur les 532 que compte le département. Ainsi, ce réseau est prêt pour accueillir le « tout fibre optique » (FTTH).

À ce jour, la totalité de la population est éligible au Haut Débit filaire, dont 99,9 % à des débits compris entre 5 et 100 Mb et pour plus de 70 % l'accessibilité à la technologie VDSL (plus de 20 Mb).

À compter de 2018, la Région Grand Est, maître d'ouvrage de la Délégation de Service Public attribuée à NGE Altitude infrastructure en juillet 2017, va déployer le FTTH sur l'ensemble du département sur la période 2018 – 2023. Les communes dont les débits internet sont inférieurs à 20 Mb seront traitées en priorité de 2019 à 2020. Les autres communes du département disposeront d'un réseau tout fibre optique au plus tard en 2023.

Une négociation politique est en cours avec la Région pour réduire ces délais contractuels au cas de la Haute-Marne.

Il est important d'intégrer que la fin du plan « Le Haut Débit pour Tous » marque aussi le début de vie d'un réseau de 1 900 kilomètres qu'il faut :

- commercialiser (déjà plus de 450 contrats signés avec environ 500 000 € de redevances annuelles) ;

- entretenir (les premiers NRA ont déjà 6 ans) ;
- protéger, en répondant aux 11 000 Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) annuelles ;
- dépanner pour éviter des ruptures partielles ou totales de service ;
- continuer à déployer pour transporter et supporter les services FTTH de demain (location ressources optiques au délégataire).

Pour 2018, les propositions budgétaires qui vous sont présentées représentent un budget total de :

- 475 900 € en dépenses de fonctionnement principalement pour la supervision et la maintenance du réseau HMN et les abonnements EDF des 240 sites d'hébergement ;
- 1 455 000 € en dépenses d'investissement, dont 70 %, soit 1 000 000 € pour la réalisation de points de séparation du réseau HMN du futur réseau FTTH.

Les recettes attendues s'élèvent à 510 000 € en fonctionnement (principalement des redevances des opérateurs) et 1 897 000 € en investissement dont notamment 1 247 000 € au titre du GIP et 500 000 € au titre du FSN.

Concernant le déploiement du réseau FTTH, c'est la Région Grand Est qui assure la maîtrise d'ouvrage pour les Ardenne, l'Aube, la Marne, la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, les Vosges et la Haute-Marne.

Ainsi, pour la Haute-Marne, dans le cadre de la délégation de service public FTTH Grand Est, 74 802 prises optiques seront construites de 2018 à 2023.

Le coût de ces travaux que la Région demande aux collectivités de la Haute-Marne de prendre à leur charge est de 7 661 809 € TTC, réparti de la façon suivante :

- Conseil départemental Haute-Marne : 181 609 € TTC,
- Communautés de communes : 7 480 200 € TTC.

Le Conseil Départemental et le GIP Haute-Marne ont décidé de prendre en charge la part des communautés de communes, pour les communes de la Haute-Marne, à hauteur de 50 % chacun. Les communes et EPCI de Haute-Marne n'auront rien à régler, comme pour la phase 1 du plan HMN.

Au final, le coût total de cet investissement pour notre département est de 3 921 709 €

TTC.

Il vous est proposé, pour cet investissement, la création d'une autorisation de programme intitulée « Haute-Marne Numérique Phase 2 - FTTH » d'un montant de 4 M€ sur la période 2018-2023. Les crédits de paiement seront répartis sur les exercices budgétaires de 2019 à 2023.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la IIIe commission réunie le 15 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Monsieur Le Président du GIP souhaite-t-il intervenir sur ce dossier ?

M. Bruno SIDO : Le GIP aidera évidemment le Département. Il a déjà apporté une aide importante pour la montée en débits et les résultats sont là.

Je pense que les Haut-Marnais, sauf en zone AMII, sont satisfaits. J'ai fait mon maximum pour les zones AMII, mais l'installation de la fibre reste impossible (car un contrat a été passé entre une personne privée et une personne publique). Le Gouvernement actuel est intervenu auprès des opérateurs afin qu'ils réalisent leurs promesses d'investissement. Les zones AMII seront donc concernées.

Du reste, je me félicite que la Région, sous la houlette de son ancien président, ait fait preuve de volontarisme et agi. Le GIP a, bien entendu, vocation à accompagner ce mouvement. Je le sais, la position haut-marnaise est singulière, puisque partout en France, les communautés de communes se réjouissent de l'initiative et ne demandent qu'à la financer. Ce n'est pas le cas de la Haute-Marne. Par conséquent, il est probable, sinon certain, que le GIP accompagnera ce mouvement généreux du Conseil départemental.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Président. Accompagner en intégralité les intercommunalités nous permettra d'abord d'être en position de force, en étant l'interlocuteur unique de la région, afin d'obtenir des réductions de délais pour le déploiement de la fibre. J'ai expliqué au Président de la Région que le Département de la Haute-Marne pouvait aussi se distinguer et être valorisé sur cette politique régionale. Pour cela, le projet doit se réaliser rapidement afin que nous ne perdions pas notre avance.

Je note également une certaine solidarité entre les intercommunalités. Certaines n'avaient pas anticipé ni budgétisé cet investissement. Afin qu'elles soient toutes desservies simultanément, il convenait que le Conseil Départemental et le GIP portent l'opération (le reste à charge des territoires).

M. Bruno SIDO : Vous n'êtes pas sans savoir que l'ARCEP a émis un règlement qui veut que la taille des NRA ne soit jamais inférieure à 300 lignes. Je me suis donc rapproché cette semaine de l'ADF, qui m'a proposé de lui transmettre notre demande de débit maximum.

Je demande que l'on utilise au maximum notre réseau actuel, car l'opérateur qui fera le FTTH nous remboursera le réseau utilisé seulement. Or, il s'agit d'argent public et en tant qu'ancien Président, j'ai une préoccupation forte, à savoir que l'argent public est utilisé au maximum.

M. le PRESIDENT : J'ai fait remonter l'information par le biais de la Caisse des Dépôts et de son directeur régional – également actionnaire principal de Losange – selon laquelle nous avons fait des plaques 300 et non 1 000 comme dans certains Départements, car le maillage des communes et du réseau est particulier. Je leur ai également indiqué notre souhait d'utiliser notre réseau au maximum, voire en totalité. Losange s'est engagé à l'utiliser au maximum. Nous devons effectivement nous battre ensemble.

M. Bruno SIDO : Monsieur le Président, bravo. Mais puis-je attirer votre attention sur le fait que Losange n'a pas le droit de contrevenir à la réglementation éditée par l'ARCEP. Par conséquent, la décision appartient bien à l'ARCEP.

M. le PRESIDENT : En l'absence de demandes d'intervention supplémentaires, je vous propose de vous prononcer, le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Voirie départementale

Rapport n° III – 2

M. Bernard GENDROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2018 de la voirie départementale.

Les propositions budgétaires 2018 de la voirie départementale vous sont présentées en distinguant celles relatives au Centre Technique Départemental.

Pour la voirie départementale, les propositions s'appuient sur les orientations définies dans le programme des infrastructures routières sur la période 2014-2018.

Les propositions représentent un budget total de :

- 2 801 100 € en dépenses de fonctionnement,
- 18 000 000 € en dépenses d'investissement,
- 380 143 € attendus en recettes de fonctionnement,
- 3 863 310 € attendus en recettes d'investissement.

Une vue d'ensemble des travaux réalisés en 2017 et ceux prévus en 2018 sur la voirie et les ouvrages d'art, vous est donnée par les cartes portées en annexe au rapport de Monsieur le Président.

Pour les dépenses de fonctionnement, soit 2 801 100 €, 1 405 000 € seront affectés aux travaux d'entretien des chaussées, des ouvrages d'art, des dépendances et des équipements de la route. Les trois quarts de l'entretien du patrimoine routier sont effectués en régie par les équipes des pôles techniques.

Pour la viabilisation des routes en période hivernale, il est prévu (hors achat de sel et rémunération du personnel) un montant de 305 000 € pour la saison 2017-2018. Ces dépenses correspondent aux prestations réalisées par les agriculteurs et les entreprises, ainsi qu'aux services météorologiques. Mais pour la campagne 2016-2017, ce sont, avec les achats de sel et la rémunération du personnel, environ 2,7 M€ que le Département a consacré à la sécurité des Haut-Marnais. Ce chiffre est très dépendant du temps.

Le montant relatif au renouvellement des enduits superficiels d'usure confiés aux entreprises serait constant, à 960 000 €.

Les autres dépenses de fonctionnement pour un montant de 111 100 € concernent notamment les frais de déplacement des agents, l'achat et l'entretien de petit outillage, les frais liés aux enquêtes publiques et les cotisations à divers organismes.

Enfin, il est proposé 20 000 € pour le financement des actions de sécurité routière : participation aux actions du plan départemental d'action de sécurité routière (PDASR) et versement de subventions notamment au comité départemental de la prévention routière, au comité départemental de l'association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA).

Les dépenses d'investissement constituent l'essentiel du budget, avec 18 millions d'euros :

- 2 150 000 € destinés à la modernisation du réseau principal avec :

- le recalibrage et à la mise hors gel entre Rennepont (RD 23) et la limite avec l'Aube – Liaison Colombey-les-deux-Eglises (RD 15),
 - les frais d'études liés à l'aménagement de la RD 147 entre la RD 25 au sud de Reynel et Andelot (les travaux sont prévus en 2019),
 - les frais d'études environnementales liés d'une part, au recalibrage et à la mise hors gel entre Beauchemin et la RD 19 et, d'autre part, à l'aménagement de la RD 2 entre Doulevant et Arnancourt,
 - l'achèvement des travaux de la RD 107 entre Montigny et Sarrey.
- 3 779 000 € destinés aux opérations de sécurité, notamment :
- les travaux, en groupements de commandes, sur les traversées des communes d'Arc-en-Barrois (solde de l'opération commencée en 2017), Thonnance-lès-Joinville (3e tranche), Fontaine-Sur-Marne, Thonnance-lès-Moulins, Brainville-sur-Meuse (études), Sarrey, Eurville-Bienville, Brousseval (2e phase), Is-en-Bassigny, Chaumont avec l'aménagement du carrefour d'accès au quartier Foch, Langres, Vignory et Cerisières,
 - l'aménagement d'un « tourne-à-gauche » sur la RD132 à Val-de-Meuse, en partenariat avec le pôle d'équilibre territorial et rural du pays de Langres (qui assure la maîtrise d'ouvrage) dans le cadre de la desserte de la zone d'activités du Breuil,
 - l'aménagement du carrefour RN67/RD10/A5 à Semoutiers,
 - les frais d'études environnementales liés d'une part, à l'aménagement du carrefour avec les RD 132, 109, 242 et 189 et le carrefour au niveau de l'échangeur autoroutier de Montigny et, d'autre part, à l'aménagement du carrefour RD 417 /RD74 à Is-en-Bassigny,
 - l'aménagement d'un nouvel accès à la zone d'activités Plein Est à Chaumont sur la RD 619.

- 7 620 000 € destinés :

- au renforcement des chaussées en béton bitumineux et en enrobés coulés à froid,
- au reprofilage en grave émulsion de la RD 173 entre Gervilliers et Jagée (commune de Ceffonds) et de la RD 20 entre Arbot et Bay-sur-Aube (fin

des travaux commencés en 2017),

- à la réhabilitation structurelle de la RD 74 section comprise entre le carrefour avec la RD 35 (direction Neuilly-l'Evêque) et Frécourt,

- aux petites opérations de renforcement, de purges et de bordures.

- 3 110 000 € destinés aux travaux récurrents de conservation des ouvrages d'art et aux opérations ponctuelles spécifiques dont le détail des opérations apparaît dans le rapport. Ces dépenses sont en progression, car ces ouvrages ont été un peu délaissés ces dernières années.

- 421 000 € destinés au renouvellement de la signalisation verticale et des équipements de sécurité (hors pose). A cet égard, il n'y aurait que 16 panneaux à changer pour le passage de 90 à 80 kilomètres par heure.

De plus, sont proposés :

- 305 000 € pour les opérations préalables à la réalisation des travaux d'investissement et notamment : les levés de plan de la zone d'études, les études géotechniques et hydrauliques, les études spécifiques dont le détail apparaît dans le rapport et les acquisitions foncières.

- 80 000 € pour l'acquisition de matériels pour l'entretien et l'exploitation du réseau.

- 70 000 € pour le paiement des acquisitions foncières liées à l'aménagement de la RD 175 à Saudron qui ne pourront être réglées qu'après l'établissement des documents d'arpentage.

- 15 000 € pour le paiement du solde de la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la RD 974 à Prauthoy.

- 200 000 € pour l'achèvement des travaux du pont de Luzy-sur-Marne et 50 000 € pour les frais d'études liées à la réhabilitation des ponts mobiles de Curel et de Bayard. Le Pont de Luzy est une source d'inquiétude, car l'entreprise qui a été retenue rencontre d'importantes difficultés à respecter notre marché.

Par ailleurs, au regard de l'état des panneaux de signalisation d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes A5 et 31, mais aussi de la politique touristique du Département qui permettra de mieux irriguer et dynamiser les territoires haut-marnais, APRR, propriétaire des panneaux, a été sollicité afin de les remplacer le long des autoroutes haut-marnaises.

Préalablement, une convention ayant pour objet de définir les modalités d'implantation

des panneaux devra être signée après une phase d'information et de large concertation, et sous réserve de la validation du Préfet de Région. La convention sera établie jusqu'en 2036 et couvrira la garantie totale des panneaux jusqu'à la fin de la concession APRR en vigueur.

Pour cette opération, il est donc proposé la création d'une autorisation de programme intitulée « signalétique touristique sur les autoroutes A5/A31 » d'un montant de 600 000 € sur la période 2018-2020 et l'inscription d'un crédit de paiement de 200 000 € au titre des dépenses à financer en 2018.

Les recettes attendues en 2018 sont estimées à 380 143 € en fonctionnement et 3 863 310 € en investissement, dont 2 422 110 € au titre du GIP Haute-Marne.

Enfin, 400 000 € de dépenses de fonctionnement, pour la réalisation en régie des travaux de mise en œuvre de la grave émulsion sur les chantiers d'investissement et le changement des panneaux de limitation de vitesse de 90 km/h à 80 km/h, seront réimputés en section d'investissement par l'intermédiaire d'une opération d'ordre.

Concernant le centre technique départemental, les propositions représentent un budget total de 4 881 000 € en dépenses de fonctionnement, dont :

- 2 160 000 € pour la réalisation, en régie, des enduits superficiels d'usure, de la pose de glissières de sécurité, de la signalisation horizontale et de l'entretien des armoires du plan Haute-Marne Numérique et des pylônes de téléphonie mobile.
- 776 500 € pour l'entretien des véhicules, des engins et des postes de radio de télécommunication (le détail apparaît dans le rapport),
- 1 235 000 € pour l'achat de consommables et de fournitures tels que le carburant, l'outillage et les vêtements de travail et 600 000 € pour l'achat des fondants routiers.
- 109 500 € liés notamment au frais de déplacement des agents, à la location des batteries pour les véhicules électriques et à divers frais.

Les propositions représentent un budget total de 1 289 750 € en dépenses d'investissement, dont 1 189 750 € pour l'acquisition de véhicules, d'engins et de matériel dont le détail apparaît dans le rapport.

Les recettes attendues en 2018 sont estimées à 224 000 € en fonctionnement (notamment, vente de sel aux communes et de carburant au SDIS et à la Ville de Chaumont).

Enfin, 200 000 € de dépenses de fonctionnement, pour la réalisation en régie des travaux de signalisation horizontale et de mise en place de glissières de sécurité sur les chantiers d'investissement, seront réimputés en section d'investissement par l'intermédiaire d'une opération d'ordre.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la III^e commission le 15 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Vice-président pour ce rapport complet. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Jean-Michel RABIET : Concernant la signalétique sur l'autoroute, je souhaite vous informer que le PETR du pays de Langres, dans son schéma touristique, dispose d'une fiche action sur ce sujet. Nous travaillons justement avec APRR sur les panneaux d'autoroute. Il faudrait que nous nous coordonnions.

M. le PRESIDENT : J'ai effectivement entendu que le PETR menait une politique en matière de signalisation au bord de l'autoroute.

Pour ma part, j'ai demandé qu'il y ait de la cohérence et que nous menions une réflexion départementale sur ces questions. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un besoin.

Je ne sais pas quelle forme pourrait prendre l'association avec le PETR. Il ne s'agit évidemment pas de s'inscrire en faux face aux réflexions menées par le PETR, mais je souhaiterais que l'on mène un travail purement départemental et que le Département soit pilote de l'opération.

M. Bruno SIDO : Nous avons mené cette étude il y a déjà trois ou quatre ans, mais nous sommes d'accord.

M. Bertrand OLLIVIER : Nous devons également nous pencher sur la signalétique touristique du Département, notamment sur les labels. Cette question me paraît essentielle, je vous invite donc à travailler activement dessus.

M. le PRESIDENT : J'entends votre remarque. La III^e commission a mené un travail sur ces questions et certaines réflexions sont déjà avancées.

M. Nicolas FUERTES : Sur ce schéma, il faut effectivement coordonner tous les acteurs.

Je rappelle que l'essentiel du réseau routier en Haute-Marne concerne la moitié Sud du Département. Il ne faut donc pas se tromper d'échelle quant aux panneaux de signalisation.

Le rapport indique en toute fin que nous baissions les autorisations de programme « modernisation du réseau principal », alors que nous augmentons l'autorisation de programme « chaussées » (d'un montant à peu près équivalent). Quelle est la différence ?

Je tiens également à saluer la qualité et l'expertise de tous nos personnels de la viabilité hivernale, qui rendent nos routes, y compris secondaires, praticables.

M. Bruno SIDO : J'attire votre attention sur le fait que la situation en matière de signalétique est parfois encore pire ailleurs. L'année dernière, je me suis notamment rendu à Verdun à la grande manifestation sous l'autorité du Président de la République et j'ai pu constater que les panneaux s'effacent (sous l'effet du soleil).

J'avais demandé au CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) de se pencher sur la recherche d'une peinture résistante aux rayons ultraviolets, mais celle-ci n'a pas été intéressée.

Mme Jeannine DREYER : La modernisation du réseau recouvre des opérations lourdes, nécessitant souvent des études longues (notamment au titre environnemental) et des décaissements importants.

Le programme des chaussées recouvre les opérations de renforcement des chaussées, qui ne modifient pas les tracés actuels.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Je souhaite attirer l'attention sur l'état du pont de la Bougaille à Saint-Dizier (pour lequel une étude est prévue en 2018). Je rappelle que ce pont dessert la zone de référence et est emprunté par des centaines de camions chaque jour.

Etant donné son état alarmant, il pourrait faire l'objet d'une fermeture soudaine. Je souhaite donc que cet ouvrage fasse l'objet de toute l'attention du Conseil départemental.

M. le PRESIDENT : Je me suis moi-même rendu sur place il y a quelques jours. La III^e commission en fera de même très prochainement.

Il s'agit d'un dossier complexe. Les partenaires devront prendre part à la discussion, notamment la SNCF. Cette réflexion doit également être menée avec les élus du Conseil Départemental, dans le cadre du projet de Ville et des questions relatives à la mobilité.

Nous sommes conscients de la dangerosité et nous travaillerons rapidement sur ce projet.

En l'absence de questions supplémentaires, je vous demande de vous prononcer sur ce rapport. Le vote est ouvert.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Collèges publics départementaux

Volet immobilier

Rapport n° III – 3

M. Paul FOURNIE : Le présent rapport concerne l'ensemble des travaux projetés pour l'année 2018 dans les collèges publics.

En section d'investissement, 11 161 100 € sont prévus au titre du plan collèges. Sont notamment prévus :

- la poursuite des travaux de reconstruction, ainsi que l'équipement en mobilier, du collège « Les Vignes du Crey » à Prauthoy pour un montant de 4 000 000 €,
- la poursuite également des travaux de réhabilitation du collège « La Noue » à Saint-Dizier, pour un montant de 4 000 000 €,
- les études, avec principalement la mission de maîtrise d'œuvre, pour la reconstruction du collège « Joseph Cressot » à Joinville pour un montant de 300 000 €,
- les travaux de reprise des désordres de toiture et de dallage du collège « Anne Frank » à Saint-Dizier à hauteur de 1 100 000 € - le référé provision déposé devant le Tribunal Administratif a, d'ores et déjà, permis d'obtenir une somme provisionnelle de 311 500 € pour débiter les travaux,
- la relance des études préalables à la reconstruction d'un seul collège à Langres, l'achèvement des travaux d'aménagement du préau du collège « Jouffroy d'Abbans » et un diagnostic pour des travaux au collège « Henri Vincenot » à Chalindrey sont inscrits pour un montant global de 250 000 €,
- le solde des opérations terminées tels que les travaux relatifs au collège « Françoise Dolto » à Nogent (confortement de la structure, restructuration de la demi-pension et création du plateau sportif) fait l'objet d'une inscription globale de 535 000 €.

Enfin, d'autres opérations diverses sont inscrites au plan collèges, avec plus particulièrement le solde de la participation à la réhabilitation du gymnase de Chevillon et l'acquisition de mobilier et matériels pour le collège de Prauthoy. Leur montant globalisé est de 976 100 €.

Pour le plan collèges, sont inscrites en recettes les subventions estimées et escomptées pour un montant de 1 717 478 € (en quasi-totalité au titre du GIP Haute-Marne).

Au titre des dépenses d'investissement diverses hors plan collèges, il vous est proposé d'inscrire des crédits à hauteur de 940 000 €, permettant d'effectuer les travaux de mise en sécurité des établissements, ainsi que les travaux de grosses réparations et le renouvellement du mobilier et des matériels défectueux.

Pour la section de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 597 000 € comprenant l'entretien des espaces verts, les frais de nettoyage des locaux et les contrats d'exploitation des chaufferies bois des collèges de Fayl-Billot, Bourmont et Wassy.

Les recettes de fonctionnement, estimées à 339 000 €, correspondent à la production d'électricité des panneaux photovoltaïques installés au collège « Luis Ortiz » à Saint-Dizier et à la participation des bénéficiaires de la production de chaleur des chaufferies de Fayl-Billot, Wassy et Bourmont.

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la III^e commission réunie le 15 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Y a-t-il des demandes de prises de parole ?

M. Nicolas FUERTES : Nous voterons contre cette délibération, du fait du projet de collège unique à Langres et à cause du manque d'anticipation de la baisse importante des effectifs.

Cette année, nous prévoyons 340 écoliers en moins, notamment la partie nord du Département. L'année dernière, la baisse d'effectif s'élevait à 274 élèves, soit en deux ans une hémorragie de plus de 600 écoliers, soit plus que la capacité d'accueil du futur collège que vous souhaitez bâtir, et qui serait le plus gros du département.

A ce rythme, de nombreux collèges seront menacés. Il est donc nécessaire d'anticiper.

M. le PRESIDENT : Je souhaite apporter des précisions générales sur le plan collèges.

Nous n'avons pas évoqué les difficultés de reconstruction sur site occupé (les délais longs, la perturbation de la vie des élèves et enseignants, etc.). Ces arguments ont fortement pesé

dans la décision du site de la BSMAT.

Je prends acte de votre position.

M. Paul FOURNIE : Effectivement, les questions démographiques nécessitent une importante anticipation.

Ceci dit, votre intervention me surprend, car nous ne sommes pas présents uniquement pour faire de l'arithmétique, mais aussi de la politique. Nous devons réfléchir au maillage territorial, dans le cadre de notre mission de service public.

Ne nous entraînez pas dans un piège grossier Monsieur Fuertès. Ce projet ne signifie pas que tous les autres collèges seront regroupés. Le temps de trajet des élèves sera toujours pris en compte, dans des logiques citadines et réfléchies par les municipalités.

M. Bruno SIDO : La démographie est indubitablement en crise. Le phénomène n'est pas récent et perdurera encore longtemps.

Il s'agit d'une question complexe, qui mérite une sérieuse réflexion.

Les conséquences de la suppression des petits et moyens collèges et leur regroupement dans de gros collèges sont prises en compte. Nous avons notamment voté l'interdiction d'avoir des temps de trajet quotidiens supérieurs à une heure et demie, car la suppression des collèges augmente inévitablement le temps et le coût des transports scolaires.

Pour les lycées, vous avez probablement raison. En revanche, pour les collèges, la question demeure incertaine. Les petits collèges ne sont pas en retard par rapport aux collèges de taille importante et les éventuels retards s'estompent très rapidement.

Eu égard à la complexité de la question, nous ne pouvons pas y répondre à ces questions par de la politique politicienne.

M. le PRESIDENT : J'ajoute qu'à la question des temps de trajet, s'ajoutera également celle de la réhabilitation des internats – et de leur perception par les élèves et les familles. Le projet n'est néanmoins pas encore assez avancé.

M. Nicolas FUERTES : Loin de moi l'idée d'être favorable aux grosses structures pour les écoles primaires et les collèges, d'où mon opposition à ce collège de 600 élèves. Merci donc de corroborer mes pensées.

Il n'en demeure pas moins qu'il faudra réfléchir au devenir des collèges accueillant moins de 150 élèves. Je doute que l'Education nationale laissera ces collèges intacts.

Il s'agit d'une réalité, pas seulement arithmétique, mais aussi politique, effectivement. Je ne fais pas de la politique politicienne, mais les arguments valables pour Langres, où un internat est prévu, doivent l'être pour le reste du territoire. Je ne fais pas de la politique politicienne, mais je bats pour mon territoire, qu'il s'agisse de Langres, du pays de Langres ou de la Haute-Marne.

M. le PRESIDENT : Un collège de 600 élèves reste une structure moyenne, à taille humaine au niveau national.

Madame l'Inspectrice d'Académie a également évoqué les projets pédagogiques réalisables dans un collège de 600 élèves (mais impossibles dans les plus petits). Elle a également parlé d'un renforcement en matière d'effectifs, avec la création de spécialisation et de section.

Et comme l'a dit Monsieur FOURNIE, nous évoluons dans un espace urbain, dont les problématiques d'aménagement du territoire sont moindres qu'en campagne.

Nous traitons aujourd'hui le sujet de Langres et nous tiendrons de prochaines discussions sur les autres établissements.

En l'absence de questions supplémentaires, je vous propose de passer au vote.

VOTE

	Pour :	32
FUERTE(S)	Contre :	2 (Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas)
	Abstention :	0

Bâtiments départementaux

Rapport n° III – 4

M. Paul FOURNIE : Le présent rapport concerne l'ensemble des travaux projetés pour l'année 2018 dans les bâtiments départementaux.

En section d'investissement, le montant atteint 7 236 000 €.

Au titre des opérations diverses, il vous est proposé d'inscrire 575 000 € pour les travaux, les études et l'acquisition de mobilier et matériels inhérents aux bâtiments départementaux ainsi que le solde de la mission de maîtrise d'œuvre de l'opération de construction d'une MECS à Chaumont.

Au titre des opérations spécifiques, il vous est proposé d'inscrire 6 661 000 €, comprenant la poursuite du plan de modernisation des centres d'exploitation routiers pour un montant de 3 484 000 €. L'année 2018 verra la construction et l'équipement mobilier des centres d'exploitation routiers de Doulevant le Château, de Montigny le Roi, la réalisation des études relatives aux futurs centres de Bourg Sainte-Marie, Rimaucourt et Nogent ainsi que la poursuite de la réhabilitation du centre technique départemental.

Au titre de ces opérations spécifiques, j'appelle plus particulièrement votre attention sur :

- l'acquisition du terrain pour la construction de la gendarmerie de Chaumont et la désignation d'assistants à maîtrise d'ouvrage, pour un montant de 616 000 €,
- les travaux de mise aux normes électriques et d'embellissement de la CAS de Joinville pour 560 000 €,
- la mise aux normes des systèmes de filtrations et les climatisations du laboratoire départemental d'analyses d'un montant de 450 000 €,
- la rénovation du bâtiment accueillant l'Ecole de la deuxième chance dont les travaux démarreront dans le courant de l'année 2018 pour un montant de 400 000 €,
- les études et les travaux d'aménagement du rez-de-chaussée du Mémorial Charles de Gaulle en vue de l'optimisation de l'accueil des visiteurs d'un montant de 370 000 €,
- et enfin, les opérations qui sont encore au stade de la maîtrise d'œuvre, par exemple la réhabilitation du chalet de La Mazerie, ou bien dont les travaux sont en cours d'achèvement comme la rénovation du Donjon de Chaumont, font l'objet d'une inscription globale de 781 000 €.

En ce qui concerne la section de fonctionnement, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un montant de 340 000 € permettant l'entretien courant des locaux et la maintenance des installations (notamment l'exploitation de la chaufferie du foyer de vie de Saint-Blin). Cette somme comprend notamment le paiement des sommes dues au titre des impôts fonciers.

Les recettes d'investissement et de fonctionnement inscrites sont respectivement de 64 660 € (correspondant à la subvention DRAC pour le Donjon) et de 62 000 € (à savoir la participation des utilisateurs de la chaufferie de Saint-Blin- APEI et Communauté de communes).

Monsieur le Président vous demande de vous prononcer sur ces propositions qui ont

reçu l'avis favorable de la III^e commission réunie le 15 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur FOURNIE. Vous avez la parole.

M. Nicolas FUERTES : Une modification doit être faite dans le rapport. Vous évoquez la CAS de Langres alors qu'il s'agit de celle de Chaumont.

M. Paul FOURNIE : Effectivement, nous avons relevé cette faute. Toutefois, elle n'apparaît pas dans la synthèse.

M. Nicolas FUERTES : Concernant la gendarmerie de Chaumont, des travaux urgents doivent effectivement être menés.

Nous prenons les responsabilités que l'Etat n'assume pas. Ce sont une action et un engagement fort, sur lesquels nous devons insister auprès de l'Etat.

J'aimerais également que d'autres changements de propriété entre l'Etat et nous-mêmes soient réalisés à l'avenir – je pense notamment à la gendarmerie de Langres, qui appartient actuellement au domaine public et dont l'état est catastrophique.

M. le PRESIDENT : Je ne manque pas de rappeler à Madame la Préfète à chaque fois que je la vois que le Conseil départemental intervient sur des domaines normalement réservés à l'Etat.

Monsieur MARTINELLI, souhaitez-vous intervenir au sujet du Mémorial Charles de Gaulle ?

M. Stéphane MARTINELLI : Oui, ce réaménagement vise un triple objectif.

Nous souhaitons tout d'abord établir un guichet unique pour la billetterie, la boutique et le café (ce qui permettrait d'adapter la gestion du personnel avec un salarié en basse saison, deux en moyenne et trois en haute). Le but n'est pas de supprimer du personnel, mais de le réaffecter sur d'autres tâches en moyenne et haute saisons.

Il faut également diriger l'ensemble de nos visiteurs dans notre boutique, dans le but d'augmenter le panier moyen de chaque visiteur.

Enfin, le troisième objectif est de mieux valoriser le reste du territoire dans les espaces dédiés aux informations touristiques. Nous y réfléchissons avec le Département, mais aussi avec la maison départementale du tourisme, qui est force de propositions. Le site d'information touristique existe aujourd'hui, mais peut probablement être de bien meilleure qualité.

Le sujet est complexe : certaines réalités physiques, liées au bâtiment et à sa

structure, doivent être prises en compte. A ce titre, il sera fait appel à des spécialistes de l'aménagement commercial plutôt qu'à des architectes.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur MARTINELLI. En l'absence d'autre demande de prises de parole, je soumetts ce rapport à votre vote.

VOTE

Pour :	32	
Contre :	0	
Abstention :	2	(M. Nicolas CONVOLTE, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

M. le PRESIDENT : Je vous propose de passer à la IV^e commission et je laisse la parole à Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT.

Aide aux communes et aux communautés de communes

Rapport n° IV – 1

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au budget primitif 2018 des aides aux communes et aux communautés de communes, qui sont le cœur de la compétence reconnue au Département et consolidée par la loi NOTRe du 7 août 2015, en matière de solidarité territoriale.

Les montants des enveloppes proposées au budget primitif 2018, pour les fonds d'aide traditionnels, sont identiques aux montants votés sur l'autorisation de programme lors du budget primitif 2017. Ils pourront cependant faire l'objet d'adaptation en cours d'année, dans le prolongement du séminaire départemental prévu les 28 et 29 mars prochains.

Ainsi, pour l'année 2018, Monsieur le Président vous propose de créer une nouvelle autorisation de programme de 5 151 604 €, dont 1 100 000 € alloués pour le FAV, 621 604 € pour le FAVIM, 2 400 000 € pour le FAL, 900 000 € pour le FGTR, 100 000 € pour le FMHC et 30 000 € pour le FTIEU.

La répartition du FAV, du FAVIM et du FAL est présentée dans le tableau annexé au présent rapport. Les critères de répartition, ainsi que leur pondération, sont les mêmes que ceux adoptés au budget primitif 2017.

Monsieur le Président vous propose également l'inscription de 8 378 891 € de crédits

de paiement, comprenant 6 314 914 € au titre des autorisations de programme 2018 et antérieures, sur les fonds d'aide traditionnels, ainsi que 2 063 977 € au titre des opérations spécifiques (aménagement paysager de l'avenue Turenne à Langres, Rénovation urbaine de Chaumont, projet de ville de Joinville, SCoT, avances remboursables aux maisons de santé, fonds exceptionnel d'appui au FDPTP, réhabilitation du bâtiment du SDED, réhabilitation de l'école Guizot à Chaumont).

Par ailleurs, il convient d'inscrire en recettes d'investissement :

- un crédit de 93 566 € correspondant aux montants des annuités de remboursement des avances attribuées par le conseil départemental en faveur de la construction d'équipements médicaux à Bourmont et à Fayl-Billot, ainsi que pour le projet de territoire de Chalindrey,
- un crédit de 688 325 € correspondant à la participation de l'État et du GIP Haute-Marne sur l'opération « aménagement urbain et paysager de l'avenue Turenne à Langres ».

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la IV^e commission lors de sa réunion du 12 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Madame ROBERT-DEHAULT. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Nicolas FUERTES : Nous sommes évidemment favorables à ces aides aux communes et aux EPCI, qui sont très importantes pour le dynamisme de notre territoire. Nous aurions néanmoins souhaité un abondement des différents fonds d'environ 20 %, financés par un emprunt plus conséquent (ce qui n'aurait pas eu de conséquences sur nos finances, eu égard à la faiblesse des taux et qui aurait été aisément remboursable). J'y reviendrai cet après-midi plus en détail.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : On constate que ce budget s'inscrit dans la continuité de l'année précédente, dans la mesure où le séminaire permettra de définir de nouveaux axes portés par une politique de projets partagés.

Nous souhaitons une montée en puissance des projets des EPCI, dont les compétences prises sont très inégales entre les territoires. Nous constatons que les aides du conseil départemental n'ont pas l'effet levier qu'elles devraient avoir. Or, elles doivent servir l'intérêt général et le développement de notre territoire.

M. le PRESIDENT : Je partage entièrement vos propos.

Le séminaire sera effectivement l'occasion de remettre à plat ces fonds et de réfléchir à leur effet levier.

En l'absence de questions supplémentaires, je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Interventions économiques

Rapport n° IV – 2

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les interventions économiques pour l'année 2018.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que la Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région. Le Département peut, quant à lui, contribuer au financement de projets uniquement sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale.

Compte tenu de ces nouvelles dispositions, le Conseil départemental poursuivra son action dans le cadre des projets déjà engagés et ses efforts dans l'accompagnement des porteurs publics de projets qui contribuent au développement local du territoire. Il apportera également, lorsque c'est possible, son soutien à de nouveaux projets structurants.

C'est dans ce cadre que Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépenses :

- une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 300 000 € relative aux avances remboursables pour des nouveaux projets d'aménagements économiques des communes ou des communautés de communes, tels que des zones d'activités, des hôtels d'entreprises ou des pôles multiservices,
- un crédit de paiement de 169 792 € en investissement pour les opérations financées sur les autorisations de programme 2018 et le financement des opérations en cours (avances remboursables, aides aux vanniers, aides aux pôles d'excellence rurale),

- un crédit de paiement de 80 000 € au titre de la participation du Conseil départemental au fonctionnement du SYMTEC.

En recettes, Monsieur le Président vous propose d'inscrire :

- une nouvelle autorisation de programme, d'un montant de 300 000 €, relative au remboursement des avances accordées en 2018 sur des aménagements économiques des communes et des communautés de communes,
- un crédit de 1 241 195 € correspondant au remboursement des prêts ou avances octroyés aux communautés de communes, artisans et au SYMTEC (dont 1 000 000 € pour ce dernier).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 12 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Madame la Vice-Présidente.

En l'absence de demandes d'intervention, je sou mets ce rapport à votre vote. Unanimité, je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)

Rapport n° IV – 3

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que, sur le territoire de chaque département, l'État et le Département élaborent conjointement un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, en associant les EPCI à fiscalité propre et les communes rurales.

Il définit pour six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité des services (publics, privés, marchands et

non marchands). Le schéma dresse une liste de services existants, de leur localisation et de leurs modalités d'accès. Il comprend un plan d'actions, de développement et de mutualisation des services.

En Haute-Marne, l'État et le Conseil départemental ont confié à un cabinet conseil une mission d'assistance à l'élaboration du SDAASP. Le coût de la prestation a été de 45 000 €, avec une prise en charge par l'État de 70 %, soit 31 500 €.

Le Comité de pilotage, comprenant l'État, le Département, l'association des Maires de la Haute-Marne, mais également des opérateurs de service (comme la Poste, Pôle emploi, la CAF, la CPAM, ou la MSA), a identifié neuf thématiques d'étude : les commerces et les services de proximité ; la santé ; la solidarité sociale et l'accès au(x) droit(s) ; l'emploi, l'insertion professionnelle et la formation ; l'éducation ; la culture, les sports et les loisirs ; le numérique ; les maisons de services au public (MSAP) et les services de base (eau, déchets, assainissement).

Cette mission a été réalisée au cours de l'année 2017, en deux grandes phases : l'élaboration d'un diagnostic territorial (de février à mai) et la construction d'un plan d'action (de juin à octobre). Le projet de schéma a ensuite été soumis pour avis à la conférence territoriale de l'action publique le 27 novembre 2017, puis aux différentes intercommunalités de la Haute-Marne, après avoir été saisi par Madame la Préfète le 1er décembre 2017. Le schéma doit ensuite être soumis au conseil départemental avant d'être entériné par arrêté préfectoral, d'ici la fin du mois de février 2018.

En lien avec les travaux menés au niveau national sur cette thématique clé de l'accès aux services, plusieurs dimensions de l'accès des services au public ont été identifiées : le temps et la facilité d'accès, la disponibilité du service, le coût, le niveau de service, la possibilité pour l'usager de choisir, ainsi que l'information sur l'existence et les modalités du service.

Le schéma ainsi élaboré, qui est joint au présent rapport, vise une meilleure mobilisation des ressources du territoire haut-marnais. Dans cette perspective, il se veut être une véritable « boîte à outils » pour les acteurs locaux. Il peut ainsi permettre d'accompagner une réflexion sur de nouveaux axes stratégiques en matière d'appui au territoire, afin d'améliorer et de mieux cibler les interventions du conseil départemental auprès des collectivités.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli l'avis favorable de la IV^e commission le 12 janvier 2018.

M. le PRÉSIDENT : Merci. Je vous laisse la parole.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Dans la mesure où cette étude déclenchera un programme d'action sur six ans, je souhaiterais que l'on notifie à Madame La Préfète que Saint-

Dizier possède bien une maison de santé, une médiathèque intercommunale, une salle de spectacle, un cinéma de sept salles et un conservatoire de musique. Tous ces équipements sont absents du diagnostic. Nous comprenons qu'il ne s'agit pas d'oublis significatifs, mais il s'agit tout de même d'une projection importante.

J'invite donc Monsieur Laurent GOUVERNEUR à vérifier si, sur ses territoires de Wassy et Montier-en-Der, les équipements sont bien présents.

M. le PRESIDENT : Madame ROBERT-DEHAULT, merci.

J'entends vos suggestions d'ajustement, nous les ferons remonter et nous demanderons la mise à jour du schéma.

Comme l'a dit Madame COLOMBO, c'est un outil de réflexion important pour nous, qui nous permet d'avoir une vision générale. Si des oublis ont eu lieu, j'en suis désolé. Le schéma sera complété, je m'y engage.

M. Nicolas FUERTES : Pour répondre à Madame ROBERT-DEHAULT, nous avons formulé ces remarques en commission et fait remonter les manquements en amont. Des défauts subsistent, mais nous avons conscience qu'il existe également des équipements dans les villes et les bourgs-centres principaux. Il faut également veiller à prendre en compte les bourgs périphériques hors département, certains lieux pouvant être loin du premier service public en Haute-Marne, mais à proximité d'un bourg hors département.

M. Bertrand OLLIVIER : Un autre manquement concerne l'habitat, qui n'est pas du tout évoqué. C'est pourtant une composante très importante de l'attractivité du Département.

L'habitat devrait donc faire l'objet d'une étude à l'échelle départementale, avec les services préfectoraux.

Mme Anne-Marie NEDELEC : Tout d'abord, les fiches action mentionnent rarement les moyens.

Ensuite, la cartographie ne me convient pas, car elle donne l'impression qu'il n'y a pas de services là où il n'y a pas de maison de service, ce qui est faux. Dans un certain nombre de cas, il est absolument inutile de construire de nouvelles maisons alors que les services sont rendus par ailleurs.

Enfin, je trouve paradoxal que l'Etat lance un schéma sur l'accès aux services alors même qu'il ne cesse d'en réduire l'accès.

Le numérique n'est pas la solution à tout et nous observons, dans nos mairies,

notamment au niveau du centre communal d'action sociale, que les individus sont de plus en plus déboussolés et ne vivent pas le « tout numérique » comme une avancée. Au-delà de l'accès aux services, d'autres réflexions doivent être menées au préalable.

M. Paul FOURNIE : Je vais me permettre un trait d'humour, suite aux propos de Madame NEDELEC.

L'Etat participe indirectement à l'attractivité de la Haute-Marne puisque beaucoup de Parisiens se rendent à Chaumont pour faire leur carte d'identité et leur passeport, du fait de l'absence d'attente. Je plaisante à ce sujet, mais cela représente tout de même une charge de travail considérable pour les services.

Plus sérieusement, les moyens qui devaient être rétrocédés aux communes pour leur permettre de faire face à l'accroissement de l'activité sont presque inexistantes ou du moins ridicules à côté des charges que cela représente.

M. Bruno SIDO : Avec tout le respect que je dois à Madame la Première Vice-Présidente, je pense qu'elle se trompe.

Le numérique, s'il n'est pas la solution à tout, permet tout de même de régler beaucoup de questions. Les procurations de vote se font par exemple par internet, ce qui évite de passer par la gendarmerie. Bientôt, avec les imprimantes 3D, les individus pourront imprimer de chez eux leurs cartes d'identité et passeports. Dans très peu de temps, vous pourrez vous faire opérer à distance, par un chirurgien situé à l'autre bout du monde.

Le numérique révolutionnera complètement le monde dans lequel nous vivons.

M. le PRESIDENT : Je pense que Madame la Vice-Présidente a souhaité évoquer les individus qui sont exclus de ces évolutions.

La fracture numérique se creuse de plus en plus, dans nos villages. Alors que certains avancent dans la société, d'autres n'ont pas les moyens d'acquérir les outils nécessaires et des écarts se creusent sur certains territoires.

Mme Anne-Marie NEDELEC : C'est tout à fait cela. Je ne prétends évidemment pas que le numérique n'est pas l'avenir.

Je regrette toutefois le caractère systématique du recours au numérique. De très nombreux individus (et même des jeunes) sont totalement démotivés, déboussolés et déstabilisés par ce tout numérique.

Je rejoins ici les propos de Monsieur Paul FOURNIE. Dans les mairies, nous

commençons à faire de l'assistance informatique pour les individus qui n'ont ni ordinateur ni accès internet.

M. Bertrand OLLIVIER : Dans le prolongement, soyons concrets.

Je mets au défi chacun d'entre nous de changer sa carte grise via le site internet dédié. Vous vous rendrez compte de la complexité de la démarche.

M. Stéphane MARTINELLI : Je l'ai effectivement fait pour modifier le nom de la carte grise de ma mère. J'ai dû mettre trois à quatre semaines.

Je partage totalement l'avis de Monsieur Bruno SIDO sur l'avenir du numérique. Ce qui est en revanche pénible, c'est que tous les numéros verts d'assistance vous redirigent maintenant en permanence vers les sites internet.

Les grands groupes mondiaux produisent aujourd'hui des outils que des enfants de cinq ans sont capables d'utiliser. Par contre, lorsque des applications sont fabriquées en France, elles requièrent au minimum dix ans d'expérience. Il faut adapter les moyens à notre volonté afin que les applications en ligne soient plus ergonomiques qu'aujourd'hui.

M. Jean-Michel RABIET : En commandant ce schéma, l'Etat ne souhaite-t-il pas planifier son désengagement ? La question peut se poser.

La maison des services au public (MSAP) de notre intercommunalité est par exemple victime de son succès et se substitue au rôle de l'Etat. De plus en plus d'habitants viennent solliciter notre aide, dans leurs relations avec Pôle Emploi, avec la CAF, etc.

M. le PRESIDENT : Ce schéma est obligatoire et contient des imperfections. Néanmoins, c'est aussi un outil d'aide à la réflexion et à la décision, sur lequel nous pouvons nous appuyer pour mettre en place notre propre politique départementale. C'est pour cette raison que je vous propose de le valider. Lors de notre séminaire de mars, nous pourrions poursuivre les discussions.

En l'absence de demandes d'intervention, je vous propose de passer au vote. Unanimité, je vous remercie.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

La séance est suspendue pour la pause méridienne.

Service départemental d'assistance technique (S.D.A.T)

Rapport n° V – 1

M. Laurent GOUVERNEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qui à la fois vous présente le bilan d'activité 2017 du service départemental d'assistance technique (SDAT) et vous détaille le budget nécessaire à son bon fonctionnement pour l'année 2018.

Comme vous le savez tous, le SDAT englobe :

- le service d'assistance technique à l'environnement, qui répond spécifiquement aux besoins des collectivités haut-marnaises dans les domaines de l'environnement (assainissement – eau potable – rivières) et qui bénéficie du soutien financier des agences de l'eau ;
- et les nouvelles offres d'ingénierie proposées plus récemment par le Département dans les domaines de la voirie et de l'aménagement du territoire.

Pour chaque collectivité souhaitant bénéficier des services du SDAT, une contribution financière faible, calculée en fonction de leur population et de leur potentiel financier, est demandée sur la base d'un barème voté par notre assemblée chaque année au mois de juin. L'examen des cartes annexées au rapport montre l'intérêt rencontré par les collectivités haut-marnaises dans les services proposés par le SDAT.

L'activité du SDAT se déploie dans deux champs distincts, mais complémentaires :

- d'une part, les missions dites d'intérêt général, c'est-à-dire les visites des sites, le contrôle des conditions de fonctionnement des installations, les conseils d'exploitation, l'animation des réunions d'information, etc. ;
- d'autre part, tout un ensemble de prestations particulières relevant du champ concurrentiel telles que la localisation des fuites d'eau, les contrôles des assainissements non collectifs, les comptages routiers, les opérations d'entretien des berges des cours d'eau... mais aussi l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour 2018, le budget annexe affecté à l'activité du SDAT a été évalué à 935 000 € :

- 905 700 € en dépenses de fonctionnement,
- et 29 300 € en dépenses d'investissement.

Les recettes prévisionnelles ont, elles, été réparties de la manière suivante :

- 300 000 € au titre des subventions accordées par les trois agences de l'eau intervenant sur la Haute-Marne,
- 305 000 € pour la participation financière départementale,
- 186 000 € de recettes liées aux adhésions des collectivités haut-marnaises,
- 144 000 € de recettes liées aux prestations réalisées par le SDAT ;

Monsieur le Président vous propose enfin, à l'occasion de ce budget primitif,

- tout d'abord d'ouvrir aux associations foncières la possibilité de souscrire à certaines prestations de l'offre départementale d'ingénierie départementale ;
- ensuite, de créer une nouvelle prestation AMO pour accompagner les collectivités souhaitant recruter un prestataire chargé de réaliser l'inventaire de la voirie communale dans un but de rationalisation de celles-ci par la voie d'enquêtes publiques dédiées.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission le 12 janvier dernier.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Vice-Président.

Je souhaite tout d'abord excuser Monsieur GENDROT, absent cet après-midi et qui a donné pouvoir à Madame MICHEL, ainsi que Madame Astrid HUGUENIN qui a donné pouvoir à Monsieur OLLIVIER.

Qui souhaite prendre la parole sur ce rapport ?

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Ce service est extrêmement important pour les quelques petites communautés de communes qui persistent, car elles n'ont pas les moyens de recruter des salariés disposant des compétences nécessaires et n'ont pas le droit de recruter des salariés niveau ingénieur.

En tant que représentante de la communauté de communes des Trois Forêts d'environ 8 000 habitants, je fais souvent appel aux services du Département et je souhaite réellement qu'ils soient maintenus, voire étoffés, car ils répondent à une réelle demande.

J'évoquerais également la nouvelle compétence GEMAPI que les communautés de communes ont été forcées de prendre. Mon territoire compte 110 kilomètres de rivières, dont

seulement 24 étaient couverts par un syndicat. Nous avons subi beaucoup de dégâts du fait des inondations et le secours du Conseil départemental sera primordial. Il ne faut pas que le Département nous abandonne, mais qu'il se saisisse du sujet et nous aide. Nous en avons réellement besoin et nous paierons la prestation à sa juste valeur.

M. Laurent GOUVERNEUR : Nous sommes en recrutement le 20 mars prochain pour étoffer ce service du Conseil départemental.

M. Bruno SIDO : M. Le PRESIDENT, dans votre discours introductif, vous avez annoncé qu'une réflexion se tiendrait sur l'éventuelle création d'un syndicat départemental.

Or, un certain nombre d'intercommunalités ne souhaitent pas se placer sous la tutelle des agglomérations et souhaitent rester indépendantes.

La loi est encore en cours de discussion. Le Sénat a voté un report en 2026. L'Assemblée nationale a complètement modifié la loi, qui revient en seconde lecture devant le Sénat.

Je pense que la réflexion doit être approfondie, pour répondre à l'attente des intercommunalités indépendantes des agglomérations. Il existe une réelle opportunité, à savoir la création d'un syndicat départemental réunissant les communes pour les questions de GEMAPI, d'eau, d'assainissement, etc.

Qu'allez-vous faire des services et du personnel dédiés à ces sujets au Conseil départemental, si les compétences sont prises par les agglomérations ?

M. le PRESIDENT : Effectivement, la discussion du syndicat s'est tenue à un mauvais moment, pour des raisons électorales.

J'entends les arguments des intercommunalités et des agglomérations.

Avant d'entamer de nouvelles discussions, je réunirai l'ensemble des acteurs, à savoir les Présidents d'intercommunalités, d'agglomérations et de communautés de communes, et éventuellement des maires. Nous en discuterons ici, mais je suivrai la volonté des élus locaux.

En tant que Président du Conseil départemental, je ne souhaite pas mettre entre les mains d'un syndicat, le cœur de métier du Département, sur lequel nos agents sont compétents. Des carences existaient effectivement dans les services. Nous sommes actuellement en train d'étoffer ces derniers pour pouvoir répondre favorablement aux demandes des maires et intercommunalités.

Le Département a beaucoup agi par le passé, en matière d'assainissement,

d'ingénierie, d'audit, pour accompagner les communes. Ces prérogatives font la force du Département et j'entends les conserver.

Les agents sont donc rassurés. Ils constatent que nous renforçons nos services, notamment nos services des bâtiments, de l'eau, de l'assainissement, de l'audit.

En tant que Président du Département, je me dois de défendre les services qui ont fait la force du Département, afin que ceux-ci perdurent et que le Département puisse répondre favorablement aux attentes de chacun.

M. Michel ANDRÉ : Concernant les AF (associations foncières), y aura-t-il un lien entre la proposition d'assistance aux AF et l'assistance à maîtrise d'œuvre déjà fournie par la DDT ?

M. le PRÉSIDENT : Sur toutes ces opérations, l'Etat était plutôt en désengagement.

En l'absence de questions supplémentaires, je vous propose de passer au vote.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget annexe 2018 du laboratoire départemental d'analyse

Rapport n° V – 2

M. Nicolas FUERTES : Lors du budget primitif 2017, nous nous étions prononcés favorablement sur le bilan stratégique, réalisé de juin à octobre 2016, bilan qui :

- d'une part, confirmait, la pertinence et la viabilité du laboratoire départemental d'analyse,
- d'autre part, proposait d'insister davantage sur certaines activités telles que la santé animale, l'hygiène alimentaire ou la veille pour les zoonoses,
- enfin, soulignait la nécessité pour le Département d'entreprendre des travaux de mise en conformité afin de garantir la biosécurité environnementale du laboratoire.

Certaines de ces préconisations ont commencé à être mises en place au cours de

l'année 2017, d'autres le seront au cours de cette année.

Le rapport de Monsieur le Président vous présente le projet concernant le budget annexe 2018 du laboratoire départemental. Il est actuellement estimé à 843 550 €, dont 40 600 € dédiés à des investissements.

La participation départementale aux actions sanitaires est évaluée à 60 000 € et la subvention d'équilibre du laboratoire à 60 180 €.

Ces derniers chiffres sont toutefois susceptibles d'être modifiés en cours d'année en fonction des discussions engagées sur le GDS.

En attendant ce débat, Monsieur le président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce budget prévisionnel 2018 qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission le 12 janvier dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur FUERTES. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir concernant ce laboratoire ?

M. Laurent GOUVERNEUR : Je souhaitais apporter un complément par rapport à ce que vient d'indiquer Monsieur FUERTES sur les modifications qui pourraient éventuellement être apportées en cours d'année au sujet du GDS. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il n'est plus possible d'aider ce dernier de manière directe, nous sommes en train de réfléchir à une solution qui pourrait nous permettre de lui apporter tout de même un support, en regardant ce que les autres Départements peuvent faire en la matière. L'une des hypothèses à l'étude consisterait à appliquer un prix d'analyse plus faible, avec ainsi une garantie que les éleveurs confient bien leurs analyses au laboratoire départemental.

Le fait de pratiquer des prix d'analyses plus faibles constituerait une aide indirecte à ce laboratoire, mais son déficit serait supérieur. Pour rappel, une aide de 170 000 euros avait été accordée l'an passé au GDS. C'était le sens de la phrase énoncée par Nicolas FUERTES.

M. Michel ANDRÉ : Une aide au laboratoire représenterait un soutien aux éleveurs. Ces derniers ont besoin de ce service, et je salue l'initiative envisagée.

M. le PRÉSIDENT : Pour faire simple, la loi ne nous permet plus d'aider le GDS. En regardant ce qui pouvait être fait dans d'autres départements, la baisse des tarifs du LDA apparaît comme un moyen d'aider les éleveurs. Nous pourrions rediscuter de ce point dans le cadre de l'examen de la DM1, où il sera notamment question de notre accompagnement au monde agricole et à la ruralité.

M. Jean-Michel RABIET : Il faut espérer que l'administration nous autorise à procéder

de la sorte, car nous sommes sur un champ concurrentiel vis-à-vis d'autres laboratoires. Dès lors, la question est de savoir si nous avons le droit de faire du *dumping* et – si oui – dans quelle mesure.

M. le PRESIDENT : C'est pour cette raison que nous allons voir ce qui est pratiqué et accepté dans d'autres départements. Il n'y a pas de raison *a priori* que Madame le Préfet ait un traitement différent de celui de ses collègues. Il faudra aussi que Madame le Préfet assume le fait que le Département ne puisse plus accompagner le monde rural, la ruralité et – indirectement – le monde agricole. C'est un débat que nous aurons avec elle directement, sachant que des discussions ont déjà été entreprises à ce sujet.

Le vote est ouvert sur ce rapport.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Fonds départemental pour l'environnement (FDE)

Rapport n° V – 3

Mme Yvette ROSSIGNEUX : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au fonds départemental pour l'environnement ou FDE. Ce fonds vise explicitement à soutenir financièrement les collectivités départementales (communes, communautés de communes, syndicats) s'engageant dans des travaux d'investissement coûteux, dans le domaine de l'environnement, alors que leurs moyens financiers et d'emprunt sont de plus en plus limités et que les aides nationales se font de plus en plus rares.

Entre 2010 et 2017, 768 projets ont pu bénéficier de cette aide, pour un montant total de 14 353 864 €.

Monsieur le Président vous propose de voter pour 2018 les crédits nécessaires à la poursuite de cette politique de solidarité territoriale, à savoir :

- le vote d'une nouvelle autorisation de programme de 2.000.000 € pour l'instruction des demandes de subvention qui arriveront au cours de l'année 2018,

- l'inscription de 2.000.000 € de crédits de paiement, répartis de la manière suivante : 1.750.000 € pour honorer les engagements antérieurs à 2018 et 250.000 € pour les opérations qui seront engagées dans l'année.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette proposition qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission le 12 janvier dernier.

M. le PRESIDENT : Merci Madame ROSSIGNEUX. Y a-t-il des demandes de précisions ou des interventions ?

M. Jean-Michel RABIET : Concernant les rivières, je souhaiterais témoigner de ce qu'il se passe au niveau de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Nous assistons à un désengagement de sa part sur un certain nombre de sujets tels que l'assainissement collectif et non collectif ou encore les travaux sur les rivières. Les interlocuteurs de cette Agence conseillent de solliciter des aides auprès du Département. J'espère que ce ne sera pas de nature à faire exploser le FDE.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur RABIET. Si nous n'avons pas d'autres interventions, je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Actions environnementales – Programme 2018

Rapport n° V – 4

Mme Véronique MICHEL : Avec 250 000 hectares de forêts, 1 800 km de rivières et cinq lacs principaux, la Haute-Marne regorge de ressources naturelles et propose un cadre de vie exceptionnel. A cet égard, il est de notre responsabilité de respecter et de préserver cet environnement et ce cadre de vie.

1) A cet effet, le rapport vous propose de poursuivre notre politique visant à accompagner les collectivités haut-marnaises s'engageant dans la mise en place de périmètres de protection de leurs captages d'eau.

Il vous propose également de continuer à soutenir en 2018 deux associations œuvrant

dans les domaines de l'aménagement, à savoir l'association « Habitat et Développement », prochainement renommée SOLIHA 52, et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE).

Il vous propose enfin de pérenniser notre partenariat avec la région Grand Est pour indemniser les exploitations agricoles victimes de dégâts causés sur les cultures par les grues cendrées au cours de leur séjour au lac du Der, durant les mois d'hiver.

2) Le rapport fait ensuite le point sur les deux projets de parc naturel que notre département était susceptible d'accueillir :

■ Le premier, d'ambition régionale, porté depuis de nombreuses années par l'association « Aux Sources du Parc », a reçu malheureusement une fin de non-recevoir de la part de la région Bourgogne-Franche-Comté ;

■ Le second relatif aux forêts de Champagne et de Bourgogne, en revanche, rentre dans la dernière ligne droite puisque le GIP en charge de sa préfiguration va remettre, au cours des prochaines semaines, aux autorités compétentes, la dernière mouture de son projet de charte.

En attendant, il vous est demandé, tout d'abord, de reconduire pour les trois prochaines années l'expérimentation, menée depuis 2015 conjointement avec le GIP et deux exploitants agricoles, sur la création de bandes enherbées favorable à la biodiversité ; ensuite, d'accompagner financièrement le GIP afin qu'il puisse mener dès cette année les opérations de division des parcelles cadastrales à réaliser pour délimiter le cœur du parc national dans sa partie haut-marnaise ; enfin de reconduire notre adhésion au GIP en 2018.

3) Le rapport vous précise enfin, suite au transfert, depuis le 1^{er} janvier 2018, de la compétence GEMAPI aux EPCI, pourquoi il ne serait pas opportun que le conseil départemental demeure membre de l'EPAMA et pourquoi il convient de quitter dès cette année l'Entente-Marne, structure appelée à disparaître à court terme.

Au total, ce rapport présente une incidence financière de 316 948 € en fonctionnement et de 110 000 € en investissement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission le 12 janvier dernier.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame MICHEL. Il s'agit d'un rapport dans lequel beaucoup de sujets ont été abordés.

Mme Yvette ROSSIGNEUX : Au nom du CAUE, je souhaitais vous remercier pour l'augmentation de la participation du Département sur la taxe d'aménagement. J'espère qu'elle

contribuera à faire taire la rumeur selon laquelle le Département souhaiterait voir disparaître le CAUE.

M. le PRESIDENT : Merci. Sur le Parc national, certains d'entre vous se sont exprimés ce matin.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : A ce sujet, nous pouvons signaler que quelques agriculteurs ont déjà un partenariat avec le Parc national et qu'ils souhaitent que celui-ci se poursuive sur les trois prochaines années.

M. Nicolas FUERTES : Je souhaite simplement souligner que nous sommes complètement favorables à ce projet de Parc national.

M. le PRESIDENT : Très bien. Je propose de passer au vote sur ce rapport.

VOTE

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	3 (M. CONVOLTE, Mme MARCHAND, Mme ROBERT-DEHAULT Laurence)

Madame ROSSIGNEUX n'a pas participé au vote.

Aménagement foncier rural en secteur agricole et sylvicole : programme budgétaire 2018

Rapport n° V – 5

Mme Brigitte FISCHER-PATRIAT : J'ai le plaisir de vous présenter le rapport relatif au programme d'aménagement foncier rural pour l'exercice 2018. Il recoupe l'ensemble des décisions nécessaires à la mise en œuvre et au financement des actions entreprises en matière d'aménagement foncier rural pour l'exercice budgétaire 2018.

L'aménagement foncier mené à Soncourt-sur-Marne / Viéville / Vraincourt, a (enfin) été clôturée fin 2017. Toutefois, compte tenu de la particularité de ce dossier (opération programmée en 2005 et précédemment conduite par l'Etat ; liquidation judiciaire du cabinet de géomètre Burcez et Martin fin 2015), il convient de prévoir une prestation complémentaire relative à la mise à jour, de la moitié des comptes de propriété inscrits au procès-verbal des opérations de remembrement. Cette mission est nécessaire à l'acceptation du procès-verbal par le service de publicité foncière.

Quatre opérations d'aménagement foncier sont actuellement en cours : à Saint-

Broingt-le-Bois, à Bourmont, à Changey et à Leuchey / Villiers-les-Aprey. Les deux premières devraient être clôturées au cours du premier semestre tandis qu'une nouvelle opération est susceptible d'être lancée sur la commune de Baissey, en dépit d'un contexte local difficile.

La poursuite et la finalisation de ces différentes opérations nécessitent l'inscription de 169 900 € de crédits de paiement : 163 900 € en investissement et 6 000 € en fonctionnement.

Enfin, le financement des E.C.A.I.R. (Echanges et Cessions Amiables d'Immeubles Ruraux), actuellement menés sur les communes d'Aillianville, Viéville et Froncourt, nécessite l'inscription de 36 100 € en crédits de paiement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la V^e commission le 12 janvier dernier.

M. le PRESIDENT : Merci Mme FISCHER-PATRIAT. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Mme Anne CARDINAL : Je ne prendrai pas part au vote.

M. le PRESIDENT : Très bien. Les votes sont ouverts, merci de vous prononcer.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Projet d'espace naturel de découverte Animal'Explora

Rapport n° V – 6

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Le 10 avril 2017, Monsieur Patrice Cavalier, Président du groupe Océanis/HPC Capital, et les représentants de la caisse des dépôts et des consignations (CDC) se sont présentés devant l'assemblée départementale pour confirmer leur souhait d'accompagner le conseil départemental dans la réalisation du projet Animal'Explora et pour exposer en détail le programme des hébergements qu'ils envisagent de construire sur le site.

Toutefois, une réserve posée le 10 mars 2017 par le comité national d'engagement de la CDC devait être préalablement levée, à savoir le souhait que le conseil départemental lance en premier lieu la procédure de délégation de service public de l'ensemble des équipements touristiques de la station Animal'Explora.

C'est pourquoi, le 30 juin 2017, après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux, le conseil départemental s'est prononcé favorablement sur le principe de recourir à une délégation de service public, sous la forme d'un affermage, pour l'exploitation des équipements publics de la station touristique Animal'Explora et a autorisé le Président du conseil départemental à engager cette procédure.

Celle-ci a été lancée le 7 février 2018 et nous pouvons ainsi espérer désigner le délégataire au 3^e trimestre 2018.

Dans l'attente de cette sélection, Monsieur le Président vous propose de ne voter, aujourd'hui, que les seuls crédits nécessaires à l'entretien et à la sécurisation du site du parc aux daims. Ils ont été estimés à 189 000 € pour le budget annexe d'Animal'Explora (155 000 € en investissement et 34 000 € en fonctionnement) et à 272 800 € pour le budget général du conseil départemental (215 000 € en investissement et 57 800 en fonctionnement).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport qui a recueilli un avis favorable de la V^e commission le 12 janvier dernier.

M. le PRESIDENT : Merci. Qui souhaite intervenir sur ce point ?

M. Nicolas FUERTES : Au risque de me répéter, nous sommes contre ce dimensionnement que nous jugeons démesuré (ce qui ne signifie pas pour autant que nous sommes totalement opposés au projet). Nous sommes notamment défavorables à la mise en œuvre de la partie relative au centre aqualudique de 2 000 mètres carrés, qui devrait générer d'importants déficits en matière de fonctionnement. C'est la collectivité qui risque de devoir combler ces déficits, ce qui pourrait venir grever d'autres projets.

Je rappelle que Palestra va voir le jour à Chaumont et que le centre aquatique de Langres est distant de 20 à 30 kilomètres de Châteauvillain. Nous pensons qu'il n'est pas opportun de disposer de trois équipements aqualudiques dans le même secteur, d'autant plus que la mise en œuvre du projet Animal'Explora a subi des complications et que son budget a augmenté de 15 millions d'euros (soit une hausse de 40 % par rapport à sa version initiale). Depuis que le projet a émergé, nous avons laissé passer certains wagons et les attentes au niveau touristique ont évolué. De plus, d'autres équipements lourds se sont créés (en Ile-de-France notamment), et il risque d'être difficile d'attirer du public sur la durée au niveau d'Animal'Explora. Comme j'aurais l'occasion de le souligner ultérieurement, un équipement comme le Mémorial Charles de Gaulle de Colombey-les-Deux-Eglises a vu son niveau de fréquentation diminuer de 20 000 visiteurs en quelques années, pour arriver à la moitié des objectifs initiaux qui avaient été fixés en la matière.

Pour les raisons évoquées, nous voterons contre le projet présenté.

Mme Fabienne SCHOLLHAMMER : Je tiens à préciser que les centres aquatiques de Chaumont et Langres sont avant tout fréquentés par des clubs sportifs, tandis qu'Animal'Explora s'adressera à des touristes. Pour attirer ce type de visiteurs, il faut à mon avis se lancer dans ce projet et ne plus tergiverser. Nous avons là une belle destination, qui est en outre bien placée.

M. le PRESIDENT : Monsieur FUERTES, vous ne pouvez pas nous dire sans arrêt que nous ne prenons pas assez de risques et que nous ne sommes pas suffisamment ambitieux pour en parallèle être dans la critique par rapport à tout ce qui est entrepris.

Lorsque nous proposons la construction d'un collège de 600 élèves, vous voulez qu'il n'en fasse que 400. Lorsque nous présentons un projet ambitieux, vous souhaitez qu'il le soit moins. Alors que nous proposons un projet à même de développer la partie ouest du département, vous n'êtes pas d'accord. En définitive, vous êtes toujours contre tout ce qui est proposé.

Vous devez comprendre que le parc national et Animal'Explora sont complémentaires l'un par rapport à l'autre.

Vous nous reprochez toujours de ne pas investir et de manquer d'ambition et à chaque fois que vous prenez la parole, c'est pour tirer la Haute-Marne vers le bas et pour « négativer » ce que nous proposons. Vous n'avez aucune ambition et vous êtes l'un des seuls dans ce cas au sein de cet hémicycle. Nous croyons au parc national et nous avons envie de croire à Animal'Explora. Je considère que ces deux projets sont vraiment liés et j'y crois encore plus après avoir entendu les propos tenus lundi dernier par la directrice de cabinet de Monsieur HULOT. Pour moi, ce couple de projets va permettre de tirer vers le haut cette partie du département et tout le territoire de la Haute-Marne.

Vous nous expliquez que des équipements existent déjà à Chaumont, mais l'ensemble du département a le droit d'avoir des projets. Si nous nous étions trompés, ce projet ne serait peut-être pas évoqué depuis maintenant quinze ans.

Je constate que vous êtes une fois de plus contre un projet qui vous est présenté. Si des ajustements seront peut-être nécessaires (au niveau de son dimensionnement notamment), une consultation vient d'être lancée. Si nous avons des retours favorables, il n'y a – de mon point de vue – pas de raison pour que le projet n'aboutisse pas.

M. Nicolas FUERTES : C'est bien son surdimensionnement qui motive notre opposition à ce projet.

M. le PRESIDENT : Le problème est que vous voulez toujours voir les choses à moitié. Il est évident que vous n'avez pas d'ambition pour le département.

Est-ce que d'autres personnes souhaitent s'exprimer sur ce projet ? Monsieur MARTINELLI, vous voulez peut-être répondre sur la question du Mémorial Charles de Gaulle puisque vous n'allez pas atteindre vos objectifs de fréquentation sur ce lieu...

M. Stéphane MARTINELLI : Je vais répondre tout de suite, par anticipation. Hier matin, j'y tenais une conférence de presse avec Fabienne SCHOLLHAMMER et les chiffres que nous avons donnés étaient déjà dans la presse ce matin, ce qui montre que nous ne cachons rien sur ce point. Dix ans après son ouverture, le Mémorial a une fréquentation de l'ordre de 60 000 visiteurs. Sur sa deuxième année d'existence, ils avaient été environ 80 000 me semble-t-il. S'il est vrai que nous avons connu une petite usure au fil des années, certains facteurs ont été déterminants dans la baisse du nombre de visiteurs sur ce lieu. Elle est notamment liée au fait que l'Education Nationale ait retiré les deux postes de professeurs qui étaient à disposition du Mémorial à temps plein, ce qui a contribué à diviser par deux la fréquentation en termes de nombre d'élèves (puisqu'il a été un peu inférieur à 6 000 l'année dernière après avoir été jusqu'à plus de 12 000).

Globalement, le nombre de visiteurs a diminué de 10 %, passant de 66 000 à 60 000. Au-delà de la baisse due à une moindre fréquentation en provenance de l'Education Nationale, il faut reconnaître que le spectacle son et lumière a attiré moins de monde l'année dernière. Le Mémorial de Caen est situé sur un territoire assez touristique, ce qui lui permet de drainer un nombre important de visiteurs. Pour le Mémorial Charles de Gaulle ou pour des lieux comme Alésia ou Verdun, la tâche est plus difficile car il faut réussir à faire venir les touristes.

Concernant la jauge de visiteurs sur laquelle les études étaient basées, je tiens à souligner que mon prédécesseur et moi-même n'avons eu de cesse – pendant dix ans – d'adapter les charges du Mémorial à la fréquentation. Si la fréquentation est descendue à hauteur de 60 000 visiteurs, nous réaliserons un excédent compris entre 0 et 30 000 euros pour l'année écoulée.

Le Mémorial appartient au Département et la SEM le gère dans le cadre d'une DSP. Au titre de celles-ci, un certain nombre d'interventions de fonctionnement relèvent du propriétaire tandis que d'autres incombent au Mémorial. Sur ce que Bruno SIDO appelle « le petit équilibre », force est de constater que l'argent dégagé au travers de la billetterie, de la boutique et du café permet de payer les charges de personnel, de fluides ou encore d'assurances. Par ailleurs, il faut savoir que la programmation événementielle et culturelle est presque en totalité financée par des partenariats publics ou privés.

Pour devancer l'une de vos remarques, il est vrai que la MDT dépense 150 000 euros pour faire la promotion du Mémorial. Pour autant, je ne crois pas qu'il soit demandé à la Maison des Lumières de Langres ou à d'autres sites d'intégrer dans leurs comptes les dépenses de la

MDT. Il en est de même pour le Lac du Der par exemple.

S'il est toujours possible de travestir certains chiffres dans tous les sens, la réalité du compte d'exploitation est claire. La SEM disposait d'un capital d'un million d'euros lors de sa mise en œuvre. A la demande de certains des actionnaires, nous avons accepté de le réduire pour le porter à 600 000 euros. A l'heure actuelle, ces 600 000 euros figurent dans le compte d'exploitation du Mémorial. Pas un euro ne manque, c'est la réalité !

Je veux bien que l'on vienne nous reprocher d'avoir des partenariats... Je suis désolé de répondre aux questions avant qu'elles ne viennent. Vous allez nous reprocher les partenariats publics ou privés qui ont été noués pour la politique événementielle du Mémorial ou bien le fait que la MDT prenne en charge des actions de communication pour le compte du lieu. Or, c'est une demande que j'ai faite à Bruno SIDO lorsqu'il m'a demandé de reprendre ce dossier. J'ai souhaité que ce soit la MDT qui gère la communication du Mémorial plutôt que le service Communication du Département, et ce pour des raisons purement administratives. En effet, le Département aurait à l'époque dû terminer ses spots publicitaires pour le compte du Mémorial avec la mention « *Le Mémorial est un produit du Département de la Haute-Marne* », ce qui n'aurait eu aucun intérêt. En passant par la MDT, nous sommes sur un système associatif et nous ne perdons pas ces deux secondes en fin de spots (qui seraient coûteuses). Voilà la réalité du Mémorial Charles de Gaulle.

Lors de la conférence de presse organisée hier, Michel GUERIN et Fabienne SCHOLLAMMER se sont vus demander ce qu'il en était sur les autres sites en termes de fréquentation. Il ressort que le phénomène d'érosion les touche aussi, y compris le MuséoParc d'Alésia (qui a été ouvert il y a assez peu de temps). Le site de Verdun profite du cycle de la Première Guerre Mondiale et il faut s'en féliciter. Pour autant, il n'est pas impossible qu'il connaisse à son tour une érosion de sa fréquentation dans les années à venir. Il convient aussi de noter que le Centre Pompidou-Metz ou le Louvre-Lens sont aujourd'hui au tiers de la fréquentation qui était la leur au moment de leur ouverture.

Je partage l'avis de Monsieur le Président et je pourrais aussi reprendre les propos qu'Anne-Marie NÉDÉLEC tenait ce matin : si nous-mêmes ne sommes pas fiers de ce qu'est la réalité de nos réalisations, peut-être faut-il commencer la campagne d'attractivité dans cet hémicycle avant d'aller voir les Haut-Marnais.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur MARTINELLI. Je vous informe que Madame PAZDZIOR a dû nous quitter et qu'elle a donné pouvoir à Monsieur FLAMÉRIION. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole sur ce sujet ?

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Pour rebondir sur les propos de Stéphane MARTINELLI, il est clair que le phénomène d'érosion touche la plupart des sites touristiques au fur

et à mesure de leur vie. A ce titre, nous pouvons avoir des inquiétudes quant au surdimensionnement d'Animal'Explora. Tout ce qui vient d'être indiqué confirme qu'il faut être prudent dans les investissements qui sont réalisés dans de tels projets. Lorsque l'on voit que la fréquentation de sites comme ceux de Colombey-les-Deux-Eglises, d'Alésia ou du Centre Pompidou-Metz atteint le tiers de ce qu'elle était au moment de l'ouverture de ces sites, les inquiétudes portées semblent légitimes.

M. Stéphane MARTINELLI : Je n'ai en aucun cas affirmé que la fréquentation du Mémorial Charles de Gaulle représente un tiers de son niveau initial. Nous sommes en effet passés de 80 000 visiteurs sur les premières années à 60 000 en 2017. La fréquentation de ce lieu a donc diminué de 25 % en dix ans. L'effet de nouveauté est normal, et je rappelle que le Mémorial Charles de Gaulle a été inauguré par Nicolas SARKOZY et Angela MERKEL.

M. Bruno SIDO : Je voudrais exposer mon point de vue de façon très tranquille. Je considère que nous sommes au cœur de la problématique haut-marnaise et j'approuve tout à fait l'intervention de Stéphane MARTINELLI (mon successeur à la présidence du Mémorial Charles de Gaulle). Stéphane est un excellent Président qui assume toutes ses responsabilités et qui accompagne cette érosion de la fréquentation. Celle-ci n'a rien de spectaculaire mais elle est bien réelle. Il multiplie les initiatives heureuses et je voudrais l'en remercier.

Plus généralement, il est assez curieux d'avoir l'impression que les projets innovants pour la Haute-Marne fassent peur à tout le monde. Le complexe que nous avons par rapport à notre propre sort laisse transparaître l'idée selon laquelle nous ne serions pas en mesure de relever des défis qui semblent atteignables. Monsieur FUERTES – que j'apprécie par ailleurs – est l'image même de ce constat que je fais sur les Haut-Marnais de manière générale. En parlant d'Animal'Explora, il est un peu gênant d'entendre des propos du style « *Cela ne marchera pas mais si cela marche je m'en féliciterai* » (en résumant votre pensée, même si c'est peut-être légèrement caricatural). En définitive, vous jouez gagnant-gagnant sur un dossier comme celui-ci.

Si nous nous comparons à des projets lancés dans d'autres départements ou régions, chacun sait que j'apprécie particulièrement la Bretagne. Quand un projet y est lancé, tout le monde s'y attèle dès lors qu'il est voté. Lorsqu'un problème survient (en Bretagne mais aussi dans d'autres régions), tous les députés, tous les sénateurs et tous les élus – quelle que soit leur tendance politique – montent à Paris pour défendre leurs projets. S'il est clair que tout ne fonctionne pas en Bretagne, il y existe une vraie dynamique collective.

Il est vrai que le projet Animal'Explora est depuis longtemps – et peut-être depuis trop longtemps – dans les tuyaux. Il ne faut pas oublier que nous avons été confrontés à une crise économique il y a quelques années et que des entreprises ont préféré retirer leur candidature pour participer à ce projet. Aujourd'hui, nous sommes plus dans une période ascendante (notamment

au niveau économique). Même si je ne suis pas un spécialiste de ces questions, il apparaît que le tourisme est en pleine mutation en France, avec des aspirations pour des activités plus naturelles ou familiales (ce à quoi répond Animal'Explora).

De plus, la croissance est de retour et nous ne pouvons que nous en réjouir (même si elle reste modeste). Sur le projet Animal'Explora, nous pouvons nous appuyer sur un partenaire privé fiable avec la société Océanis. Ayant été confronté à d'importantes difficultés sur d'autres projets, son Président est de nature prudente, ce qui ne l'empêche pas de continuer à nous accompagner sur ce projet. J'ajoute que la synergie entre Animal'Explora et les parcs nationaux alentours est évidente. Aussi, il faut que ce projet aboutisse de mon point de vue, même si nous pouvons en discuter les modalités. Avec Monsieur le Président, je pense que nous avons bien avancé sur ce sujet lundi dernier.

Par rapport à votre argument selon lequel le projet serait surdimensionné, je rappelle qu'Océanis serait le maître d'œuvre sur l'ensemble du dossier s'il se concrétise. Or, cette société a une vision très fine de ce qu'est le développement économique et touristique (y compris du point de vue de la rentabilité, n'ayons pas peur des mots). Aussi, ses dirigeants sauront nous dire si le dimensionnement du projet est adapté ou non. Si nous sommes les premiers à ne pas y croire, pensez-vous que les habitants nous accompagneront pour développer la Haute-Marne ?

Je terminerai mon intervention en prenant un peu de recul, en lien avec le fait que je ne suis plus Président du Conseil départemental. Je persiste à penser que le site est exceptionnel, comme toutes les personnes qui sont venues sur place l'ont souligné. Un certain nombre de problèmes a en outre été réglé. Si le projet de parc national se concrétise, nous en serons les premiers bénéficiaires. Par conséquent, n'ayez pas peur, Monsieur FUERTES ! J'ai passé l'âge de rentrer dans des polémiques. Nous connaissons la réalité des déficits au niveau des piscines, tant à Langres qu'à Chaumont ou à Saint-Dizier.

Ce projet Animal'Explora est peut-être un peu trop grand mais ce n'est pas plus mal, d'autant que des spécialistes nous aideront à l'affiner (encore que ce ne sont pas des gourous et qu'ils peuvent eux aussi se tromper). Je considère que ce projet est bien dimensionné. Nous l'avons élagué sur un certain nombre de points en supprimant des branches trop lourdes, trop superficielles ou inutiles. Mais très honnêtement, je crois que c'est un projet qui va de pair avec celui du parc national et avec le développement du sud-ouest haut-marnais (qui n'a aucun autre projet à l'heure actuelle). Pour vous qui venez de Langres, c'est plus facile car vous avez des lieux culturels comme la Maison des Lumières Denis Diderot. Pour le sud-ouest haut-marnais, il n'y a pas d'autres projets que celui d'Animal'Explora. Pour paraphraser une fable de La Fontaine Monsieur FUERTES, « *Bûcheron, levez un peu le bras* ». Je vous remercie de vous réjouir si ce projet fonctionne, mais ne nous accablez pas d'avance s'il vous plaît.

M. le PRESIDENT : Monsieur le Sénateur, je sais que vous allez comprendre mon humour. Vous avez parlé ce matin du fait qu'il ne fallait pas lire ses discours, mais je vous demanderai pour ma part d'être un peu plus court. Au Sénat, votre micro aurait été coupé vers la moitié de votre intervention. Je vais demander à Gérard GROSLAMBERT de regarder s'il n'est pas possible de toletter le règlement en ce sens.

La parole est à Monsieur NOIROT.

M. André NOIROT : La baisse de fréquentation du Mémorial montre que même si ce lieu est depuis sa construction la vitrine de notre département, nous n'avons pas en Haute-Marne de site exceptionnel qui puisse être attractif à lui tout seul. D'où l'importance selon moi de réaliser des projets comme Animal'Explora.

J'ai cependant un peu d'inquiétude par rapport à ce projet dont j'entends parler depuis que je siège au sein de cette instance. Sincèrement, je n'y crois plus et je suis en cohérence avec le discours que j'ai tenu depuis le début de ce projet. Le raisonnement consistant à dire « *On ira si des acteurs privés nous suivent* » n'a plus lieu d'être, sachant que les entreprises ne peuvent plus bénéficier d'abattements fiscaux. Pour moi, le Département avait la possibilité d'investir dans ce projet en ayant ensuite recours à des DSP. Si un département comme le nôtre souhaite attirer des gens en leur demandant de mettre de l'argent dans ses projets, cela n'ira pas. Si en revanche le Département investit et trouve un bon gestionnaire pour Animal'Explora, ce serait nettement mieux.

A un moment, nous devons arrêter de tergiverser et décider si nous lançons ou non ce projet. Il ne me semble pas judicieux d'attendre pour qu'une décision soit prise au troisième trimestre de cette année. En effet, nous n'en sommes pas au premier report de décision sur ce dossier. A mon sens, il faut arrêter de rêver en pensant que des acteurs vont se bousculer pour venir investir chez nous. Dès lors, il nous revient de faire l'investissement nécessaire et de trouver ensuite le bon délégataire de service public. Si c'est cette option qui est retenue, alors je croirai dans ce projet.

M. le PRESIDENT : Dans mon discours de ce matin, je pense avoir fait passer le message que je croyais dans ce projet. La consultation a été lancée en début de semaine et qu'il faut un minimum de deux mois pour laisser le temps aux entreprises de se positionner. Ensuite, nous devons étudier les différentes offres. Dès lors, je crois que nous saurons dans le courant de l'année 2018 si nous lançons ou non ce projet. Sur ce dossier, les décisions importantes vont se prendre dans le courant du deuxième semestre 2018. Si je peux comprendre que certains puissent à force avoir des interrogations, il faut avoir à l'esprit que la consultation sur la délégation de service public a été lancée cette semaine.

Je pense que nous ne sommes plus à quelques mois près et qu'il faut laisser le temps aux entreprises de répondre à la consultation. Dans le courant du deuxième semestre de l'année 2018, nous aurons des décisions importantes à prendre sur ce dossier. Je crois encore plus que je ne l'ai fait à l'aboutissement de ce dossier car je suis persuadé que la combinaison entre le parc national et Animal'Explora peut être extrêmement puissante.

Je propose de passer au vote sur le rapport V-6.

VOTE

Pour :	28
Contre :	4 (M. Nicolas CONVOLTE, Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas FUERTES, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)
Abstention :	1 (Mme MARCHAND)

Monsieur Bertrand OLLIVIER n'a pas participé au vote.

Budget Primitif 2017 – Politique touristique

Rapport n° V – 7

M. Laurent GOUVERNEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la politique touristique 2018 du Département, qui concerne tout d'abord l'attribution d'aides aux structures touristiques, à savoir :

1. La Maison départementale du tourisme qui est chargée de la communication et de la promotion touristiques de la Haute-Marne, des sites du département, de la commercialisation des produits touristiques, du fleurissement, du développement des hébergements et des équipements touristiques labellisés. Elle élabore et suit le PDIPR pour le compte du Département. Le budget 2018 de la MDT fait apparaître un besoin de financement de 1 390 570 €.

2. Les offices de tourisme qui sont chargés de l'accueil, de l'information et de la promotion du tourisme sur une commune ou un groupement de communes. Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « promotion du tourisme » est une compétence obligatoire des EPCI en lieu et place des communes membres. Combinée au regroupement de plusieurs EPCI à fiscalité propre, cette réforme a des incidences sur le nombre des offices de tourisme, certains d'entre eux se transformant en bureaux d'information touristique sans personnalité juridique.

La V^e commission évaluera la pertinence du maintien d'un soutien financier du conseil départemental, dans un paysage remodelé.

Pour 2018, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit

de paiement de 1 390 570 € pour la MDT, de l'autoriser à signer la convention correspondante, et 16 000 € pour les activités des offices de tourisme.

3. Le syndicat mixte d'aménagement touristique du lac du Der Chantecoq, dont l'objet est de promouvoir, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la gestion d'aménagements ayant un lien direct avec le développement touristique du lac du Der Chantecoq.

Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement de 148 000 €, de créer une autorisation de programme de 270 000 € pour les investissements à lancer en 2018 et d'inscrire un crédit de paiement de 268 930 € en investissement, pour couvrir les participations imputables sur les autorisations de programme 2018 et antérieures à 2018.

4. Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres, qui a remplacé au 1er janvier 2016 le syndicat mixte Langres Développement dans lequel le Département participait.

Un partenariat quinquennal avec le PETR a été adopté le 21 octobre 2016, par l'assemblée départementale, pour permettre la réalisation de projets d'investissement porteurs, notamment sur le secteur de Langres.

Conformément à la convention pluriannuelle de partenariat, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 110 320 € en fonctionnement.

Le programme annuel d'investissement du PETR sera examiné lors d'une prochaine réunion. Les excédents constatés au CA 2015 de Langres Développement, repris par le PETR au 1^{er} janvier 2016, viennent en déduction de l'aide sollicitée auprès du Département.

En second lieu, il s'agit d'apporter des aides en faveur de l'hébergement touristique. Pour 2018, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en dépenses d'investissement, pour l'aide à l'hôtellerie de plein air, aux villages de vacances, aux résidences de tourisme et aux hébergements insolites, 65 000 € en autorisations de programme. En recettes, il vous propose d'inscrire un crédit de 55 372 €.

Enfin, il s'agit d'accorder des aides en faveur du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), qui comprend 126 circuits ou itinéraires en boucle pour une longueur cumulée de 1 720,5 km, ainsi que quatre grands axes traversant le Département d'une longueur cumulée de 377 km.

À ce titre, Monsieur le Président vous propose de créer une nouvelle autorisation de programme de 16 400 € pour les projets d'aménagement et de valorisation des circuits, et d'inscrire un crédit de paiement en investissement de 10 000 €. Pour l'entretien des sentiers, il

vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit de paiement de 9 468 €.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la V^e commission le 12 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Je vous remercie. Qui veut prendre la parole ?

M. Nicolas FUERTES : Nous sommes ici sur le bon rapport pour parler du Mémorial. Je rappelle que nous avons voté en faveur de l'autorisation de programme de 500 000 euros en investissement et du budget primitif de 451 000 euros d'investissement du Département vers le Mémorial. Ici, nous voterons pour les 150 000 euros de fonctionnement attribués à la MDT pour promouvoir le Mémorial. Un peu plus tard, nous voterons pour les 50 000 euros destinés à renouveler les droits du son. Ce sont dans tous les cas des dépenses de fonctionnement.

Monsieur MARTINELLI, nous sommes pour ce Mémorial, comme nous l'avons toujours affirmé. Cependant, nous aimerions que les autres équipements culturels du département aient le même traitement de faveur. Je pense par exemple aux musées de Saint-Dizier, de Chaumont et de Langres. Pour un équipement bénéficiant d'un tel traitement de faveur, il est de fait plus facile d'équilibrer ses comptes. Je réaffirme que je ne suis pas contre le Mémorial, car le plus illustre des Français doit avoir son Mémorial. Ce lieu contribue au dynamisme de ce secteur géographique. Pour autant, ce qui est valable dans ce territoire doit l'être tout autant dans les autres. Il est un peu trop facile de se déclarer libéral pour les autres et d'accepter en parallèle que les emplois sur son territoire soient indirectement aidés massivement par des accords et des partenariats publics. Je vous demande donc de la cohérence, de la justice et de l'équité, Monsieur MARTINELLI. Nous voterons néanmoins en faveur de ce rapport.

Le deuxième élément que je souhaitais souligner a trait au PETR du Pays de Langres. Nous avons entendu parler que des discussions seraient peut-être initiées pour revoir le protocole de conventionnement entre le Département et le Pôle d'Equilibre Territoire Rural du Pays de Langres. Il apparaît que s'il était laissé en l'état, plus aucune aide de fonctionnement ne serait attribuée au PETR à partir de 2020. Je voulais savoir ce qu'il en était sur ce dossier, Monsieur le Président, car le Sud de la Haute-Marne mérite aussi votre attention.

M. Jean-Michel RABIET : Je me permets de rappeler – à l'attention des nouveaux élus notamment – d'où vient ce PETR. Il est issu de la fusion du Syndicat d'aménagement touristique des quatre lacs, du Syndicat mixte économique du Pays de Langres, et de l'Association du Pays de Langres. La subvention de fonctionnement qui est versée correspond à la partie touristique. Sur ce point, le Syndicat d'aménagement touristique des quatre lacs était le bras armé du Département – au même titre que le Syndicat du Der – en ce qui concernait l'aménagement des lacs et le développement du tourisme. Il était entendu que la subvention était identique pour

les deux syndicats.

A l'époque, le Président SIDO avait fait valider le principe d'un désengagement du Département sur le fonctionnement de ces deux organismes, l'idée étant que les intercommunalités et les municipalités prennent le relais sur cette partie. Il se trouve que ce n'est pas facile à mettre en œuvre.

Aussi, je souhaiterais que la subvention du PETR du Pays de Langres soit alignée sur celle du Syndicat du Der (comme cela a toujours été le cas). Sans l'existence de ces deux syndicats, le Conseil général aurait – à l'époque – sûrement dû prendre en charge les aménagements pour ces lacs et les salaires des personnels chargés de l'entretien des tours de lacs seraient aujourd'hui payés par le Conseil départemental. J'ajouterai que ces syndicats étaient assez vertueux, dans le sens où ils fonctionnaient sur la base d'un cofinancement de la part des collectivités locales (à hauteur de 40 %, contre 60 pour le Département). En définitive, je pense qu'il faudrait réfléchir à une solution pour permettre au PETR du Pays de Langres de bénéficier d'un même niveau de subvention de fonctionnement que le Syndicat du Der.

M. le PRÉSIDENT : Je pense qu'il ne faut pas comparer ces deux syndicats qui n'ont pas la même vocation. Pour vous rassurer l'un et l'autre, je rappelle que j'applique la convention signée le 15 décembre 2016 par Monsieur Charles GUENÉ (le Président du PETR du Pays de Langres) et Monsieur Bruno SIDO (qui était alors le Président du Conseil départemental). A l'article 4 de ladite convention, il est indiqué que « *Les parties s'engagent à procéder à un réexamen au terme de la convention au cours de l'année 2018 en vue d'un éventuel ajustement de la participation du Département, qui se fera par la voix d'un avenant particulier* ».

J'entends vos demandes et je souhaite que la commission ad-hoc travaille sur ce point. Cependant, je ne crois pas que le fait de dire « *Nous voulons la même chose que le Syndicat du Der* » soit un bon argument. Les rôles et missions d'un PETR et d'un syndicat d'aménagement touristique ne sont pas les mêmes. Concernant le Syndicat du Der, le Conseil départemental est un peu revenu sur sa participation. Nous essayons de discuter sur ce point avec nos collègues du Département de la Marne.

Je demande donc à la commission concernée de me faire des propositions sur ce sujet. Dans cette attente, la convention signée en décembre 2016 doit continuer de s'appliquer. Pour rappel, celle-ci prévoyait un désengagement total du Conseil départemental vis-à-vis du PETR du Pays de Langres à l'horizon de l'année 2020. Il n'en demeure pas moins que j'ai entendu les arguments du Président du PETR du Pays de Langres, ainsi que les vôtres Messieurs RABIET et FUERTES.

M. Jean-Michel RABIET : Je me suis peut-être mal exprimé tout à l'heure. Il ne fallait

pas voir dans mes propos de la jalousie par rapport au Syndicat du Der. Je souhaitais simplement souligner que la subvention de 160 000 euros que le PETR du Pays de Langres avait perçue l'an dernier – ce qui équivalait à 11 euros par habitant du territoire – semblait convenir aux besoins du PETR en termes de fonctionnement.

M. le PRESIDENT : Vous me permettrez de mettre un petit pavé dans la mare en soulignant qu'il est demandé au Conseil départemental de faire attention à sa masse salariale et à ses dépenses de fonctionnement. Or, je m'interroge un peu lorsque je vois la masse salariale qui est celle du PETR à l'heure actuelle.

M. Jean-Michel RABIET : L'effectif cumulé des trois structures était de quinze ETP, et ils ne sont plus que huit aujourd'hui.

M. le PRESIDENT : Je suis prêt à tout regarder, mais je rappelle que l'effort sur la maîtrise de la masse salariale et les dépenses de fonctionnement doit être partagé. Il faut aussi se demander s'il revient au Conseil départemental de financer le fonctionnement de telles structures quand il doit lui-même se serrer la ceinture et qu'il a un objectif de réduction de 1,2 % de ses dépenses de fonctionnement. Je pense d'ailleurs que c'était l'esprit dans lequel la dernière convention entre le PETR du Pays de Langres et le Conseil départemental a été signée en décembre 2016. Je réaffirme que je suis prêt à discuter et j'entends bien que le PETR puisse avoir des projets d'investissements. Cependant, je souhaite aussi que chacun se remette un peu en cause.

M. Bruno SIDO : Pour remettre les choses dans leur contexte, il était normal que le Département prenne à sa charge 90 % des dépenses d'investissement et 60 % des dépenses de fonctionnement pour les quatre lacs et le lac du Der (même s'il ne faut pas comparer les différents lieux). Il semble aussi normal qu'après 30 ans un bilan soit effectué.

Je sais qu'au sein du Syndicat d'aménagement touristique des quatre lacs, le nombre de communes membres a augmenté progressivement, notamment parce que l'adhésion au Syndicat permettait de bénéficier d'une gratuité s'agissant de l'assainissement. Même si la beauté des lieux n'est pas à remettre en question, il faut à un moment donné que des équipements comme les quatre lacs ou le lac du Der se prennent en main.

La politique de maîtrise des dépenses que j'ai initiée – et que Monsieur le Président poursuit avec sa propre analyse et un angle d'examen différent – était nécessaire eu égard à la diminution des moyens du Conseil départemental. Je rappelle également que nous sommes tous ici pour défendre le Département et non pas nos collectivités locales, ce que trop d'entre nous ont tendance à oublier. Je suis entièrement d'accord avec votre politique départementale responsable, Monsieur le Président.

M. Paul FOURNIÉ : Sans vouloir me faire l'avocat de Stéphane MARTINELLI concernant le Mémorial Charles de Gaulle, je suis obligé de réagir aux propos de Monsieur FUERTES sur l'abondement de la MDT pour faire la publicité du Mémorial. Je trouve qu'il est injuste d'accuser le Président du Mémorial de vouloir capter la manne de la MDT, alors que ce lieu correspond à un investissement du Conseil départemental. Dès lors, il paraît normal que la MDT qui est le bras armé du Conseil départemental pour le tourisme abonde, d'autant qu'il s'agit d'un outil tactique bien calibré.

Je suis désolé mais les musées de Langres ou de Chaumont sont la propriété de leur ville respective, ce qui ne les empêche pas de bénéficier d'un soutien de la MDT. A Chaumont, Le Signe a bénéficié d'une campagne de publicité incroyable de la part de la MDT. Si elle était valorisée au niveau financier, elle porterait sur une somme assez importante.

Le Mémorial Charles de Gaulle ne bénéficie pas d'un traitement de faveur, dans le sens où il s'agit d'un investissement réalisé par le Département. Il semble dès lors tout naturel que les moyens de la MDT soient en premier lieu mis en œuvre pour faire la communication de ce lieu. Ce n'est pas un favoritisme éhonté qui serait la conséquence du fait que le Président est issu du canton de Châteauvillain.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur FOURNIÉ.

M. Laurent GOUVERNEUR : Je voulais préciser que l'aide du Conseil départemental pour le fonctionnement du Syndicat du Der diminue de 8 % cette année.

M. le PRESIDENT : Je vous propose à présent de passer au vote sur ce rapport.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Fabienne SCHOLLHAMMER n'a pas participé au vote.

Usages numériques et e-administration

Rapport n° VI – 1

Mme Véronique MICHEL : Pour votre information, les propositions relatives au budget informatique principal du conseil départemental pour l'année 2018, représentent un budget global de 1 321 100 € dont 698 100 € en investissement et 623 000 € en fonctionnement. Ce budget est stable par rapport au budget informatique 2017. Il vous est détaillé dans le rapport budgétaire

relatif à l'administration générale.

Le service Informatique gère également les budgets informatiques du service départemental d'assistance technique pour l'environnement (SDAT) et du laboratoire départemental d'analyses, présentés dans leurs propres rapports budgétaires annexes.

La Maison départementale du tourisme, la Maison départementale des personnes handicapées et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement sont aussi assistés par le service du département.

Enfin, ce service informatique est le service support de la SPL X-Demat aux 350 collectivités adhérentes de la Haute-Marne.

Une grande partie des projets informatiques 2018 sont dédiés à l'effort soutenu, qui sera poursuivi et amplifié, de dématérialisation des procédures et de soutien au sein de l'administration et dans nos politiques publiques, aux usages numériques permettant de moderniser et de renforcer l'efficacité de notre administration départementale.

Trois portails seront mis en ligne pour renforcer nos relations numériques avec les citoyens, associations et collectivités. Pour ces dernières un des portails permettra d'y déposer et suivre leurs demandes de subventions et un système d'information géographique (SIG) départemental permettra de consulter en ligne le cadastre, les propriétaires des parcelles, mais également d'y intégrer toutes leurs données géo référencées et de consulter les données du conseil départemental, notamment nos infrastructures et leurs usages.

Ces portails vous seront présentés à l'issue de la commission permanente du 23 février.

Cette année 2018 verra également la phase de dématérialisation s'intensifier au sein du conseil départemental avec la dématérialisation complète des chaînes comptables et des marchés, conformément aux obligations légales, l'usage du parapheur électronique, mais aussi, de manière volontariste, la dématérialisation de l'entretien professionnel annuel et des congés. En parallèle, la mise en œuvre d'une gestion du cycle de vie des documents au sein des services de la collectivité, intégrant les règles de conservation et de nommage sera menée par les archives départementales et le service informatique.

Il sera par ailleurs proposé aux organismes reliés au réseau du Conseil départemental d'héberger leurs serveurs et de bénéficier via le Département d'un accès internet très haut-débit.

Enfin, en relation avec le service communication, l'usage des réseaux sociaux (twitter et facebook) sera privilégié pour les informations concernant la circulation sur nos routes,

notamment en lien avec la géolocalisation et la cartographie développée par notre système d'information géographique, comme cela a par exemple été le cas au moment des inondations de fin janvier 2018.

Concernant les collèges, les crédits affectés à l'informatisation et la mise en réseau des collèges gérés par le service Informatique sont inscrits sur le budget primitif du service Education. Ils s'élèvent à 955 000 €, dont 750 000 € en investissement et 205 000 € en fonctionnement.

En 2017, tous les collèges ont été reliés au Conseil départemental par la fibre et ont pu bénéficier d'un accès internet à très haut débit et de l'hébergement sécurisé de leurs infrastructures serveurs. En 2018, le projet va s'étendre à la téléphonie pour un montant de 300 000 euros de crédits de paiement.

Par ailleurs, le plan d'équipement informatique au bénéfice des collèges fait l'objet de l'inscription de 450 000 euros en investissement. Pour rappel, le taux d'équipement des collèges hauts-marnais est l'un des meilleurs de France.

L'espace numérique de travail (ENT) actuel touche à sa fin et sera renouvelé dans le cadre d'un marché commun avec la région et les départements rattachés.

En fonctionnement, 205 000 euros sont proposés, correspondant à la supervision par le Conseil départemental des réseaux et du parc informatique des collèges, mais aussi aux abonnements très haut-débit et à l'entretien et à la maintenance ainsi qu'à l'assistance technique dans le déploiement du réseau des collèges.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont reçu l'avis favorable de la VI^e commission, lors de sa réunion du 17 janvier 2018.

Mme Céline BRASSEUR : En termes d'équipement numérique sur les collèges, il faut savoir que nous avons l'équivalent d'un PC pour 2,6 élèves actuellement. Il s'agit d'un niveau d'équipement très bon, au niveau national comme à l'échelle de notre région.

Mme Véronique MICHEL : Je me rends souvent dans des collèges et je peux garantir que quand des principaux viennent d'autres départements, ils sont assez étonnés des équipements numériques qui sont mis en œuvre dans les établissements de Haute-Marne. Lors de la prochaine commission permanente, vous aurez une présentation sera réalisée pour montrer le merveilleux travail accompli par les équipes du Département sur le plan de la dématérialisation.

M. le PRESIDENT : Merci.

Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT : Par rapport aux Conseils d'Administration des collèges, il me semblerait intéressant qu'une petite note soit produite pour recenser tout ce que le Conseil départemental apporte pour ces établissements. Il n'est en effet pas rare que des professeurs se plaignent d'une prétendue faiblesse des crédits apportés, notamment pour financer des voyages ou des déplacements. Dès lors, un petit document récapitulatif pourrait permettre de rappeler les efforts qui sont réalisés pour les collèges par le Département.

Mme Céline BRASSEUR : Pour chaque collège, une fiche récapitulative sera désormais fournie aux conseils départementaux avant les réunions de Conseil d'Administration de ces établissements. Elle reprendra des informations sur les effectifs des personnels intervenant, sur les dotations ou sur les équipements mis en œuvre au niveau des différents collèges. Ces éléments pourront vous permettre de répondre aux acteurs qui ont tendance à se plaindre au sein de ces instances.

M. le PRESIDENT : Ces fiches permettront également de parler de ce que le Conseil départemental fait pour les collèges, et de ne pas laisser les principaux s'exprimer à notre place par exemple.

Mme Rachel BLANC : Je souhaitais souligner l'importance de la plateforme développée à l'attention des assistantes familiales. En effet, elles ne travaillent pas directement au siège ou dans des services du Conseil départemental. Les possibilités d'interactions offertes par cet outil permettent de faciliter grandement les échanges entre les assistantes familiales et nos services.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Education – Vie collégienne

Rapport n° VI – 2

Mme Céline BRASSEUR : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'inscription des crédits liés à la politique éducative du Département.

S'agissant tout d'abord des dépenses de fonctionnement des collèges publics, au cours de notre réunion du 27 octobre 2017, nous avons déterminé les dotations de fonctionnement des 23 collèges publics du département pour 2018. Comme en 2017, les services

prêteront une écoute constante aux collèges tout au long de l'année 2018. Monsieur le Président vous propose d'inscrire à ce titre un crédit de 2 492 000 €.

Les dépenses de fonctionnement relatives aux établissements privés sont réparties en deux contributions que nous avons votées également au cours de notre réunion du 27 octobre 2017. Il s'agit de :

- la contribution forfaitaire au titre des dépenses de fonctionnement matériel des établissements,
- et la contribution forfaitaire au titre des dépenses de personnel non enseignant des établissements.

En conséquence, Monsieur le Président vous propose d'inscrire les sommes correspondant à ces deux contributions pour un montant global de 759 238 €.

La politique de développement du numérique éducatif dans les collèges nécessite un ensemble d'actions de l'achat à la maintenance. Parallèlement, l'assemblée départementale a approuvé, le 24 juin 2016, la création d'un réseau des collèges. A ce titre, Monsieur le Président vous propose d'inscrire une somme de 205 000 € en fonctionnement dédiée à la maintenance.

La reconstruction du nouveau collège de Joinville prévoit la création d'une nouvelle demi-pension en partenariat avec la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne, qui construira également un groupe scolaire sur le même site. Dans cette attente, et au regard de l'état de vétusté des installations en cuisine, un marché de fourniture de repas a été passé en 2016. Dans ce cadre, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de 208 000 €.

Pour la participation aux dépenses de fonctionnement des gymnases des autres collectivités utilisés par les collèges, Monsieur le Président vous propose d'inscrire une somme de 200 000 €.

En ce qui concerne les aides aux scolaires, l'aide à la pension et demi-pension concerne 1 502 bénéficiaires et se monte à 240 000 €, les crédits relatifs aux séjours découvertes se montent selon les prévisions des partenaires à 260 000 €. Monsieur le Président vous propose l'inscription de ces deux sommes au budget 2018.

En l'absence de transports en commun et de dispositif similaire mis en place par la Région, le conseil départemental a souhaité continuer à participer aux frais de transport des élèves internes et au coût de restauration des élèves des écoles primaires pour le repas du midi. Aussi, Monsieur le Président vous propose l'inscription au budget primitif 2018 d'un crédit de

46 000 €.

En outre, une aide est versée aux gestionnaires de cantine sur la base du nombre d'élèves scolarisés en école primaire, titulaires d'un abonnement scolaire subventionné et fréquentant effectivement et régulièrement une cantine. Pour cette aide, Monsieur le Président vous propose l'inscription au budget primitif 2018 d'un crédit de 260 000 €.

Le Département soutient les actions éducatives menées par les établissements afin de sensibiliser et d'informer les élèves sur des thèmes particuliers au-delà du cadre de l'enseignement théorique. Il s'agit notamment de proposer aux collégiens la visite de sites culturels tels que le Mémorial Charles-de-Gaulle, la Villa gallo-romaine d'Andilly ou encore le château du Grand Jardin, de soutenir les forums relatifs à l'orientation et le dispositif des classes-relais. Monsieur le Président vous propose de poursuivre notre soutien à ces opérations, en inscrivant un crédit de 38 000 €.

En outre, le conseil départemental travaille en lien avec les partenaires du monde éducatif, tel que Canopé qui contribue, par exemple, à la formation des enseignants, dans les domaines des technologies de l'information et de la communication pour l'éducation. M. le Président vous propose d'inscrire, au budget primitif 2018, 65 000 € (dont 15 000 € en fonctionnement) au soutien de Canopé.

J'appelle par ailleurs votre attention sur le fait que le conseil départemental met à disposition de l'ESPE gracieusement les locaux du site de formation à Chaumont et a investi pour la réalisation d'économie d'énergie avec le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Chaumont. Les moyens mobilisés par le conseil départemental sont donc conséquents.

Le CCHM est également notre partenaire dans le cadre d'une convention de mise à disposition du chalet de la Mazerie signée le 8 mars 2016. Comme les années précédentes M. le Président vous propose de participer aux frais du siège de Chaumont, aux actions de formation des cadres et assurances pour 30 000 €, ainsi qu'aux salaires du personnel saisonnier et occasionnel et d'un permanent « voile » pour 125 000 €.

En outre, l'association connaît des difficultés de trésorerie qui n'auront pas d'issue favorable cette année compte tenu de la fermeture pour travaux du centre de la Mazerie à Grand Bornand. Le bureau du CCHM a souhaité fermer le site dès le mois de mai et fait le choix de licencier le personnel en poste en Savoie.

A titre exceptionnel, M. le Président vous propose d'inscrire une subvention de 105 000 € correspondant aux charges liées à ces licenciements et 135 000 € destinés à conforter la trésorerie de l'association pendant la période où son activité sera moindre à Grand Bornand.

S'agissant des dépenses d'investissement informatique et numérique des collèges publics, comme l'a précisé Véronique Michel, Monsieur le Président vous propose d'inscrire 785 000 €.

Les dépenses d'investissement concernent l'aide apportée par le conseil départemental aux établissements privés haut-marnais pour la réalisation de leurs investissements, que ce soit les établissements d'enseignement général ou les établissements agricoles privés comme les maisons familiales et rurales. Dans la continuité de ces actions, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de 140 000 €.

Concernant les recettes de fonctionnement des collèges publics, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en 2018 830 000 €, dont 750 000 € pour le Fonds départemental de rémunération des personnels d'internat et 80 000 € dans le cadre de l'externalisation de la fabrication des repas du service de restauration du collège de Joinville.

Les recettes d'investissement du service éducation sont exclusivement composées du remboursement des prêts étudiants qui ont été accordés jusqu'à l'année universitaire 2016-2017. Monsieur le Président vous propose d'inscrire 15 000 € de recettes d'investissement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions en faveur de l'éducation qui ont reçu un avis favorable de la VI^e commission le 17 janvier dernier.

M. le PRESIDENT : Merci Madame BRASSEUR. Qui souhaite intervenir au sujet de ce rapport.

M. Nicolas FUERTES : J'avais une réflexion en vue du séminaire qui sera organisé. Comme nous l'avons souligné au niveau de l'ancienne VII^e commission, il ne faudrait pas donner le sentiment que les bons gestionnaires vont se voir rogner leurs budgets d'année en année et que ceux qui sont moins vertueux vont pouvoir bénéficier d'un renflouement de leurs caisses.

M. le PRESIDENT : Malheureusement, c'est ce principe qui est appliqué au niveau national vis-à-vis des conseils départementaux.

Mme Céline BRASSEUR : En dehors du budget qui est attribué, les aides versées sont ponctuelles et répondent à un besoin particulier. Elles ne visent pas à « renflouer les caisses » de collèges qui ne seraient pas vertueux dans leur gestion.

M. Jean-Michel RABIET : J'ai appris récemment – en me rendant au collège de Prauthoy – que l'argent des aides versées à des collèges appartenait toujours au Conseil départemental. Les sommes correspondantes apparaissent comme des dettes dans les comptes

des collègues bénéficiaires de ce type de dettes.

M. le PRESIDENT : Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport VI-2.

VOTE

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité. M. André NOIROT n'a pas participé au vote.

Budget primitif 2018 de l'aide sociale

Rapport n° VII – 1

Mme Rachel BLANC : Le budget total de l'aide sociale est proposé à 92,9 millions d'euros pour 2018, en hausse de 0,53 % par rapport aux dépenses de l'exercice 2018 et de 1,96 % par rapport au budget primitif 2017.

Au-delà des évolutions mécaniques imposées par la réglementation ou la situation sociale, les évolutions proposées pour ce budget ont un double objectif :

- assurer une maîtrise de la dépense, dans un esprit de responsabilité et d'efficience, en favorisant une culture du « juste droit » pour l'ensemble des bénéficiaires ;
- préserver et favoriser les dépenses qui permettent d'agir en prévention et d'éviter des dépenses futures, dans un esprit d'investissement social.

L'activité et le budget de l'aide sociale concernent une partie importante de la population, de la naissance à la retraite : par exemple, près de 1 500 enfants bénéficient d'un bilan de santé en école maternelle par les services de PMI, 2 200 bénéficiaires de l'APA sont accompagnés par un plan d'aide à domicile, le département compte en outre 4 205 bénéficiaires du RSA, un millier de bénéficiaires de la PCH ou de l'ACTP, et 1 000 enfants suivis par l'aide sociale à l'enfance dont 489 enfants hébergés chez les assistantes familiales ou dans une MECS.

Aujourd'hui, les solidarités sociales représentent 56 % environ du budget départemental, soit un niveau nettement inférieur à la moyenne nationale, qui se situait en 2016 à 64 %.

Logiquement, le budget de l'aide sociale se compose essentiellement de dépenses de fonctionnement, soit 92,4 millions d'euros. Entre le budget primitif 2017 et celui de 2018, la hausse de ces dépenses de fonctionnement s'élève à 2,30 %. Toutefois, cette hausse n'est pas le meilleur

indicateur et lorsqu'on compare le budget primitif 2018 à l'ensemble des dépenses de l'exercice 2017, c'est-à-dire en incluant les ajustements réalisés en cours et en fin d'année, la hausse s'établit à 0,07 %, soit un montant quasi-stable.

Il faut en déduire que la hausse s'explique en grande partie par un ajustement des charges annuelles prises en compte dès le vote du budget primitif, principalement pour les dépenses liées aux établissements médico-sociaux, qui connaissent souvent des retards de facturation.

Près de 85 % du budget de l'aide sociale se compose :

- soit de versements aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (47% du total), c'est-à-dire au bénéfice des personnes accueillies en EHPAD, en établissements pour personnes handicapées ou en maisons d'enfants,
- soit de versements mensuels aux bénéficiaires résultant de prestations à caractère obligatoire (36 % du total), c'est-à-dire le RSA, l'APA et la PCH.

La plupart des dépenses résulte du versement de prestations à caractère obligatoire : les missions obligatoires liées à l'aide sociale à l'enfance ou à l'hébergement des personnes âgées ou handicapées et les allocations individuelles de solidarité (RSA, PCH, APA et ACTP).

Dans les marges offertes par la réglementation, les évolutions du budget 2018 de l'aide sociale visent tout d'abord à assurer une maîtrise de la dépense, dans une logique du « juste droit » :

- Un taux d'évolution des dépenses des établissements médico-sociaux est proposé à hauteur de 0,8 % afin d'assurer un traitement équitable des différents gestionnaires et de responsabiliser les différents acteurs de la prise en charge ;
- Les dépenses du fonds de solidarité logement (FSL) sont ajustées à la baisse. Les nouvelles pratiques visant à éviter un recours excessif aux aides financières dans une logique de guichet ont porté leurs fruits et les dépenses du FSL ont baissé de près de 20 %, sans révision des critères de revenus afin de continuer à soutenir les travailleurs pauvres et sans restreindre les formes d'aides.
- Les dépenses de RSA sont anticipées à un niveau stable, grâce à une baisse du nombre d'allocataires en 2017 (-3,4 %). Cette baisse a ainsi compensé les revalorisations du RSA décidées par le Gouvernement.

Par ailleurs, les dépenses qui préparent l'avenir sont préservées. Elles permettent, dans une logique d'investissement social, de s'assurer que les interventions sociales obtiennent

des résultats et favorisent l'autonomie des personnes avec des droits et des devoirs :

- Des crédits d'étude à hauteur de 50 000 € sont proposés pour réaliser un nouveau schéma départemental des personnes handicapées. Ce schéma sera l'occasion de renforcer la fluidité des parcours des personnes handicapées, de mieux répondre aux situations les plus délicates notamment les personnes autistes, et d'identifier les leviers pour permettre une insertion des personnes handicapées dans la Cité. Rappelons que 1,5 million d'euros sont dépensés chaque année sur le budget de la Haute-Marne pour des accueils en foyers d'accueil médicalisés hors département, dont une bonne part en Belgique. La VII^e commission travaillera en lien avec un comité de pilotage et les partenaires associatifs pour réaliser ce schéma en 2018, conformément au souhait de M. le Président.

- En matière d'insertion, les crédits d'intervention pour les actions innovantes qui favorisent le retour à l'emploi sont maintenue, soit 80 000 €, afin notamment de poursuivre la dynamique engagée autour de la mobilisation du monde économique et du parrainage.

- Les actions de la conférence des financeurs qui visent à prévenir la perte d'autonomie et assurer le plus longtemps possible un maintien à domicile des personnes seront renforcées. Il s'agit par exemple de travailler sur la question de l'habitat et des aides techniques à domicile pour le bien vieillir.

Le rapport qui vous a été remis détaille les différents types de dépenses par publics et les justifications techniques et politiques des évolutions proposées.

Les dépenses liées à l'insertion, au logement et à l'action sociale représentent la part la plus importante du budget, soit 29 % du budget de l'aide sociale. Il s'agit essentiellement des dépenses de RSA qui a lui seul représente 24,7 millions d'euros.

Les dépenses à destination des personnes âgées représentent 26 % du total, soit 23,9 millions d'euros. Il s'agit pour moitié de dépenses destinées à accompagner le maintien à domicile et pour l'autre moitié à soutenir l'accueil en EHPAD. Rappelons que dans ce domaine, les responsabilités sont partagées entre l'ARS pour le soin, le Département pour la dépendance et les familles qui paient le prix de journée « hébergement ».

Les dépenses en faveur des personnes handicapées s'établissent à 25 % du budget et 23,2 millions d'euros. Il s'agit pour 2/3 de dépenses d'accueil en établissement : foyers d'hébergement, foyers de vie et foyers d'accueil médicalisés.

Enfin, les dépenses pour les enfants et les familles représentent 20 % du budget et 18,6 millions d'euros. La majorité de ces dépenses concerne la rémunération et les indemnités des assistantes familiales que ma collègue Karine COLOMBO va vous présenter. Le budget pour

l'enfance, intègre des crédits spécifiques liés à la mise à l'abri des mineurs non accompagnés (MNA) sur la base de la convention existante conclue avec l'association Relais 52. Ces dépenses sont susceptibles d'évoluer en fonction du nombre de MNA présents.

Les dépenses d'investissement s'établissent à 512 000 €, et sont en baisse du fait de l'achèvement des travaux de la MECS de Chaumont.

Nouveauté cette année, elles incluent une autorisation de programme de 1 million d'euros sur 4 ans pour soutenir les EHPAD à travers des projets d'investissement mobilier.

Les recettes s'établissent à 27 millions d'euros. Elles sont constituées des compensations nationales de certaines allocations, des recouvrements d'indus, des récupérations sur successions ainsi que de remboursements d'avances accordées aux EHPAD dans les années antérieures.

Les compensations accordées par l'Etat pour le versement des allocations individuelles de solidarité sont toujours très insuffisantes et se situent à 53 % de la dépense pour 2018. Pour les MNA, la situation est encore plus mauvaise puisque l'Etat ne compense que 5 jours d'accueil quand le Département finance un hébergement pendant 2 ans en moyenne.

Malgré cela, le Département entend préserver son engagement aux côtés des plus vulnérables, en assumant sa mission, en réinterrogeant ce qui est fait en vue de l'améliorer et en expliquant ses choix et son action. C'est le sens du budget 2018 de l'aide sociale.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la Ville commission le 16 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci, Madame la Vice-Présidente. Qui parmi vous souhaite intervenir sur ce sujet très complet ?

M. Jean-Michel FEUILLET : Les charges nettes du budget 2018 seraient en baisse de 0,43 % par rapport au réalisé de 2018. Au-delà de la diminution des coûts, il faut faire en sorte de travailler autrement (comme Rachel BLANC vient de le souligner et comme M. le Président l'a mis en avant ce matin concernant les EHPAD). C'est une obsession que nous avons au sein de l'équipe qui est aux responsabilités au niveau de ce Conseil départemental. En faisant preuve de bon sens et en travaillant correctement, je suis certain que nous pouvons faire baisser les coûts. Dans ce cadre, il semble important de développer des projets – avec des solutions adaptées à notre territoire – et de ne pas se contenter de faire office de guichet.

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Je souhaitais revenir sur la conférence des financeurs, en soulignant que la CNSA a débloqué des fonds pour permettre le maintien à

domicile du plus grand nombre de personnes, dans un esprit de prévention. Il me semble important d'agir au maximum dans ce sens, en travaillant notamment sur le volet relatif à l'adaptation des logements. A titre d'exemple, le programme « *Habiter mieux* » multithématique qui a été lancé récemment devrait permettre aux personnes retraitées de garder la forme et leur intellect, mais aussi d'avoir des logements adaptés à leurs besoins.

De telles actions ne feront pas tout. Sans revenir sur les échanges de ce matin sur les EHPAD, un grand nombre de familles peinent à payer les frais d'hébergement dans les maisons de retraite, l'Etat a du mal à pourvoir aux dépenses dans le domaine sanitaire et le Conseil départemental fait de son mieux pour assumer ses responsabilités pour ce qui relève de la dépendance. Il faudrait à mon sens que l'Etat engage une réforme de l'ensemble du système mais ce n'est pas ce qui se dessine (avec les convergences tarifaires). Au niveau des maisons de retraite, l'un des problèmes importants qui se posent tient à l'absentéisme des personnels qui y travaillent.

M. le PRESIDENT : Merci Madame LAVOCAT. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce poste budgétaire qui est le plus élevé en termes de montants pour le Département ? Je laisse la parole à Mme BLANC pour quelques approfondissements.

Mme Rachel BLANC : Après avoir axé mon propos sur des données chiffrées, je rejoins Jean-Michel FEUILLET sur le fait que nous devons insister sur notre volonté d'interroger les pratiques qui sont les nôtres, en lien avec les commissions et avec les services. L'idée n'est pas du tout de procéder à des coupes sombres et « serrer la vis », mais bien de dépenser plus justement en faisant aussi bien voire mieux. Le Département accompagne les habitants de la naissance au grand âge, et tout le travail réalisé au sein du Pôle doit permettre d'animer le territoire et de permettre aux habitants de se rendre compte de la proximité qu'ils peuvent avoir avec le Conseil départemental. Pas une famille n'est pas concernée par notre action au quotidien, et il faut faire en sorte que les habitants le sachent. Il ne s'agit pas de se vanter de ce qui peut être mis en œuvre mais bien d'insister sur la manière dont nous agissons et dont nous comptons agir pour que le quotidien des habitants de la Haute-Marne soit facilité (dans un esprit d'innovation et de modernité).

A titre d'exemple, les évolutions apportées par la « *silver économie* » peuvent permettre aux personnes âgées de rester plus longtemps chez elles. Nous devons aussi travailler en faveur de la réussite éducative dans les villes, mais aussi dans le domaine de la prévention de la délinquance ou dans l'accompagnement des personnes qui sont en insertion. Il faut arrêter de croire que l'insertion est une fin en soi et que quelqu'un qui est au RSA est « tranquille ». Il ne faut en tout cas pas faire une généralité sur ce point, même s'il est certain que des personnes profitent du système. Pour celles dont ce n'est pas le cas, il faut que nous fassions en sorte de les aider. Le partenariat avec le monde économique initié à Saint-Dizier peut permettre d'aller dans ce sens, et

il a d'ailleurs l'air de plutôt bien fonctionner. Plus de 25 chefs d'entreprise sont d'accord pour accueillir des personnes en insertion et les équipes du Département sont très mobilisées sur ce sujet. De plus, cette démarche s'inscrit dans la droite ligne de ce que nous faisons avec Pôle Emploi dans le domaine de l'accompagnement global, qui vise à accompagner les personnes en insertion dans un vrai projet en les réunissant en groupes plutôt que de les faire s'entretenir avec un référent RSA régulièrement. Ce type d'actions est dynamisant, et je pense que nous avons un rôle majeur à jouer dans toutes les strates de budget que nous consacrons au domaine social (que ce soit l'insertion, l'enfance, les personnes âgées, la famille ou le handicap).

Depuis trois ans (et sûrement depuis plus longtemps), l'approche se veut différente et plus volontariste, et les services sont dans cette optique. Aussi, je souhaitais saluer la mobilisation de tous sur ces sujets.

M. le PRESIDENT : Merci beaucoup pour votre intervention, Madame BLANC. Je suis évidemment parfaitement en phase avec vous. Vous avez bien résumé l'idée que je souhaite impulser au travers de la politique qui est menée en matière de solidarité et de social. Je sais que les commissions et l'ensemble du Pôle travaillent beaucoup en ce sens, et que vous jouez – à titre personnel – parfaitement votre rôle de première Vice-Présidente en charge de l'animation du pôle des solidarités. Je vous en remercie et je souhaite que vous continuiez dans cette voie, car il reste encore beaucoup de travail à mener dans ce domaine.

Mme Anne CARDINAL : Je souhaitais revenir sur le sujet des EHPAD. Ce matin, des statistiques nous ont été présentées concernant l'absentéisme dans ces établissements, mais je crois qu'il faudrait faire une analyse des conditions de travail et des organisations mises en œuvre dans les EHPAD, à l'instar de ce qui avait pu être effectué dans le domaine de l'insertion ou de l'enfance. Si la loi d'adaptation de la société au vieillissement de la population a permis des améliorations en matière de maintien à domicile, les personnes accueillies en EHPAD sont très dépendantes. De ce fait, ces établissements sont de moins en moins des lieux de vie et de plus en plus des lieux de soins. Le désengagement de l'Etat – au travers des ARS – est une réalité, mais je pense qu'il va falloir repenser les EHPAD comme des unités de soins de longue durée plus que comme des unités de vie. Le Département pourrait très bien être pilote dans cette discussion avec l'ARS. Au quotidien, les professionnels sont fortement mobilisés pour faire un travail correct, mais ils n'ont actuellement pas les moyens de réaliser un travail en adéquation avec leurs qualités de soignants.

M. le PRESIDENT : Je partage en grande partie ce que vous venez d'indiquer. Vos propos rejoignent d'ailleurs ceux que j'ai tenus ce matin devant les représentants du syndicat Force Ouvrière.

M. Nicolas FUERTES : Pour compléter les propos qui viennent d'être tenus, il serait

bon de réfléchir à mettre en œuvre une politique pour aider les bailleurs sociaux et les associations (les ADMR par exemple) à monter des projets pour avoir des solutions intermédiaires entre le maintien à domicile des personnes âgées et leur placement en EHPAD. Je sais qu'une initiative de « résidence autonomie » a été lancée à Montier-en-Der mais qu'elle a du mal à se concrétiser en raison de problèmes d'ordre administratif. Au regard du vieillissement de la population, il serait intéressant que le Département puisse soutenir ce type de démarches. L'allongement de l'espérance de vie constitue une évolution positive, mais les personnes qui arrivent en EHPAD sont souvent plus âgées et nécessitent davantage de soins qu'il y a quelque temps.

M. le PRESIDENT : Nous avons des réflexions en ce sens et j'ai même demandé que des initiatives soient lancées prochainement dans le domaine de la « *silver economy* ».

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rémunération 2017 des assistants familiaux et indemnités versées pour les enfants confiés

Rapport n° VII – 2

Mme Karine COLOMBO : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la rémunération des assistants familiaux et aux indemnités versées pour les enfants confiés.

Chaque année, le conseil départemental se prononce sur le montant de la rémunération des assistants familiaux et des indemnités versées pour les enfants confiés.

Les éléments de rémunération sont indexés sur le SMIC et il vous est proposé de maintenir la base de calcul actuelle, en tenant compte des évolutions nationales du SMIC. Concrètement, la rémunération pour l'accueil continu d'un enfant correspond à 1 186 € brut pour l'accueil d'un enfant et 1 877 € pour l'accueil de deux enfants.

A ces éléments de rémunération, s'ajoutent diverses indemnités correspondant à des frais liés à la présence des enfants. Pour ces éléments, il vous est proposé de retenir les évolutions suivantes :

- une indexation sur le minimum garanti pour les indemnités d'entretien général, soit 12,39 €

par jour et par enfant,

- une indexation sur le montant arrêté nationalement pour l'allocation de rentrée scolaire versée aux assistantes familiales, soit par exemple 384 € pour un enfant de 11 à 14 ans. Depuis 2016, l'allocation de rentrée scolaire n'est plus versée aux parents des enfants pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ; elle est consignée jusqu'à la majorité du jeune afin de constituer un pécule ;
- une indexation sur l'inflation pour les autres indemnités (habillement, argent de poche, cadeau de Noël) en arrondissant à l'euro près et en tenant compte des arrondis réalisés les dernières précédentes.

Le rapport 2018 poursuit les évolutions engagées suite au vote du schéma départemental de la protection de l'enfance 2017-2021.

Le dispositif introduit l'année dernière pour favoriser les pratiques sportives et culturelles des enfants accueillis chez les assistantes familiales est maintenu. Il s'agit d'un forfait de 100 € pour chaque enfant pratiquant une activité régulière afin de dédommager l'assistante familiale pour les déplacements. Les frais d'inscription à ces activités sont pris en charge dans la limite de 200 €.

Enfin, une refonte de l'allocation adulte autonome est proposée pour 2018. Cette allocation est versée aux jeunes qui bénéficient d'un contrat jeune majeur, soit une quarantaine de jeunes chaque année. Cette évolution est la traduction concrète de l'action du schéma départemental visant à mieux accompagner les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance à leur majorité, en assurant une transition sereine et accompagnée vers un logement autonome. Un groupe de travail interne a fait des propositions en ce sens, sur la base de retours d'expérience de jeunes majeurs.

Désormais, le versement de l'allocation tient compte des frais liés à internet, aux frais de laverie et d'achats de vêtements. Cette allocation est calculée pour assurer un reste à vivre de 307 € aux jeunes majeurs bénéficiant d'un contrat lié à un projet de scolarité.

Une prime d'autonomie est également créée pour couvrir la période de transition entre l'assistante familiale et le logement autonome. En effet, l'allocation adulte autonome est versée à terme échu alors que les jeunes sont susceptibles d'engager des frais de manière anticipée. Cette prime est de 400 € et est versée dans le cadre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Monsieur le Président vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 16 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : En l'absence de demandes d'interventions, je propose de passer au vote sur ce rapport VII-2.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Stratégie départementale d'accompagnement social et révision des règlements d'aide

Rapport n° VII – 3

Mme Marie-Claude LAVOCAT : Les travaux du schéma des services au public de la Haute-Marne, qui vous a été présenté par ma collègue Karine COLOMBO, ont mis en évidence des niveaux de fragilité sociale plus importants en Haute-Marne qu'en France métropolitaine. Le taux de pauvreté de notre territoire est de 15,8 % contre 13,9 % au niveau national.

Pour répondre à cette situation, le conseil départemental intervient au quotidien pour recevoir les personnes rencontrant des difficultés sociales, assurer une écoute, des conseils, des aides dans les démarches administratives, permettre l'accès aux différents droits sociaux et mobiliser si besoin des aides financières.

Cette mission d'accompagnement social est une compétence obligatoire des départements. Elle est mise en œuvre par les assistantes sociales, les conseillères en économie sociale et familiale (CESF) et les équipes administratives des circonscriptions d'action sociale.

A la demande de la VII^{le} commission, une étude a été engagée sur la manière dont était assurée cette mission en Haute-Marne, en termes organisationnels et budgétaires. Les professionnels de terrain ; les associations caritatives, les bailleurs sociaux et les principaux CCAS ont été rencontrés.

L'accompagnement social représente une faible part du budget : 0,8 % des dépenses de l'aide sociale, soit environ 750 000 € d'aides financières ponctuelles, principalement pour le logement avec le FSL. Mais il représente une part essentielle de l'activité des travailleurs sociaux, soit plus de 50 %.

Sur la base d'un diagnostic mettant en évidence les forces et les faiblesses de l'accompagnement social en Haute-Marne, la VII^e commission a proposé de fixer les grands

objectifs de cette mission « discrète » et « historique » puis de traduire ces objectifs par une refonte de l'ensemble des règlements d'aide.

L'objectif principal de cette stratégie est double :

Le premier objectif est de promouvoir une approche d'accompagnement global vers l'autonomie des publics en difficulté sociale. L'idée est de favoriser les accompagnements dynamiques plutôt que la logique de guichet.

Les aides financières récurrentes seront ainsi limitées et les pratiques visant à favoriser l'ouverture sociale, par des partenariats avec les associations et les communes, seront valorisées.

En matière de jeunesse, l'accès au fonds d'aide aux jeunes (FAJ) pour soutenir la mobilité sera simplifié et étendu.

Le deuxième objectif est d'améliorer nos pratiques pour mieux répondre aux situations d'urgence sociale et assurer une solidarité face aux accidents de la vie.

Le partenariat avec les associations caritatives sera un point important en la matière.

L'accent sera également mis sur la réactivité de nos services pour assurer un premier accueil social et la mobilisation de nouvelles formes d'aide comme le « microcrédit » ou les « chèques d'accompagnement personnalisés ».

6 actions associées à des indicateurs constituent la stratégie d'accompagnement social.

Des modifications vous sont proposées pour actualiser les différents règlements d'aide et les adapter aux objectifs de la stratégie d'accompagnement social. Ces modifications concernent :

- le règlement du fonds de solidarité logement (FSL),
- le règlement des soutiens financiers en faveur des mineurs,
- le règlement du fonds d'aide aux jeunes (FAJ).

Monsieur le Président vous prie de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VII^e commission le 16 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Madame LAVOCAT. Je propose de passer au vote de ce rapport.

VOTE

Pour :	34
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Vie associative – subventions aux associations

Rapport n° VIII – 1

M. Paul FLAMÉRION : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur les subventions au titre de la vie associative.

Pour 2018, Monsieur le Président vous propose d'inscrire en fonctionnement un crédit global de 334 145 €, réparti entre les fonds associatifs et les crédits spécifiques.

Les fonds associatifs regroupent les crédits destinés à subventionner les actions en faveur des loisirs, du sport, des relations publiques et de l'action sociale. La répartition de ces crédits, d'un montant total de 230 900 €, est la suivante :

- 3 700 € pour le fonds des relations publiques,
- 19 000 € pour le fonds d'animation sportive et socio-éducative,
- 33 000 € pour le fonds d'animation loisirs,
- 59 200 € pour les manifestations d'intérêt départemental (dont le Grand Pardon 2018, les foires départementales, le salon de la chasse, les fermes pédagogiques,...),
- 76 000 € pour les dotations cantonales.

La répartition de l'enveloppe sur les dix-sept cantons, s'établit en fonction de strates démographiques : les cantons dont la population est comprise entre 8 000 et 10 000 habitants bénéficient d'une dotation de 4 000 €, ceux au-delà de 10 000 habitants bénéficient d'une dotation de 4 700 €. Un plancher minimum de 200 € est également appliqué à l'ensemble des aides accordées.

En ce qui concerne les crédits spécifiques 2018, Monsieur le Président vous propose d'affecter une somme totale de 103 245 € aux associations suivantes :

- 67 000 € pour l'Association des maires de la Haute-Marne ;

- 15 000 € en faveur de l'assemblée des départements de France pour permettre à notre Département de s'acquitter de sa cotisation pour 2018 ;
- 6 000 € de cotisation à l'ASERDEL (association de soutien pour l'exercice des responsabilités départementales et locales) qui anime de précieux réseaux techniques ;
- et enfin, 3 049 € à chacun des syndicats « représentatifs » des salariés : « CGC », « FO », « CGT », « CFDT » et « CFTC ».

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^e commission, réunie le 15 janvier 2018, attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association du Grand Pardon et 67 000 € à l'association des maires de la Haute-Marne, approuver les termes des conventions correspondantes et autoriser Monsieur le Président du conseil départemental à les signer.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur le Vice-Président.

M. Nicolas FUERTES : Nous allons nous abstenir sur ce rapport car nous sommes contre la subvention de 67 000 euros pour l'AMF. Nous n'aurions rien à redire sur le versement d'une subvention à l'Assemblée des Départements de France, mais il nous semble plus discutable d'en donner une à l'AMF. Comme nous sommes d'accord sur le reste du rapport, nous n'allons pas voter contre celui-ci.

Mme Laurence ROBERT-DEHAULT : Nous nous abstiendrons également, pour les mêmes raisons.

M. le PRESIDENT : C'est noté. Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour :	29
Contre :	0
Abstention :	4 (Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)

Budget primitif 2018 – politique sportive départementale

Rapport n° VIII – 2

M. Mokhtar KAHLAL : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur notre politique départementale pour le développement du sport en Haute-Marne. Les objectifs de cette politique visent à apporter un soutien équilibré au sport amateur et au sport professionnel, dans une optique de promotion de la Haute-Marne.

Le conseil départemental met un accent particulier sur l'accès des jeunes et des femmes ainsi que sur le handisport.

Au titre du développement du sport dans le cadre des activités scolaires, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 27 720 € au comité départemental USEP et au service départemental de l'UNSS, ainsi qu'un crédit de 44 400 € pour l'encouragement à la natation.

Ce dispositif offre aux enfants l'apprentissage des compétences qui leur permette d'assurer leur propre sécurité en milieu aquatique et de pratiquer les activités aquatiques en toute sûreté. Il a concerné, sur l'année scolaire 2016/2017, près de 7 000 enfants haut-marnais. Ainsi, ce sont 67 % des élèves haut-marnais du premier degré qui ont suivi un cycle natation.

Dans le cadre des aides en faveur de l'animation de loisirs, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 6 500 €, pour le financement des « BAFA » (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur), à hauteur de 120 €, et des « BAFD » (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur), à hauteur de 130 €.

S'agissant du soutien à la pratique sportive, celui-ci concerne 7 dispositifs :

1. les conventions d'objectifs avec les comités sportifs départementaux, pour un montant de 100 000 €,

2. le partenariat avec le comité départemental olympique et sportif (CDOS), à hauteur de 15 000 €,

3. une aide de 17 000 € au centre de médecine et d'évaluation sportive de Chaumont (CMES) et un crédit de 1 500 € pour financer les visites médicales des sportifs de haut niveau,

4. une aide d'un montant de 10 € par jeune licencié, afin d'encourager et de soutenir financièrement l'ensemble de nos clubs sportifs, soit une enveloppe de 90 000 €,

5. une aide aux manifestations sportives départementales officielles, pour lesquelles une somme de 66 850 € est proposée,

6. une aide départementale de 235 000 € pour les clubs évoluant en championnat national, dont 105 000 € pour le CVB 52 Haute-Marne et 72 100 € pour le Judo club de Marnaval Saint-Dizier Haute-Marne,

7. des bourses aux athlètes de haut niveau pour un montant de 22 000 €.

Par ailleurs, afin d'aider les associations sportives à se structurer, un crédit de 70 000 € est destiné aux emplois sportifs visant à l'encadrement de la discipline hors temps

scolaire et hors activités périscolaires.

En outre, au cours de l'année 2018, une mission d'évaluation des équipements sportifs départementaux sera conduite afin d'assister le conseil départemental dans la construction d'un schéma directeur des équipements sportifs. Cette mission sera confiée à un prestataire extérieur.

Enfin, pour l'association « La Montagne », qui gère la base nautique du lac de la Vingeanne, Monsieur le Président vous propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 17 550 € et un crédit de paiement en investissement de 5 000 €, pour le renouvellement du matériel.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la Ville commission lors de sa réunion du 15 janvier 2018.

J'ajoute que le séminaire de la fin mars pourra être l'occasion de réfléchir à la manière de faire évoluer les dispositifs évoqués. Comme vous le savez, la pratique du sport évolue tant au niveau national que sur le département de la Haute-Marne. Si dans les années 1980 le sport de compétition avait une place importante, c'est le sport de loisirs qui est devenu prépondérant. La pratique « organisée » n'est pas forcément celle qui attire le plus à l'heure actuelle et il faut en tenir compte.

L'aide pour les jeunes licenciés est passée de 9 à 10 euros, et je vous invite à faire la promotion de ce dispositif qui est encore trop méconnu.

Le sport participe pleinement à l'animation du territoire. De même, les compétitions organisées sont des vecteurs d'attractivité et de notoriété pour le département.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur KAHLAL. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Luc HISPART : Je pense que des équipements sportifs pourraient être partagés, comme par exemple les terrains de football stabilisés. Certaines communes font des demandes de réalisation de terrains de football alors qu'à quelques kilomètres d'autres sont sous-employés. Il me semble donc que des efforts pourraient être effectués pour mieux partager ce type d'équipements.

M. Nicolas FUERTES : Pour rebondir sur les propos de Monsieur HISPART, il faudrait à mon sens avoir le même type de réflexion pour les nouveaux équipements. J'ai en tête l'exemple du gymnase du futur collège fusionné à Langres, qui ne pourra pas être utilisé pour des compétitions sportives au regard de son dimensionnement restreint (et sans gradins).

M. le PRÉSIDENT : Vous n'avez pas dû comprendre ce qui a été indiqué à ce sujet. Il

a été précisé que le gymnase serait réservé à 100 % au collège pendant les périodes scolaires, mais qu'il serait ouvert les soirs et les week-ends aux associations sportives (moyennant la signature de conventions).

M. Nicolas FUERTES : Il ne pourra cependant pas être utilisé pour des compétitions, comme je viens de le relever.

M. le PRESIDENT : Ce n'est pas pour autant qu'il sera réservé à un usage par le collège.

M. Nicolas FUERTES : Je n'ai pas indiqué que ce serait le cas.

M. le PRESIDENT : Même sans gradins, il sera possible d'avoir de la pratique sportive autre que scolaire, voire de la compétition.

M. Nicolas FUERTES : Je trouve dommage qu'il ne puisse pas accueillir des compétitions sportives de clubs, mais nous aurons probablement l'occasion de reparler de ce point.

M. le PRESIDENT : Les équipes du SDIS pourront aussi utiliser ce gymnase pour s'y entraîner, Monsieur FUERTES.

M. Nicolas FUERTES : C'est très bien, mais il ne sera pas possible d'y accueillir des compétitions. La deuxième remarque est symbolique : pour reconnaître le travail effectué en son sein, il serait bien que le club d'haltérophilie de Langres soit reconnu comme un club de haut niveau (au même titre que le CVB et Judo club de Marnaval Saint-Dizier). Ce serait peu voire pas onéreux pour le Département.

M. Mokhtar KAHLAL : Le postulat de départ est de valoriser toutes les pratiques sportives, quel que soit le niveau. Dans la symbolique, toutes les pratiques se valent de mon point de vue. De même, tous les clubs qui accueillent nos enfants et qui permettent de faire du sport à tout âge sont au même niveau et participent à l'animation du territoire, même si des critères d'attribution de subventions ont été définis. C'est en tout cas une fierté d'accompagner tous ces clubs au travers des différents dispositifs que nous proposons.

M. le PRESIDENT : Avant de vous proposer de passer au vote de ce rapport, je vous informe que Monsieur Jean-Michel FEUILLET nous a quitté et a donné son pouvoir à Mme Céline BRASSEUR. De même, Madame Elisabeth ROBERT-DEHAULT est partie et a donné procuration à M. Michel ANDRÉ. Monsieur Laurent GOUVERNEUR a quant à lui donné son pouvoir à Monsieur Jean-Michel RABIET. Enfin, Monsieur Bertrand OLLIVIER a donné son pouvoir à Monsieur André NOIROT.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Patrimoine et partenariats culturels 2018

Rapport n° VIII – 3

M. Mokhtar KAHLAL : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le patrimoine et les partenariats culturels. À ce titre, le conseil départemental déploie une politique culturelle active dans les domaines du patrimoine et du spectacle vivant, articulée autour du pilotage de ses propres projets et du soutien aux acteurs locaux.

1) Au titre des actions et des partenariats culturels :

Le conseil départemental soutient les nombreuses initiatives menées par les associations, artistes, enseignants, collectivités qui contribuent à l'animation du territoire. Il s'appuie également sur l'expertise de l'association Arts Vivants 52, pour la mise en œuvre de certains volets de sa politique culturelle, notamment le schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

À ce titre, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 90 000 € pour les écoles de musique et de danse, ainsi qu'un crédit de paiement de 9 350 € au titre du « soutien aux harmonies ».

Pour les parcours artistique et culturel en milieu scolaire, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 56 000 €, dont 31 000 € pour les projets artistiques globalisés et les résidences artistiques, ainsi que 25 000 € pour soutenir les opérations « école et collège au cinéma » et « des livres et vous ».

Pour le soutien à la vie culturelle départementale, Monsieur le Président vous propose de créer une autorisation d'engagement de 250 400 € et d'inscrire un crédit de paiement de 471 670 €, dont 313 300 € pour la diffusion du spectacle vivant et les événements culturels, 42 000 € pour les compagnies professionnelles, 86 000 € pour les structures socioculturelles et 30 370 € pour les acteurs locaux.

Pour l'association Arts Vivants 52, Monsieur le Président vous propose d'inscrire un crédit de paiement de 336 000 €, d'attribuer une subvention du même montant à cette association, d'approuver les termes de la convention correspondante et d'autoriser Monsieur le Président à la

signer.

II) Au titre du patrimoine historique :

Pour 2018, Monsieur le Président vous propose :

- d'abonder l'autorisation de programme 2006 de 10 000 €, d'inscrire un crédit de paiement pour la « Fondation du Patrimoine » d'un montant de 2 000 €, d'approuver les termes de la convention correspondante, et d'autoriser Monsieur le Président à la signer,

- de créer une autorisation de programme « mobilier culturel » d'un montant de 20 000 € et d'inscrire un crédit de paiement d'un montant de 8 997 €,

- d'inscrire un crédit de paiement pour le « site d'Andilly » de 14 100 € et un crédit de paiement au titre des « droits à l'image du Mémorial Charles-de-Gaulle » d'un montant de 50 000 €.

- d'inscrire un crédit de paiement en fonctionnement au titre de la « valorisation du patrimoine » d'un montant de 137 400 €.

Par ailleurs, au cours du premier trimestre 2018, une mission d'évaluation de la politique culturelle départementale sera conduite par un prestataire extérieur. Elle devra assister le conseil départemental dans la définition de nouveaux axes stratégiques de sa politique culturelle, au regard de la compétence partagée en matière culturelle, dans le but de pouvoir structurer et prioriser les actions à mener.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIIIe commission le 15 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur KAHLAL. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Bruno SIDO : A combien se montait le compte administratif anticipé pour 2017 pour le compte de l'association Arts Vivants 52 ?

M. le PRESIDENT : Le montant était exactement le même. Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité. Mme Elisabeth ROBERT-DEHAULT n'a pas

participé au vote.

Budget primitif de la médiathèque départementale

Rapport n° VIII – 4

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif de la Médiathèque départementale de la Haute-Marne.

Prérogative obligatoire, le conseil départemental, à travers la Médiathèque Départementale de la Haute-Marne, intervient auprès d'un réseau de communes et contribue au développement et à l'aménagement de nos bibliothèques rurales.

Le dernier bilan d'activités de ce service, a mis en évidence une augmentation du nombre de bibliothèques structurées et une augmentation significative du nombre d'usagers et de prêts de documents.

Pour 2018, le budget que Monsieur le Président vous propose s'élève pour le fonctionnement à 71 000 €.

Ce budget concerne notamment les animations (plus de 12 000 spectateurs dans les bibliothèques en 2017), la formation, ainsi que les aides aux communes et intercommunalités, conformément au plan de développement de la lecture publique, sans oublier l'organisation de deux concours destinés à promouvoir la lecture auprès de notre jeunesse et l'acquisition d'applications pour tablettes numériques.

En ce qui concerne l'investissement, celui-ci s'élève à 195 000 €, destinés à l'acquisition de documents afin de répondre aux demandes de nos communes, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bibliothèques structurées. En outre, le déploiement d'un portail de ressources numériques accessibles en ligne, la Webothèque52, permet de proposer des documents dématérialisés aux usagers des bibliothèques haut-marnaises. Il convient d'alimenter cet outil afin d'optimiser cette offre novatrice qui rencontre un réel succès.

Ainsi, diverses actions de médiations sont entreprises auprès des publics traditionnellement éloignés des contenus numériques, dans le cadre d'un « Contrat territoire lecture », conclu avec l'Etat.

Au cours de l'année 2018, un nouveau plan départemental de développement de la lecture publique sera élaboré et proposé au conseil départemental lors d'une prochaine réunion de l'assemblée départementale.

Par ailleurs, 32 000 € sont dès à présent prévus en recettes (2 000 € pour le

remboursement des documents égarés et 30 000 € au titre du contrat territoire lecture avec la Direction régionale des affaires culturelles).

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^e commission le 15 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur GROSLAMBERT. Vous avez la parole, Monsieur SIDO.

M. Bruno SIDO : Même si je ne fais pas partie de cette VIII^e commission, j'avais proposé de réfléchir à la mise en place de liseuses. Le fait d'investir dans ce type d'équipements pourrait permettre de transformer l'accès culturel à toute la population haut-marnaise et de contourner les problèmes de livres non rendus et de revoir éventuellement le service de Bibliobus. De mon point de vue, la mise en place de liseuses constituerait une avancée formidable et permettrait d'utiliser encore plus le réseau Haute-Marne Numérique (pour le plus grand bien de la population).

M. le PRESIDENT : Votre proposition est notée, Monsieur SIDO. La commission ad-hoc pourra travailler sur ce sujet. Si vous n'avez pas d'autres questions, je propose de passer au vote sur ce rapport VIII-4.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif des Archives départementales

Rapport n° VIII – 5

M. André NOIROT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif 2018 des Archives départementales de la Haute-Marne.

Les Archives départementales de la Haute-Marne ont pour mission de collecter, conserver, classer, communiquer et mettre en valeur le patrimoine écrit du territoire haut-marnais et de ses habitants : archives des services et des administrations, mais aussi des particuliers, photographies, cartes et plans.

Depuis plusieurs années, l'action s'articule autour de trois axes principaux :

- Assurer au public un accès optimal à ses ressources, tant aux documents originaux en salle de lecture, qu'à leurs reproductions sur le site internet,
- Contribuer activement à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine historique du département,
- Promouvoir la connaissance de l'histoire auprès du public le plus large.

En 2017, les Archives départementales ont notamment accompli un gros effort en matière de collecte et de contrôle scientifique des archives. Elles ont consolidé la plateforme d'archivage électronique du département, qui accueille désormais les transferts de documents de plus d'une centaine de communes et d'EPIC.

Elles ont organisé deux expositions, l'une portant sur l'histoire de la Haute-Marne et de ses habitants pendant la Première Guerre mondiale et l'autre sur l'histoire et le patrimoine industriels du département. Elles ont activement participé aux commémorations historiques et patrimoniales de l'année en Haute-Marne (centenaire de l'arrivée des troupes américaines en France, 9e centenaire de la fondation de l'abbaye de Morimond, 7e centenaire de la mort de Jean de Joinville).

Enfin les Archives départementales ont poursuivi une active politique de valorisation de leurs ressources grâce à l'organisation de conférences, d'ateliers et de formations, tout en veillant à ce que ces actions puissent concerner autant que possible l'ensemble du territoire haut-marnais.

En 2018, les Archives départementales poursuivront la numérisation de la presse ancienne du département, dont les Archives conservent la collection la plus riche, à celle des plans du cadastre rénové (années 1930 à 1980). Elles mettront en œuvre un programme d'actions de conservation préventive et de restauration visant à améliorer l'état sanitaire général des fonds et collections d'archives. Elles organiseront de nouvelles manifestations, en particulier deux expositions accompagnées d'une publication, l'une portant sur les « Regards artistiques sur la guerre et la vie militaire » en Haute-Marne, et l'autre, organisée sous la direction scientifique de la conservation départementale, portant sur les techniques de l'archéologie et à leur application en Haute-Marne.

Pour permettre aux Archives départementales de réaliser ces projets, Monsieur le Président propose d'inscrire, en investissement, un crédit de paiement de 66 000 € et, en fonctionnement, un crédit de paiement de 7 500 €. Par ailleurs, une recette de 5 000 € est prévue au titre de la régie de recettes.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli l'avis favorable de la VIII^e commission le 15 janvier 2018

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur NOIROT. Si personne ne souhaite prendre la parole, je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2018 – château du Grand Jardin à Joinville

Rapport n° VIII – 6

Mme Rachel BLANC : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget primitif du château du Grand Jardin pour l'année 2018.

Dans le prolongement du séminaire départemental de modernisation des politiques publiques qui s'est tenu en octobre 2015, les programmations 2016 et 2017 ont eu pour ambition de valoriser et d'animer l'ensemble du site à travers des projets artistiques et culturels ancrés sur le territoire, en lien avec des partenaires reconnus, implantés dans la région Grand Est.

Ces projets se sont notamment illustrés par une politique culturelle innovante et l'utilisation des nouvelles technologies, qui ont permis d'équiper la salle d'honneur d'un habillage sonore interactif et d'inviter le visiteur à découvrir les us et coutumes au temps des Guises, grâce à la « réalité augmentée ». Jardins et château sont ainsi animés et sont sans cesse valorisés dans l'ensemble de leurs éléments remarquables.

En 2018, l'ossature de la programmation artistique et culturelle reprendra les principes à l'œuvre ces précédentes saisons : un week-end porté par la thématique des manifestations nationales que sont, au printemps, les « Rendez-vous aux jardins » et, à l'automne, les « Journées européennes du patrimoine », agrémentés d'un concert de haute volée, monté en partenariat avec les Concerts de poche. Puis son point d'orgue à la haute saison, à l'occasion de l'Été du spectacle vivant, durant lequel, de mi-juillet à fin août, un spectacle différent est proposé chaque dimanche à 17h dans les jardins.

Fin juillet, le Département pourrait également être associé à l'organisation de la Fête des Lumières, portée par la communauté de communes du Bassin de Joinville en Champagne.

Un rapprochement est d'ailleurs engagé avec la communauté de communes, au titre de sa compétence touristique, afin de mutualiser la gestion de l'accueil des visiteurs du site.

La région Grand Est et la direction régionale des affaires culturelles accompagnent de longue date la programmation culturelle du château du Grand Jardin. Le conseil départemental sollicitera à ce titre le soutien financier de ces deux partenaires pour l'année 2018.

Pour l'ensemble des actions qui seront conduites au château du Grand Jardin à Joinville, au titre de la politique culturelle du Département, Monsieur le Président vous propose d'inscrire :

- un crédit de paiement en fonctionnement de 54 000 € destiné à la programmation culturelle,
- un crédit de paiement en fonctionnement de 4 000 € destiné à l'activité commerciale,
- un crédit de paiement en fonctionnement de 20 000 € destiné à l'entretien des jardins,
- un crédit de paiement en investissement de 20 000 € pour l'embellissement des jardins,
- en recettes de fonctionnement, un crédit de 40 000 € correspondant aux recettes de régie du château (entrées, bar, boutique),
- en recettes de fonctionnement, un crédit de 24 000 € correspondant aux subventions attendues de la DRAC et de la Région. À ce titre, Monsieur le Président vous demande de l'autoriser à solliciter auprès de la DRAC et de la Région, des subventions aux meilleurs taux possibles, ainsi qu'à signer toutes les pièces relatives à ces subventions, notamment les conventions de financement.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la VIIIe commission le 15 janvier 2018.

M. le PRÉSIDENT : Merci Madame BLANC. Qui souhaite intervenir sur ce point ?

M. Nicolas FUERTES : Je voulais savoir si le Grand Jardin avait prévu des animations en lien avec l'année Renaissance qui se prépare au niveau de la ville de Langres. Par ailleurs, il serait intéressant de mettre à profit le prochain séminaire pour faire un bilan sur l'attractivité du château du Grand Jardin en termes de fréquentation et de recettes par rapport aux dépenses réalisées par le Conseil départemental pour ce lieu. L'idée serait notamment de voir si lesdites dépenses permettent de contribuer à dynamiser le territoire.

Mme Rachel BLANC : Par rapport à la question que vous avez posée, une demande

pour travailler en lien avec la ville de Langres autour de l'année Renaissance a été effectuée et doit être étudiée en commission.

M. Nicolas POMPON : En termes de fréquentation, le château du Grand Jardin accueille entre 12 000 et 13 000 visiteurs par an.

M. le PRESIDENT : Il faudra que nous nous réinterrogeons sur le sujet mais je crois que nous avons avec le château du Grand Jardin une vraie pépite. Nous avons besoin de travailler encore pour voir comment développer ce château. Le rapprochement avec l'office de tourisme de Joinville me semble être une bonne initiative car il va permettre d'animer davantage le château. Il existe un vrai potentiel et une marge de manœuvre pour faire progresser la fréquentation de ce lieu.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2018 des ressources humaines

Rapport n° I – 6

M. le PRESIDENT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif au budget primitif 2018 des ressources humaines.

Ce budget se décline de la façon suivante :

- en dépenses de fonctionnement : 38 985 000 €
- en recettes de fonctionnement : 700 000 €

Ces propositions relatives aux dépenses en matière de personnel, appellent de ma part les précisions suivantes :

1. Pour la rémunération du personnel, hors rémunération des assistants familiaux traitée au sein du rapport portant sur l'aide sociale, le présent budget tient compte :

- des mesures nationales issues de la loi de finances pour 2018 : mesures compensatoires liées à l'augmentation de la CSG, diminution ou suppression des taux de cotisation maladie, rétablissement du jour de carence, suspension de la revalorisation des cadres d'emploi via le « Parcours Professionnel Carrière et Rémunération ».

- du renouvellement du dispositif de complément indemnitaire exceptionnel (« CIE ») attribué aux agents pour valoriser l'engagement professionnel et la manière de servir. Une enveloppe de 250 000 € du même montant qu'en 2017 vous est proposée. Il est rappelé que ce « CIE » créé en 2017 préfigure la part facultative du futur régime indemnitaire (« RIFSEEP ») que la collectivité s'engage à mettre en place cette année.

- du nombre de départs en retraite élevé qui engendre un turn-over important.

- de l'estimation de l'incidence budgétaire des promotions internes, des avancements de grade et d'échelon.

J'ai annoncé ces points lors des vœux au personnel, le 9 janvier dernier. Des recrutements de « techniciens » des routes, de l'assistance technique, mais aussi du contrôle de gestion dans le domaine social nous sont nécessaires. D'une part, pour mener à bien nos investissements. D'autre part, pour piloter l'évolution de nos dépenses de fonctionnement et dorénavant strictement encadrées.

2. Pour les frais de personnel (hors assistants familiaux) :

Les frais de personnel recouvrent notamment les frais de déplacement du personnel (34 000 €), les prestations d'action sociale au bénéfice des agents (21 000 €), les titres de repas (580 000 €), les indemnités chômage (312 000 €), les frais d'annonces (6 000 €), les médailles d'honneur du travail (9 000 €), la gratification accordée aux stagiaires (19 000 €).

Il est également prévu dans les frais de personnel, la subvention à l'amicale du personnel pour 70 000 € qui correspond pour partie aux frais occasionnés pour l'organisation de l'arbre de Noël au profit des enfants du personnel.

3. Pour la formation du personnel

Il est proposé une enveloppe de 300 000 € permettant de recouvrir notamment les frais de formation statutaire obligatoire et de formation professionnelle tout au long de la vie des agents, ainsi que les frais de déplacement liés à ces formations.

4. Pour les indemnités et la formation des élus :

Les indemnités des élus comprennent les frais liés à leur formation et leurs déplacements.

Les recettes attendues en 2018 recouvrent en particulier le remboursement de la rémunération des personnels mis à disposition (MDPH, SYMTEC, GIP, SPL-Xdemat, SEM Haute-Marne Immo-bail) pour 211 814 €, le remboursement de la rémunération des personnels

indisponibles pour raison de santé par notre assureur pour 191 677 €, la participation des personnels aux titres de repas pour 232 000 €.

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la I^e commission qui s'est tenue le 22 janvier 2018.

Qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? J'ai déjà en partie répondu à un certain nombre de points à la suite de questions posées tout au long de la séance. Si vous n'avez pas de questions, je propose de passer au vote sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Modification du tableau des effectifs

Rapport n° I – 7

M. Gérard GROSLAMBERT : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à la modification du tableau des effectifs.

Ce tableau des effectifs actualisé intègre l'ensemble des mouvements d'entrée et de sortie ayant eu lieu depuis le 1^{er} janvier.

Sont ainsi comptabilisés les 2 départs en retraite intervenus depuis le début de l'année. À titre indicatif, en 2017, c'est un total de 53 départs en retraite qui a été enregistré. Ce sont également 5 nouveaux agents arrivés dans la collectivité et 2 mobilités vers l'extérieur qui ont été intégrées à ce tableau.

Il tient compte enfin des 30 promotions ou avancements de grades prononcés lors des CAP des 20 novembre et 5 décembre 2017.

Le tableau des effectifs avant et après ces ajustements est, pour votre parfaite information, présenté en annexe 1.

Il reprend la liste intégrale des postes sur emplois permanents, soit un total constant de 905 postes, dont 58 seront vacants au 9 février 2018. Le chiffre des postes vacants restant identique par rapport au dernier tableau présenté lors de la séance du 15 décembre, du fait de l'équilibre entre les entrées et les sorties.

Sont mentionnés également à titre indicatif, le nombre d'assistants familiaux (203) et de contrats uniques d'insertion (8) en annexe 2 (chiffres prévus au 1^{er} février 2018). Soit un total de 1 063 agents ici répertoriés, en y ajoutant les mises à disposition.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont fait l'objet d'un examen lors de la réunion de la 1^{er} commission qui s'est tenue le 22 janvier 2018.

M. le PRÉSIDENT : Merci Monsieur le premier Vice-Président. Si personne ne souhaite prendre la parole, je propose de passer au vote sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2018 – Secrétariat général – Documentation – Informatique – Intendance

Rapport n° I – 8

M. Stéphane MARTINELLI : J'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur le budget 2018 du secrétariat général, qui détaille les budgets des infrastructures informatiques, de l'intendance et des achats généraux ainsi que de la documentation professionnelle.

Premièrement, le budget « documentation » comprend l'ensemble des abonnements aux revues et bases de données à vocation professionnelle, qui permettent à la collectivité, par exemple dans les domaines sociaux et techniques, d'être à jour des différentes évolutions en matière réglementaire et de pratiques professionnelles. Il vous est proposé un budget de 49 100 euros, en baisse de 2 000 € par rapport à l'exercice 2017, du fait d'une optimisation des abonnements, du développement des ressources documentaires numériques et de l'abandon des abonnements en version papier, pour la presse nationale en particulier.

Deuxièmement, les propositions relatives au budget informatique principal pour l'année 2018 représentent un budget global de 1 321 100 € dont 698 100 € en investissement et 623 000 € en fonctionnement. Ce budget est stable par rapport au budget informatique 2017.

Le service Informatique gère également les budgets informatiques du service départemental d'assistance technique pour l'environnement (SDAT) et du laboratoire

départemental d'analyses, présentés dans leurs propres rapports budgétaires annexes, ainsi que le budget consacré au numérique des collègues, présenté dans le rapport 6-1 de la VI^e commission.

En investissement :

280 500 € seront consacrés aux matériels informatiques, à savoir notamment le système de sauvegarde, les postes de travail et les périphériques, les licences et les antivirus. A noter que 2018 verra une migration de la messagerie électronique, transparente pour les agents mais qui en améliorera le fonctionnement.

111 600 € seront consacrés à l'acquisition de logiciels

20 000 € seront consacrés aux opérations de câblage de réseaux internes notamment de sites distants

123 000 € seront consacrés aux infrastructures informatiques et logiciels des pôles, des centres d'exploitation et du CTD ainsi que pour l'acquisition de tablettes, de GPS et de migration du Système d'information géographique

93 000 € seront consacrés en investissement aux logiciels du domaine de l'aide social

70 000 € seront enfin consacrés à la dématérialisation, via l'acquisition de scanners et de licence de gestion électronique des documents notamment.

En fonctionnement :

470 850€ seront consacrés aux contrats de maintenance de l'ensemble des logiciels de la collectivité et à l'hébergement des sites internet, qui constituent des frais incompressibles

114 100 € seront consacrés aux consommables et petits matériels informatiques, aux contrats d'entretien du matériel et d'assistante téléphonique

38 050 € seront enfin consacrés aux prestations informatiques nécessaires aux projets informatiques de l'année 2018

Troisièmement, le budget de l'intendance générale est consacré à l'ensemble des achats généraux et de fonctionnement courant de la collectivité, et représente pour 2018 un budget global de 2 388 160 €, dont 83 000 € en investissement et 2 305 160 € en fonctionnement.

En investissement :

45 000 € seront consacrés à l'acquisition de mobilier et de matériel de bureau, notamment pour la CAS de Chaumont, le Château du grand jardin, la Médiathèque

départementale de Haute-Marne ou encore les Archives départementales.

32 000 € seront consacrés à l'acquisition de photocopieurs en remplacement de photocopieurs anciens et dans l'optique de dématérialisation croissante des documents.

3 000 € seront consacrés au renouvellement de matériels obsolètes

2 000 € sont inscrits en tant que dépôt de garantie pour la location d'hébergements pour des jeunes médecins

Concernant le fonctionnement :

Par rapport à 2017, ce budget connaît une légère hausse de 0,28 % par mais dans une trajectoire de baisse de 17,84 % depuis 2011. Les économies se sont notamment concentrées sur les postes de dépenses de téléphonie, de maintenance, de location de machines de bureau et de fournitures courantes.

Les dépenses les plus courantes ont été fortement maîtrisées afin de dégager des économies pour limiter l'impact incompressible de l'augmentation des primes d'assurance. En effet les crédits inscrits pour les assurances sont passés de 555 000 € en 2016 à 585 000 € en 2017 et 623 100 € en 2018, suivant une augmentation importante des prises en charge liées aux maladies professionnelles ou encore le renouvellement de la flotte automobile. Vous trouvez le détail des explications dans le rapport.

Concernant les autres postes de fonctionnement de l'intendance :

572 000 € seront consacrés aux dépenses courantes liées au fonctionnement des services tels que les fournitures de bureau, les contrats de maintenance pour l'ensemble des matériels non informatique de la collectivité. Ce poste est en baisse de 3,6% par rapport à 2017.

883 000 € seront consacrés aux dépenses liées au patrimoine, ce budget est en hausse de 0,57% par rapport à 2017 : il s'agit notamment des dépenses d'énergie dont la hausse a pu être maîtrisée grâce aux marchés avec l'UGAP. Il s'agit également des dépenses de loyers, qui ont connu en 2017 une hausse importante en raison par exemple de l'augmentation du nombre de jeunes médecins logés par le conseil départemental.

343 700 € seront consacrés au fonctionnement du Centre technique départemental, assurances des véhicules comprises.

48 000 € seront consacrés aux dépenses de fonctionnement courant du Château du Grand jardin.

5 700 € seront enfin consacrés au fonctionnement du site d'Andilly, permettant

d'assurer l'hébergement, et le transport des chargés de fouilles durant la période estivale. Des économies sont prévues sur le transport par l'utilisation des véhicules disponibles au CTD en lieu et place de la location de véhicules.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{er} commission le 28 novembre 2016.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur MARTINELLI. Je vous propose de vous prononcer sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Service Départemental d'Incendie et de Secours – financements 2018

Rapport n° I – 9

M. Jean-Michel RABIET : Je salue le colonel JACQUES, qui est présent ce jour.

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif aux concours attribués au Service départemental d'incendie et de secours pour l'exercice budgétaire 2018.

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration du SDIS fixe, chaque année, les modalités de calcul des contributions financières dues par les collectivités et, notamment, celles du Département nécessaires à l'équilibre de son budget.

Depuis la promulgation de la loi du 27 février 2002, la contribution des communes et EPCI ne peut excéder le montant de l'année précédente augmenté de l'indice des prix à la consommation. Pour l'année 2018, le conseil d'administration du SDIS a retenu une indexation de + 0,7 % correspondant à l'inflation constatée sur un an en septembre 2017 et qui générerait un produit de 7,828 M€ de la part de ces collectivités.

La contribution du Département est, quant à elle, fixée en fonction de l'évolution des ressources et charges prévisibles du budget du SDIS prenant en considération le niveau attendu des contributions communales et intercommunales. La contribution départementale permet ainsi d'ajuster l'équilibre budgétaire du SDIS positionnant le Département comme un financeur de dernier ressort de cet établissement public.

En contrepartie de cette garantie de financeur de dernier ressort, le conseil départemental attend du SDIS la poursuite d'efforts d'économies sur ses dépenses de fonctionnement, notamment dans le nouveau contexte budgétaire imposé par l'Etat aux principales collectivités territoriales et consistant à encadrer strictement l'évolution autorisée de leurs dépenses de fonctionnement au taux de + 1,2 % d'un exercice sur l'autre.

La construction du budget primitif 2018 du SDIS a été réalisée conjointement avec le Département, dans le cadre de la convention de service unifiée, cette collaboration entre les deux entités permettant de générer des économies de fonctionnement pour le SDIS, notamment en charges de personnel et de maintenance et assistance du logiciel financier assurées par le service finances du Département.

Compte tenu du niveau des contributions communales et intercommunales arrêtées par le SDIS lors de son conseil d'administration du 28 novembre 2017 mais aussi de la poursuite d'une gestion rigoureuse des moyens généraux et opérationnels ainsi que d'une politique active d'optimisation des recettes accessoires, la contribution financière du Département serait maintenue au budget 2018 au même niveau que l'année 2017.

En conséquence, la contribution financière de l'exercice 2018 nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel du SDIS s'établit à 5,8 M€.

Enfin, dans le cadre de la poursuite du soutien financier apporté par le conseil départemental au plan départemental de construction/réhabilitation des casernes du SDIS, un crédit de paiement de **1 000 000 €** est inscrit pour le versement d'un fonds de concours sur l'exercice 2018 qui permettra de financer le solde d'opérations en cours (notamment la caserne de Joinville), initier la rénovation de centres de secours à Froncles et Colombey-les-deux-Eglises et, enfin, de lancer de nouvelles opérations majeures à Nogent et Langres.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^e commission le 22 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur RABIET.

M. Nicolas FUERTES : Au regard de l'augmentation du nombre d'interventions du SDIS sur les mois de novembre et décembre en raison des conditions climatiques exceptionnelles, ne sera-t-il pas nécessaire d'augmenter son budget de fonctionnement ?

M. le PRESIDENT : Nous pouvons poser la question au Président du Conseil d'Administration du SDIS 52.

M. André NOIROT : Il ne faudrait bien sûr pas que les interventions du SDIS soient

aussi nombreuses que sur la période mentionnée, mais nous pouvons penser que nous aurons des jours meilleurs. L'augmentation du budget du SDIS pour cette année a été de 0,8 %, ce qui correspond à environ 54 000 euros. Pour autant, la part de l'Etat est passée de 3,3 à 3,9 millions d'euros. Au niveau global, le coût par habitant du SDIS est de l'ordre de 75 €. Il passe à 57 euros en retranchant la part de l'Etat du budget global. La mutualisation engagée avec le Conseil Départemental depuis quelques années permet d'avoir une bonne maîtrise des dépenses. Il faut aussi noter que les investissements en matériel et en bâtiments sont réalisés grâce au fonds de concours du Département et du GIP.

M. Bruno SIDO : Qu'en est-il de la prise en charge par l'ARS des sorties des pompiers à la place du SAMU ?

M. André NOIROT : Le SDIS n'est pas payé au tarif pratiqué par les ambulanciers. Une discussion a été lancée sur ce sujet mais elle risque d'être difficile à mener au regard de la situation financière des hôpitaux de Haute-Marne. Il n'empêche qu'il faut faire en sorte de ne pas opposer les « blancs » et les « rouges ».

M. le PRESIDENT : Je vous propose à présent de vous positionner sur ce rapport.

VOTE

Pour :	32
Contre :	0
Abstention :	0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Budget primitif 2018 – Les dépenses et recettes – Équilibre général

Rapport n° I – 10

M. Stéphane MARTINELLI : Je profite de la présence du Président du Conseil d'Administration du SDIS 52 et de son directeur pour remercier les sapeurs-pompiers ainsi que les personnels des services du Département qui sont intervenus lors des épisodes d'intempéries récents. La situation était d'autant plus compliquée au niveau de la commune de Rennepont, sachant que celle située en amont (à savoir Longchamp-sur-Aujon dans l'Aube) a un temps été fermée à la circulation.

À l'issue de la présentation détaillée du budget primitif 2018 relevant de chaque commission, il convient, en dernier lieu, d'adopter le niveau général des dépenses et des recettes de la collectivité constituant l'équilibre général soumis à votre approbation.

Le budget primitif 2018 a été préparé en tenant compte des éléments de contexte

suivants :

- la mise en œuvre des principales options telles que définies dans le débat d'orientation budgétaire du 15 décembre 2017, le budget primitif 2018 s'inscrivant dans une trajectoire de continuité de l'exécution de l'année 2017 ;

- un environnement financier nouveau imposé par l'Etat et consistant à encadrer l'évolution des dépenses de fonctionnement de la collectivité en limitant leur hausse annuelle à un maximum de 1,2 % en configuration compte administratif ;

- des hypothèses réalistes d'évolution des recettes de fonctionnement, à taux constant de la fiscalité directe. Ce produit sera arrêté en DM1, début avril ;

- enfin, l'absence d'inscriptions de crédits à finalité agricole conformément aux dispositions de la loi NOTRe mais dont les modalités d'un accompagnement renouvelé vous seront proposées lors d'une prochaine DM.

Synthétiquement, la section de fonctionnement dégage un autofinancement prévisionnel de 21 M€, les recettes attendues s'établissant à 187 M€ pour un niveau de dépense arrêté à 166 M€. Les dépenses sociales, de personnel, d'administration générale et de contribution à des fonds de péréquation et de charges transférées représentent 83 % du budget, le solde soit un peu plus de 28 M€ étant réservé aux autres interventions directes sur les différents champs de compétence du Département.

Les dépenses de la section d'investissement arrêtées à 62 M€ (dont 55 M€ hors remboursement de la dette) restent d'un niveau élevé et supérieur aux départements de taille comparable. Cinq types d'investissements majeurs mobilisent ces crédits : 12 M€ seront consacrés à la modernisation des collèges, 20 M€ pour le programme pluriannuel d'aménagement du réseau de voirie, 7 M€ seront alloués à des opérations de rénovation/construction de bâtiments départementaux (dont la moitié pour les centres d'exploitation), 11 M€ permettront d'apporter un soutien aux investissements de tiers (dont plus de 7 M€ à destination des communes et intercommunalités) et 1,5 M€ pour l'achèvement du plan Haute-Marne numérique.

Enfin, cinq nouvelles autorisations de programme méritent un éclairage particulier :

- AP de 4 M€ pour la prise en charge à hauteur de 50 % de la part forfaitaire incombant aux intercommunalités pour la construction de 74 802 prises optiques dans le cadre du déploiement du réseau FTTH par la Région Grand Est, le GIP Haute-Marne finançant les 50 % restant ;

- AP de 1 M€ pour assurer un soutien aux investissements mobiliers des EHPAD ;

- AP de 1 M€ pour la réhabilitation de l'école Jean Moulin, siège de la future circonscription d'action sociale de Chaumont ;

- AP de 0,6 M€ pour financer la signalisation touristique sur autoroutes ;

- AP de 0,5 M€ pour aménager le rez-de-chaussée du Mémorial de Gaulle.

L'ensemble des investissements programmés en 2018 est financé à parts égales par trois types de ressources : 21 M€ de ressources propres d'investissement (dont 5,5 M€ du GIP Haute-Marne), 21 M€ d'autofinancement et un recours prévisionnel à l'emprunt de 20 M€.

Ce programme d'investissement soutenu est conforté par un niveau d'encours de dette faible s'établissant à 32 M€ au 1^{er} janvier 2018 et représentant une capacité de désendettement d'une année environ. Ces fondamentaux financiers solides autorisent le Département à poursuivre et amplifier un cycle d'investissement dynamique.

En conclusion, le budget primitif 2018 qui vous est soumis est en équilibre réel, les dépenses totales de 228,5 M€ étant financées par des recettes évaluées sincèrement et prudemment à hauteur de 208,5 M€, un emprunt prévisionnel de 20 M€ assurant l'équilibre général.

Monsieur le Président vous demande de bien vouloir vous prononcer sur ces propositions qui ont recueilli un avis favorable de la 1^{er} commission le 22 janvier 2018.

M. le PRESIDENT : Merci Monsieur MARTINELLI.

M. Bruno SIDO : Je voulais, Monsieur le Président, vous féliciter pour votre premier budget, qui est dynamique, volontaire et équilibré au niveau politique. Naturellement, je le voterai avec beaucoup d'enthousiasme.

La seule question que j'ai à poser consiste à savoir pourquoi nous avons parlé de l'équilibre général entre les dépenses et les recettes à la fin de la séance. Il m'aurait semblé plus vertueux de présenter les recettes puis les dépenses dans une optique d'équilibre général entre les deux postes.

M. le PRESIDENT : Il me semblait que nous procédions de la manière utilisée aujourd'hui dans toutes les collectivités.

M. Bruno SIDO : Non, ce n'est pas le cas.

M. le PRESIDENT : Vous devez avoir raison. La seule différence tient au fait que le produit fiscal est voté dans le cadre de la DM1, ce qui peut expliquer cette inversion. Nous pourrions adapter le mode de présentation si les collègues le souhaitent. Le principal reste

d'équilibrer les budgets et de se tenir à ce qui est présenté.

M. Nicolas FUERTES : Je tiens à préciser que nous voterons contre ce budget, même si – comme vous avez pu le remarquer – nous avons voté favorablement pour la plupart des délibérations. Vous nous avez reproché un manque d'ambition mais je pourrais vous faire la même remarque. Si nous souhaitons être plus prudents pour lesquels nous pensons que l'impact en termes de développement pourrait être plus limité qu'escompté, nous considérons qu'il faudrait être plus ambitieux pour d'autres projets et d'autres acteurs du territoire. Je pense en particulier à des associations et des acteurs culturels, qui pourraient permettre de maintenir certains jeunes et certains métiers en Haute-Marne. Comme la séance a été suffisamment longue, je ne rentrerai pas dans les détails sur ce point.

M. le PRESIDENT : J'imagine que vous savez compter et que vous avez vu ce que nous demandait l'Etat en termes d'efforts sur le plan financier, Monsieur FUERTES. Si oui, vous avez pu calculer que 1,2 % du budget représentait environ 2 millions d'euros. Donnez-moi des sources d'économies.

M. Nicolas FUERTES : Je peux vous en donner. Les 67 000 euros de subvention de fonctionnement versés à l'AMF pourraient déjà être redistribués vers des associations culturelles ou sportives. En début de séance, j'ai aussi eu l'occasion de souligner que les emprunts auraient pu être augmentés du fait du niveau bas des taux d'intérêt à l'heure actuelle.

Par ailleurs, certains investissements pourraient être limités ou réduits pour permettre d'en financer d'autres. Je ne reviens pas sur la question d'Animal'Explora.

M. le PRESIDENT : Vos sources d'économies sont limitées et elles s'apparentent plus à des « mesurette » qu'à un vrai projet pour le Département. Les Maires apprécieront votre proposition d'arrêt de la subvention à l'AMF. Heureusement d'ailleurs que vous n'êtes plus en campagne pour les élections sénatoriales.

Je constate que vous avez voté 95 % des rapports au cours de la journée et qu'à la fin de celle-ci vous décidez de ne pas voter le budget. Pour moi, c'est le signe d'un manque de cohérence.

M. André NOIROT : Je voudrais remercier l'ensemble de mes collègues pour l'aide apportée aujourd'hui au CCHM, au nom du Conseil d'Administration de cet organisme et des 5 000 enfants qui ont pu partir en vacances à la mer ou à la montagne.

M. le PRESIDENT : Je sou mets au vote ce rapport I-10.

VOTE

Pour : 28
Contre : 4 (Mme Anne CARDINAL, M. Nicolas CONVOLTE, M. Nicolas FUERTES, Mme Laurence ROBERT-DEHAULT)
Abstention : 0

M. le PRESIDENT : Je souhaite également vous remercier car il s'agissait du premier budget voté sous ma Présidence.

Applaudissements.

M. le PRESIDENT : Je remercie l'ensemble des élus ainsi que les services qui ont participé à la préparation de ce budget.

La séance est levée.

Le procès-verbal, arrêté le 6 avril 2018,

Le Président du conseil départemental



Nicolas LACROIX

Le Vice-Président - Questeur
Secrétaire de séances



Gérard GROSLAMBERT